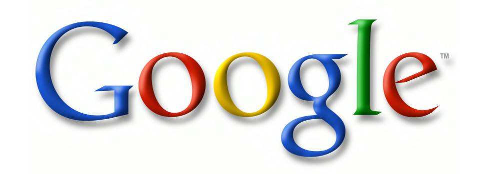
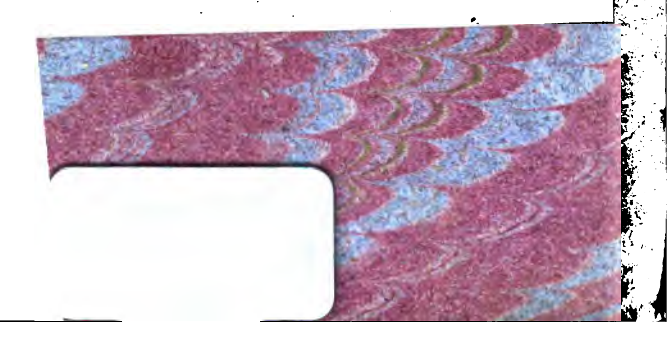




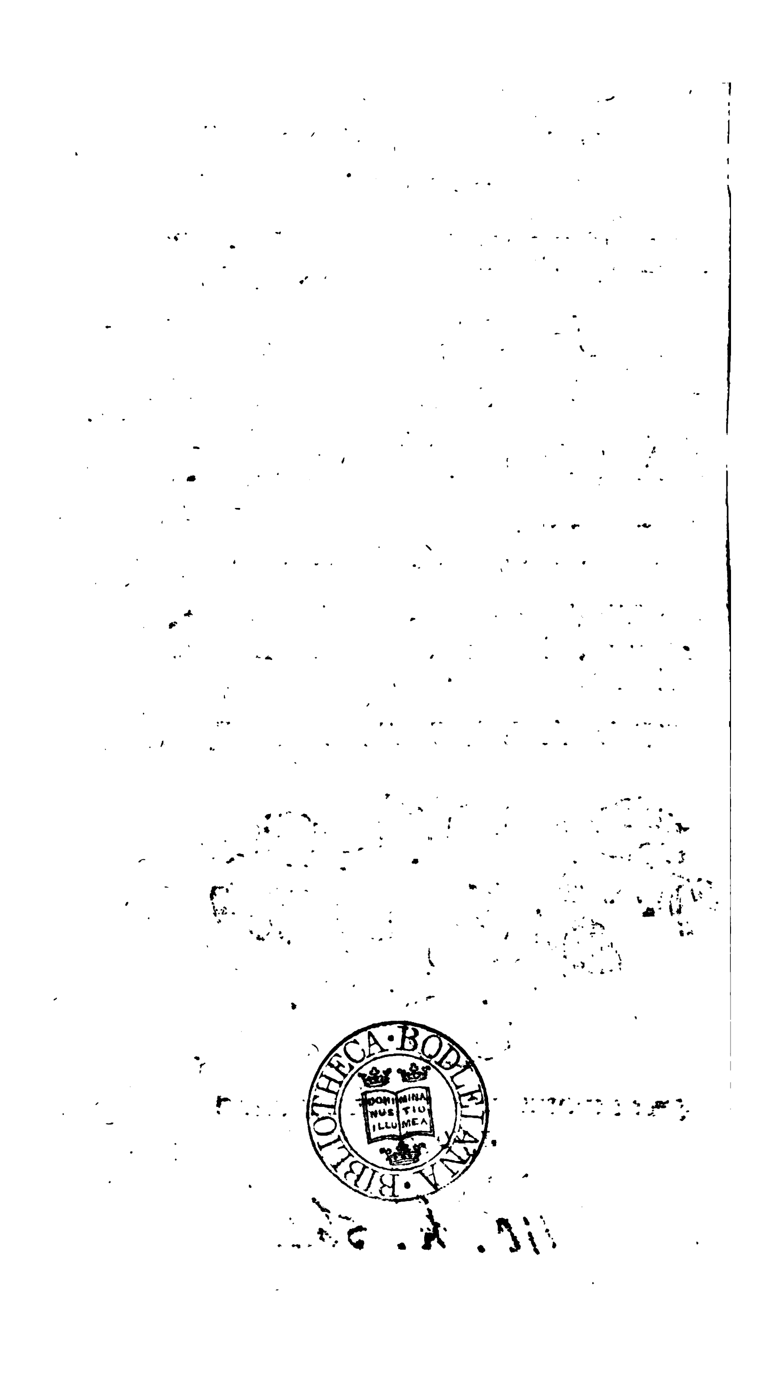

N°
FORTUNE NE VIEILLIT PAS.
Bibliothèque de Th. de Jonghe.

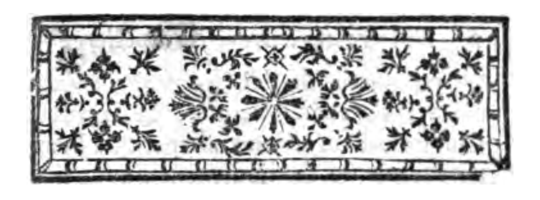






HISTOIRE
DES ENTREPRISES
DU CLERGÉ
SUR
LA SOUVERAINETÉ
DES ROIS.


BIBLIOTHECA BODLEIANA
DOMINUS ILLUMINATIO MEA



HISTOIRE
DES
ENTREPRISES DU CLERGÉ,
SUR
LA SOUVERAINETÉ
DES ROIS.

LES évêques des cinq premiers siècles de l'église étoient persuadés qu'ils devoient obéir aux princes de la terre ; l'évêque & le simple fidéle étant également nés leurs sujets, l'évêque & le laïc se reconnoissoient mutuellement débiteurs du tribut de l'obéissance : &, dans ces beaux siécles, l'histoire de l'église ne nous montre dans ses premiers pasteurs, qu'un zèle ardent pour condamner quiconque auroit résisté à l'autorité souveraine des rois. Instruits à l'école de J. C. & des apôtres, ils regardoient l'obéissance aux ordres des empereurs, même payens, comme

faisant partie de leurs devoirs envers Dieu : ils exécutoient ce qui portoit l'empreinte du commandement de l'empereur ou de ses lieutenans, avec une promptitude & une fidélité qui les caractérisoient, & qui dénotoient que l'obéissance qu'ils rendoient aux volontés du prince faisoit portion de la religion qu'ils professoient & qu'ils enseignoient : il n'y avoit que l'indispensable nécessité d'obéir à Dieu qui pût les engager à suspendre les actes extérieurs de cette obéissance. Si l'empereur leur commandoit ce que Dieu leur défendoit expressément, pour lors aucune puissance humaine, quoiqu'armée de l'appareil des menaces & des promesses, n'étoit capable de fléchir leur résistance. Nourris & élevés dans la maxime invariable qu'il faut obéir à Dieu par préférence aux hommes, nulle violence, nulle caresse ne pouvoient les ébranler; mais lorsqu'ils pouvoient obéir aux hommes sans offenser Dieu, ils n'admettoient, par devoir & par religion, aucune exception dans leur fidélité & leur soumission aux volontés des princes, sous l'autorité desquels la providence les avoit placés. Aussi, ne lisons-nous

pas qu'on ait jamais porté aucune plainte contre eux sur ce sujet : jamais leur fidélité & leur soumission n'ont souffert la plus légère atteinte. Qu'heureux étoient ces siècles, où la religion chrétienne ne connoissoit point d'évêques, de prêtres, ni même de simples chrétiens ligueurs, factieux, refusans de payer le tribut à César!

Alors, le prêtre ne se prétendoit pas plus exempt que le laïc de l'obéissance dûe aux princes de la terre : dans ces siècles, les évêques ne pensoient pas à s'attribuer l'autorité d'entreprendre sur la puissance & les droits des empereurs : fidéles dispensateurs des vérités évangéliques, ils ne prêchoient que soumission & obéissance ; & si quelqu'un d'eux eût ourdi des factions, s'il eût été convaincu de liguer ou d'armer ses concitoyens contre son souverain ; si un évêque avoit eû la présomption de se croire, dans l'ordre du gouvernement temporel, supérieur aux Rois ; si quelqu'un du collége épiscopal avoit eu la témérité, je ne dis pas de soutenir, mais seulement d'insinuer qu'il pouvoit, pour certaines causes, appartenir aux évêques le droit sacrilége de

dégrader les rois, & de leur enlever la couronne que Dieu seul a placée sur leur tête, chacun de ces crimes eût armé l'autorité sainte des pontifes contre les coupables, & le glaive de l'anathême les eût retranché du milieu d'eux, & du sein de l'église qu'ils auroient deshonorée ; la fin unique de l'établissement du ministère qui leur étoit confié, auroit été le principe de leur jugement. Parfaitement instruits des droits appartenans à l'autorité divine qu'ils exerçoient, les évêques alors se renfermoient rigoureusement dans les bornes de la puissance que Jésus-Christ a donnée à son église ; ils ne s'occupoient que de la prédication des vérités chrétiennes, & de l'administration des sacremens. Consacrés par état au culte de Dieu, occupés de la sanctification des ames, & à former de dignes ministres, ils auroient crû, conformément à la parole du grand apôtre, se dégrader s'ils se fussent immiscés dans le gouvernement des affaires civiles & politiques. Dégagés de la tyrannie des passions humaines, & vivans sans ambition, ils levoient sans cesse des mains pûres au ciel, offroient sans cesse à Dieu

la victime de paix & de propitiation pour le salut de l'empereur, la prospérité de ses armes, & le bonheur de l'empire. Pleinement convaincus que Dieu a établi deux puissances, le sacerdoce, pour la sanctification des ames, & l'empire, pour régler les choses de la terre, ils n'avoient garde d'empiéter sur les droits de la puissance temporelle : ils ne se glorifioient d'être puissans en œuvres & en paroles que pour l'établissement du regne de Dieu, & pour lui former des adorateurs en esprit & en vérité. Le caractère distinctif de la sublimité de leur rang dans l'église, étoit leur charité, leur pauvreté, leur humilité, & leur soumission aux puissances ordonnées de Dieu.

Que vos jugemens, Seigneur, sont incompréhensibles ! Le sixième siècle de l'établissement de votre église est à peine commencé, & déja les évêques, moins humbles, moins laborieux, peu satisfaits d'un ministère qui n'a de prix & de mérite qu'aux yeux du souverain juge, éblouis de l'éclat & de la pompe des grandeurs & des richesses de la terre, desirent de s'égaler aux rois, &

forment le dessein d'aller de pair avec eux ; ils tentent de les dompter & de de les soumettre à leur autorité ! Déjà les factions & les intrigues des pontifs font que les infidèles blasphêment contre l'église. Devenus habiles dans l'art de la politique, ils sçavent déjà traverser les princes dans l'exercice de leur souveraine puissance ; déjà, ils s'unissent pour tenter d'usurper leur autorité absolue. Tant de prévarications ne suffiront pas pour satisfaire leur ambition : dans la suite des siècles, l'impiété les armera pour faire perdre aux rois leur couronne & la vie. Entrons dans quelque détail.

I.

Les évêques de Guienne attirent les armes de Clovis contre Alaric, leur roi.
An. J. C. 507.
Mézer. tom. 1. p. 31.

LES évêques d'Aquitaine furent les premiers qui donnérent au clergé un exemple d'infidélité. Ces prélats, sujets d'Alaric, roi des Visigots, prince Arien, ne lui obéissoient qu'à regret. Informés de quelques petits différends survenus entre Alaric, leur souverain, & Clovis, roi des François, au lieu d'employer leurs bons offices pour concilier les deux princes, & de se mettre entre deux, comme des

anges de paix, (tels en effet doivent être les Ministres des SS. Autels) ces prélats aigrirent le mal par des pratiques secrettes ; ils engagerent le roi Clovis à tourner ses armes contre Alaric, leur roi légitime ; & leurs clandestines menées ne furent pas sans effet. Le roi Clovis se rendit à leurs sollicitations ; trompé par le spécieux prétexte de religion, dont les évêques d'Aquitaine s'étoient servi pour amorcer son ardeur déjà trop vive pour les conquêtes. Ce prince fit une cruelle guerre au roi des Visigots, dans laquelle Alaric perdit la vie & une grande partie de son royaume.

On demanderoit volontiers à ces prélats, si les saintes écritures & la tradition leur avoient enseigné que la diversité de religion étoit un motif qui pouvoit légitimement les autoriser à fomenter une guerre qui fut terminée par la mort de leur souverain, & la perte d'une portion de ses états ? Que leur conscience étoit erronée ! Ils ne rendoient qu'avec peine l'obéissance qu'ils devoient à leur roi. Mais n'avoient-ils donc pas appris du prince des apôtres, qu'il faut obéir aux rois, fussent-ils même payens ? Oui, ils n'i-

gnoroient point cette vérité imprescriptible. Pourquoi donc l'ambition, supérieure à l'amour du devoir, les a-t-elle portés à trahir leur souverain, pour se ranger sous la domination d'un prince étranger ? Clovis faisoit aux églises de grandes libéralités en argenterie & en terres.

II.

Attentats de Gilles, évêques de Rheims, contre le roi Childebert.

An. J. C. 590.

Mezer. t. 1.

Greg. X. *hist. c.* 19.

Fleuri, t. 8. *pag.* 14. & *suiv.*

DANS ce même siècle, l'épiscopat fournit en France un criminel de lèze-majesté au premier chef. Gilles, archévêque de Rheims, un des plus factieux prélats, fut chargé d'avoir trempé dans une conspiration contre la vie du roi Childebert & celle de la reine Brunehaut, sa mere. Le roi le fit prendre & conduire à Metz, où il fut mis en prison. Sur les représentations de quelques évêques, le prince le relâcha, & lui permit de retourner à Rheims. Cette conduite du roi Childebert n'étoit pas une remise du crime dont l'archevêque de Rheims s'étoit rendu coupable envers lui. En effet, Childebert convoqua un concile; il ordonna à tous les évêques de son royaume de se rendre à Metz; Gilles

s'y rendit aussi. Quelle hardiesse! Le duc Ennodius, chargé de la poursuite de cette affaire, accusa, devant le concile, l'archevêque de Rheims de différens crimes. Il a, dit ce laïc fidéle, conspiré contre la vie du roi; il l'a trahi; il a livré la ville de Rheims au roi Chilperic, l'ennemi de son souverain; il a usurpé les terres du roi; il est coupable du crime de faux, &c.

L'évêque nia une partie des faits allégués contre lui, & en avoua quelques-uns. Mais ayant été convaincu par la déposition des témoins, & par le témoignage de ses propres lettres, il confessa tout. Les évêques du concile ne purent voir, sans gémir, leur confrere chargé de tant de crimes; ils demanderent au roi la permission de différer de trois jours le jugement, afin qu'il eût le tems de penser à lui, & de se justifier, s'il étoit possible. Ce délai étant expiré, les évêques l'invitérent à proposer ses défenses. Qu'il eût été satisfaisant pour leur ambition, que le coupable eût eu assez de cette éloquence séductrice, qui innocente tant de crimes, & les transformant en vertus d'état, élude & le jugement & la puni-

tion ! Mais l'accusé, chargé de confusion, leur dit : « Ne différez point de donner » votre sentence contre un coupable. » Je me reconnois digne de mort pour » le crime de lèze-majesté : j'ai toujours » agi contre le service du roi & de sa » mere : c'est par mon conseil que sont » arrivées ces guerres qui ont causé » tant de ravages dans les Gaules. » Les évêques ne pouvant plus reculer, rendirent leur sentence, qui déposoit Gilles du sacerdoce. Mais ils implorèrent pour lui la clémence du prince, qui lui conserva la vie, & se contenta de l'envoyer en exil à Strasbourg. Quelle foiblesse ! L'archevêque de Rheims est un traître, un perfide, un régicide, & il en est quitte pour un exil ? Quelle punition, si on la compare à l'énormité des crimes du coupable !

On opposeroit vainement que les crimes de l'archevêque de Rheims ayant été désavoués par un concile, que cet évêque factieux ayant été condamné & dégradé, ce seroit une injustice d'imputer à tout le corps du clergé les forfaits d'un particulier. Mais si les fastes de notre histoire n'attestent pas expressément que tous les évêques

étoient de fait solidairement coupables des crimes de l'évêque Gilles, seroit-il étranger, à la vérité de cette même histoire, de conclure de la conduite que les évêques ont tenue dans le concile de Metz, en conséquence des plaintes que firent au roi ces évêques sur la détention du factieux prélat, de leur sang froid à la vûe des attentats de Gilles contre la vie du Roi, & de la reine sa mere, si multipliés & si persévérans, de la peine qu'ils eurent à prononcer la sentence de déposition, & de leur tendre compassion pour le coupable, que du moins dès le sixième siècle les évêques François regardoient comme une question problêmatique, s'il falloit compter au nombre des vertus épiscopales, la fidélité & l'obéissance dûe aux rois; & que s'ils n'étoient pas ouvertement les complices de l'archevêque, ils ne rougissoient pas de se rendre du moins suspects d'être secretement de connivence avec lui, & d'approuver intérieurement ses attentats. Il ne faudra donc pas être surpris si leurs successeurs, cent-cinquante années après, exécutent, en corps & tête levée, les mêmes crimes que leurs pré-

décesseurs n'avoient qu'à regret condamnés dans la personne de l'archevêque de Rheims.

Mais suspendons un instant le récit de la félonie dont les ecclésiastiques François se sont rendus si souvent coupables, pour fixer nos regards sur l'église d'Espagne.

III.

Déposition de Vamba, roi d'Espagne, par les évêques de son royaume.

An. J. C. 680.

Chron. Reg. Visig.

Fleuri, tom. 9. pag. 60 & suiv.

Qu'il est étonnant combien l'ambition des ecclésiastiques est active & entreprenante ! Les six premiers siècles nous fournissent à peine deux ou trois exemples de quelques évêques factieux & révoltés contre leurs souverains ; & déjà dans le septième siècle les évêques d'une grande église forment des desseins sacriléges sur la couronne de leur roi, les exécutent avec autorité, & dispensent ses sujets du serment de fidélité. Ils n'agissent plus clandestinement, mais dans un concile, & ayant leur primat à leur tête. Peu contens de mépriser l'autorité royale, avides d'en secouer le joug aimable, feignant d'ignorer qu'elle vient de Dieu, & ne peut relever que de lui, ils veulent se la soumettre, la rendre vassale de leur

autorité, disposer à leur gré des couronnes & des sceptres, & se jouer des monarques. Le tems est donc arrivé, où le sel de la terre commence à se corrompre! L'église commence donc à voir sa doctrine altérée! Ses premiers pasteurs enseignoient autrefois de vive voix, & plus encore par leur exemple, la soumission aux puissances du monde; ils exhortoient à respecter dans les princes la majesté suprême de Dieu, dont ils sont l'image vivante; à regarder les rois comme les oints du Seigneur, dont les volontés sont toujours respectables. Et dans ce siècle, leurs successeurs changent tout-à-coup de langage & de conduite; ils arrachent le sceptre des mains de leur roi, lui enlévent sa couronne; & prononcent dans un concile nombreux la dispense de l'obéissance que ses sujets lui doivent. Un changement si prodigieux est-il l'effet de l'esprit de J. C., esprit qui n'inspire que l'humilité & la fuite des grandeurs du monde; ou de l'esprit de superbe, dont le caractère propre est de porter à la révolte? Que les évêques qui se prétendent, à l'exclusion des prêtres, seuls juges de la doctrine, prononcent. Mais

n'auroient été d'aucune force & d'aucune valeur, si le tout n'avoit été conduit, pratiqué, avoué & confirmé par l'autorité des évêques, qui se croyoient déjà être les souverains des têtes couronnées.

» C'est pourquoi, *continue le concile*, nous déclarons que la main du » peuple est délivrée de l'obligation du » serment par lequel il étoit obligé à » Vamba; (Eglise sainte, cette décision ne vient ni de Dieu, ni de vous; elle n'est qu'un crime de plus pour ces évêques.) & qu'il doit reconnoître pour seul maître, le sérénissime » prince Ervige, que Dieu a choisi, » (ces paroles étoient dérisoires!) que » son prédécesseur a institué; &, ce » qui plus est, que tout le peuple a » désiré. Quiconque s'élevera contre » lui sera frappé d'anathême ».

2. can. Pour affermir de la part des évêques, & autant qu'ils le desiroient, leur ouvrage, & ôter à Vamba toute espérance de remonter sur le trône, le concile fit un canon (c'est le second) qui interdit à ceux qui auront reçu la pénitence de la main des évêques, même quand ils ne l'auroient pas demandée (c'étoit précise-

ment le cas de Vamba) le retour à toute fonction militaire. Mais, qu'elle étoit la loi divine ou humaine qui autorisoit des évêques à définir que la pénitence, soit volontaire, soit involontaire, emporte avec elle l'exclusion de toute dignité séculière? Qu'elle chaîne d'exemples, au contraire, déposoit contre leur sentiment, & réclamoit pour l'ancienne doctrine? David, Manassès, ont fait pénitence, sans perdre leur dignité, & sans cesser d'en faire les fonctions. Saint Ambroise mit en pénitence l'empereur Théodose; mais ce grand archevêque qui connoissoit beaucoup plus exactement que les évêques d'Espagne, les droits de l'épiscopat, & la vertu de la pénitence, n'imagina jamais que Théodose fût dépouillé de la dignité impériale en vertu de sa sentence. Théodose demeura, toujours empereur, Ambroise persévéra à lui obéir. Si les évêques d'Espagne ont été les premiers qui ont entrepris de dispenser les sujets du serment de fidélité, fait à leur prince, & de priver leur souverain de l'autorité royale, sous prétexte de pénitence, ils ont eu des successeurs aussi téméraires dans les au-

tres états ; & leurs entreprises sont, vraisemblablement, la cause primitive de l'éloignement & de l'aversion des grands de la terre pour la pénitence. Qu'on suppose, en effet, que les évêques & les papes ont formé le dessein criminel de détourner de la pénitence ceux qui sont constitués en dignité, pour réussir dans leur dessein, il n'y a point, il faut l'avouer, de moyen plus efficace que de reduire en pratique la prétention extravagante que la pénitence prive, sans retour, de toute autorité.

IV.

Déposition de Childeric III. roi de France. *An J. C. 752. Fleuri, t. 9. pag. 318. Mezerai, tome 1.*

Le temps est enfin arrivé où les évêques de France, aussi ambitieux que les prélats Espagnols, vont effrayer l'univers par un crime inoui jusqu'alors : leur roi légitime, & sa postérité, est privé du diadême, & ils transportent sur la tête d'un étranger sa couronne. Childeric III, le dernier monarque descendu des Mérovingiens étoit un jeune prince, foible, mais possesseur légitime de la couronne, & sans compétiteur. Pepin le Bref, maire du palais, & en cette qualité maître de

toute la France, concentroit en lui seul toute l'autorité royale, sans avoir le nom de roi. Ce haut degré de puissance dont Pepin jouissoit, ne remplissoit pas la vaste capacité de son cœur ambitieux: le vain titre de roi, que Childeric portoit, offusquoit l'ambition de Pepin; & la réunion de ce titre auguste à la souveraine puissance, dont il étoit déjà en possession, pouvoit seul le satisfaire. Pour parvenir à ce but si desiré, ce maire du palais, qui connoissoit les évêques, se concerta avec eux. Flattés de se voir ainsi recherchés, & d'ailleurs amorcés par l'espérance d'étendre leur autorité & leurs domaines, la trahison du maire du palais leur parut légitime, & sa félonie devint leur propre affaire. Dès que Pepin se vit assuré du suffrage des évêques, il assembla le parlement de la nation, & les évêques y avoient la principale autorité. Il fut donc résolu, dans ce parlement, qu'on donneroit à Pepin le titre auguste de roi.

Pour assurer de plus en plus le succès d'un attentat dont la France n'avoit jamais vu d'exemple, Pepin, sûr des évêques, voulut également, & sous leurs auspices, s'assurer du suffrage du

pape. Zacharie occupoit alors le saint siége. Ce pontife, qui avoit besoin de la protection des François contre le roi des Lombards, & contre l'autorité des empereurs; & peut-être plus satisfait de se voir établi l'arbitre du sort de la première couronne de l'univers, Zacharie ne rougit point de la question qui lui étoit proposée: » Faut-il, tels étoient » les termes de la consultation soumise » à sa décision; faut-il que les François » restent comme ils sont, & aient des » rois, qui, contens d'en porter le » nom, n'en exercent pas la puissance «? La réponse du pontife Romain fut » qu'il falloit donner le nom de » roi à celui qui en exerçoit la puissan» ce. Cette réponse apportée en France, Pepin fut élu roi, & sacré par les mains de l'archevêque de Mayence, accompagné de plusieurs autres évêques. Sa femme Bertrade, fut aussi reconnue reine. Childeric fut dégradé de la royauté; il fut enfermé dans le monastère de l'abbaye de saint Bertin, à saint Omer; son fils Théodoric, fut relegué dans celui de Fontenelle, & la reine sa femme, devint religieuse du monastère de Conchiliac. Quelle scandaleuse révolution!

Geneal. reg. Franc. tom. I. Duch. pag. 796.

& qu'il est humiliant pour l'église Gallicane, de voir son clergé attenter, dès le huitième siécle, sur le sceptre François, & rendre la famille royale la victime de son infidélité! C'est à Soissons que fut consommée cette conspiration, le premier jour de mars de l'an 752. Dans cette assemblée, où les évêques dominoient, toutes les regles de l'équité furent violées, l'injustice la plus révoltante y fut accréditée; & de l'aveu même du grand Bossuet, il s'y commit une très-méchante action, en opprimant un roi légitime, mais sans force, pour favoriser un Grand, puissant & hardi. Cette manœuvre, déjà très-criminelle en elle-même fut consommée par la violence. Eh! pouvoit-on faire réussir cette entreprise par des moyens légitimes? L'expérience a toujours attesté que, lorsque l'ambition ourdit des trahisons, il est necessaire qu'elle ne puisse en diriger le progrès, & les consommer, qu'en violant toutes les régles de l'humanité.

Defens. cler. Gall. t. 1. p. 342.

Quoique la révolution qui a mis sur la tête de Pepin la couronne de France, doive être détestée de tous bons François, nous ne pouvons dissimuler que

ce maire du palais avoit pour régner, des talens supérieurs, & que Childeric, qui occupoit le trône, n'en soutenoit pas la majesté. Mais, si un simple particulier n'est point, pour cause d'aliénation d'esprit, & même de stupidité, dépouillé de ses biens; si la loi & la raison, en lui conservant la propriété de ses domaines & de ses droits, ne permettent que de lui nommer des tuteurs, pour veiller sur l'administration de sa personne & de ses revenus, pourquoi le sort de l'infortuné Childeric a-t-il été différent de celui de ses sujets? Existoit-il contre le roi Childeric, une loi impérieuse qui ordonnoit qu'étant foible, il falloit le priver de son royaume? Il n'y en avoit aucune: les évêques le sçavoient, & l'histoire leur apprenoit qu'en France, l'usage du royaume étoit de conserver ses rois quoiqu'inhabiles à régner, en leur nommant dans l'assemblée des états, un conseil qui, sous leur autorité & en leur nom, administroit les affaires du royaume. Pepin lui-même, de même que Charles Martel, son père, & Pepin son ayeul, avoient rempli cette fonction sous les derniers rois Mérovingiens; &, par conséquent, l'injustice

commise contre Childeric & sa famille, étoit du nombre de ces crimes que la religion déteste, que la raison réprouve, que la justice divine & humaine condamne. Graces à la providence, cette conspiration n'eut pas d'aussi mauvaises suites qu'elle en devoit avoir. Pepin, suivant la remarque de M. Bossuet, fit heureusement, comme Auguste, un bon usage d'une puissance injustement acquise. *Defens. cler. Gall. t. 1. p. 141.*

Cet attentat étoit moins le crime de la nation, que celui des évêques, dont le nombre prédominoit dans ce parlement, qui y tenoient le premier rang, & qui y faisoient valoir la réponse du pape. Les premiers pasteurs de l'église Gallicane, qui auroient dû soutenir, jusqu'à l'effusion du sang, les droits du prince innocent, rejetter la réponse du pape comme antichrétienne & séditieuse, & anathématiser Pepin comme un usurpateur du sceptre, avoient perdu de vûe, depuis long-temps, ces maximes évangéliques qui font la sureté du trône, de la personne des rois, & la tranquillité des états. Nos évêques, éblouis par l'éclat des dignités temporelles dont nos rois les avoient décorés, s'étoient aisément

persuadés que leur règne étoit de ce monde. Non seulement ils ne vouloient plus dépendre de l'autorité royale, mais ils entendoient, & vouloient soumettre à leur autorité la puissance temporelle, & dégrader les souverains à leur gré.

En vain le clergé, qui de nos jours préside dans l'église, prétendroit que c'est gratuitement qu'on charge leurs prédécesseurs d'un attentat qu'aucun historien n'a mis sur leur compte. Jamais, au moins, il ne pourra réussir à convaincre qui que ce soit que les prélats qui assistèrent au parlement où Childeric fut déposé & Pepin mis sur le trône, ne se sont rendus coupables d'aucune félonie. Et certes, leur état d'évêques, de sujets, de principaux seigneurs du royaume, ne les obligeoit-il pas à s'opposer vigoureusement à un pareil attentat, à défendre les droits de leur maître légitime qu'on opprimoit injustement; & à venir au secours de la famille royale, que l'iniquité & la violence immoloient sans pudeur à l'ambition d'un usurpateur puissant & hardi? Ces devoirs ont-ils été remplis de la part des évêques qui vivoient sous le règne de Childeric? Ces prélats ont-

ont-ils parlé en faveur de l'innocence opprimée ? Ont-ils réclamé contre une injuſtice également condamnée par la raiſon, & par les loix divines & humaines ? L'hiſtoire ne le dit pas, & les faits atteſtent que toute leur conduite étoit une intrigue hypocritement menée, mais certainement conſommée de leur part aux dépens du devoir le plus ſacré & le plus indiſpenſable. Comment, en effet, auroient-ils pu ces évêques être de fidèles ſujets, ayant à leur tête l'archevêque de Mayence, qui, totalement livré au maire du palais, ardent à faire prevaloir la réponſe du pape Zacharie, & l'ambition de ſes collégues, s'empreſſoit de conſacrer Pepin, & de l'aſſeoir ſur le trône? Pepin devenu roi, voulut récompenſer ſes bienfaiteurs. Le clergé, ſous ſon règne, fut comblé d'honneurs & de richeſſes ; & il lui accorda, dans le gouvernement de l'état, une autorité qui égaloit preſque celle du Monarque. Nos rois, depuis l'élévation du clergé, ont-ils poſſédé plus ſurement, & avec plus de tranquillité, leur couronne ? Les faits, dont on rendra compte, nous apprendront que les ſucceſſeurs de Pe-

pin eurent lieu de se repentir d'avoir donné aux évêques une puissance que Jesus-Christ, en formant son église, leur avoit expressément refusée.

V.

IXe. SIECLE. 815.

Entreprise de Léon III. sur la puissance de l'empereur.

Le succès des révolutions, arrivées en Espagne & en France, détermina le pontife Romain à se mettre sur les rangs, pour se rendre indépendant de l'autorité de l'empereur, Louis le débonnaire.

Fleuri, t. 10. p. 157. Mezer. t. 1. pag. 285. Egin. an. 815.

Quelques-uns des premiers de la ville de Rome ayant, au commencement du neuvième siècle, formé le dessein de tuer le pape, Léon III, ce pontife, qui n'avoit pas pris pour règle de sa conduite la maxime qui porte, que *l'église a horreur du sang*, fit pendre de son autorité privée, & sans aucune procédure préalable, tous les auteurs de ce complot. L'empereur, offensé & irrité de ce que le pape avoit osé attenter à la vie de citoyens Romains, qui d'ailleurs n'étoient point ses sujets, & de ce qu'il leur avoit fait subir une peine infamante, que la justice séculière avoit seule droit d'infliger, ordonna à Bernard, son neveu, roi des

Lombards, de se transporter à Rome, pour prendre connoissance d'un fait si odieux, si contraire à la douceur de l'esprit de l'église ; & qui étoit une entreprise manifeste sur l'autorité impériale. Léon, voyant que l'empereur, nonobstant sa douceur naturelle, ne vouloit pas souffrir qu'on empiétât sur sa souveraineté, envoya de son côté des légats en France pour satisfaire l'empereur. Louis le débonnaire voulut bien se contenter d'une satisfaction insuffisante. Sa clémence ne fit pas rentrer le pape en lui-même. La foiblesse du gouvernement de Louis donnoit de nouvelles forces à l'ambition des évêques de Rome ; & leurs nouvelles entreprises, qui ont abouti à dépouiller les rois de France de la souveraineté de Rome, & à en revêtir les papes, n'ont que trop vérifié la vérité de cette maxime : qu'un évêque criminel, est incorrigible, lorsqu'il croit qu'on n'ose le corriger.

Les successeurs immédiats de Léon, *An.* 816 & Etienne & Paschal, connoissant la foi- 817. blesse de l'empereur, ne tardèrent pas de donner de nouvelles atteintes à l'autorité impériale. L'un & l'autre de ces

Mezer. t. 1. pag. 286. pontifes, élus successivement par le clergé de Rome, osèrent prendre possession de la chaire pontificale, sans attendre l'agrément & la confirmation de l'empereur. Louis ne parut pas content de ce procédé; il fit admonester ouvertement les Romains de ne plus retomber dans de semblables attentats; mais il en demeura là, & les papes qui sçavoient que ses menaces n'avoient point de suite, se confirmèrent dans le dessein d'aller toujours en avant.

VI.

Conspiration des évêques contre l'empereur Louis le Débonnaire.

An 817.

Eginh. an 817-818. Fleur. t. 10. p. 184. Mezer. t. 1. pag. 288 & 289.

VERS ce même temps les évêques, à la tête desquels étoit Anselme, de Milan, Vulfolde de Crémone, & Théodulphe d'Orléans, conspirerent contre l'empereur Louis. Ils vouloient le détrôner pour élever à sa place Bernard, jeune prince, son neveu, & roi d'Italie. La conduite de l'empereur dissipa la ligue dès sa naissance. A peine ses troupes parurent sur la marche des Alpes, que celles du roi Bernard abandonnèrent leur poste & se retirèrent. Ceux-là mêmes qui avoient été les plus ardens à embarquer le jeune prince dans le péril, furent les premiers à se déta-

cher de lui. Dans cet abandon général, le roi Bernard crut n'avoir point de meilleur parti à prendre, que celui de se remettre à la discrétion de l'empereur n oncle, d'aller se jetter à ses pieds, de lui demander pardon. Mais Louis i étoit d'un naturel doux & clément, mentit en cette occasion son caractè-, Il arrêta son neveu prisonnier, avec us les seigneurs de sa suite, & les fit nduire à Aix-la-Chapelle : là, il leur faire leur procès. Les séculiers fu-t tous condamnés à mort, & le plus nd nombre des conjurés subit la ri-eur de cette sentence. Les autres ent les yeux crevés, plusieurs en ururent, & le roi Bernard lui-même, perdit la vie trois jours après. Pour évêques, qui étoient les principaux teurs de la rébellion, & dont un des factieux étoit Théodulphe, évêque léans, ils en furent quittes pour la tion de leurs évêchés. On les dé-., & on les envoya en des monas-t.

epuis que le pape, Léon III, t, au préjudice de la puissance im-le, tenté de s'arroger sur les Ro-mains, le droit de vie & de mort, il ne

Nouvelle atteinte à l'autorité de l'empereur par le pape

Pascal I. *An. 823. & 824.* *Eginh. an. An. 823.* *Fleur. tom. 10. p. 214.* *Mezer. tom. 1. pag. 292.*

s'étoit pas encore écoulé dix années, lorsque Paschal I, qui, comme ses prédécesseurs, ne toléroit que malgré lui la souveraineté des rois de France sur la ville de Rome, fit tous ses efforts pour affoiblir la puissance de l'empereur Louis, & la rendre odieuse & méprisable aux Romains. Pour rendre sensible le motif de l'insulte qu'il entendoit faire à cet empereur, le pape fit premièrement aveugler, & ensuite décapiter Théodore, primicier de l'église Romaine, & Léon nomenclateur, son gendre, dans le palais patriarchal de Latran, sans autre sujet que celui de leur attachement à l'empereur. Louis ayant appris cette triste nouvelle, envoya à Rome deux députés pour s'assurer de la vérité du fait. Quelque diligence que ces envoyés firent pour s'en éclaircir, ils ne purent parvenir à découvrir ceux qui, par eux-mêmes, avoient exécuté ce meurtre, qui, selon la déposition des témoins, avoit été conseillé, & même ordonné, par l'évêque de Rome. Paschal crut se débarrasser en offrant de se purger, par serment, de cette imputation, ce qu'il fit en présence des envoyés de l'empereur

& du peuple Romain, aſſiſté de trente-quatre évêques, avec des prêtres & diacres. Mais ce ſerment ne diſſipoit pas les ſoupçons de complicité ; au contraire, le refus net & perſévérant que fit le pontife de livrer les meurtriers, ſous le frivole prétexte qu'ils étoient de la famille de ſaint Pierre, fit connoître que c'étoit lui-même qui les avoit mis en œuvre. En vain il envoya vers l'empereur des légats pour lui perſuader qu'il étoit innocent de ce crime, Louis, après les avoir entendus, ne parut pas plus perſuadé qu'avant leur diſcours ; mais il ne crut pas devoir pouſſer plus loin la recherche des auteurs de cette mort, quelque deſir qu'il en eût : & revenant à ſon inclination naturelle pour la clémence, il ſouffrit cette inſulte ſans en tirer aucune vengeance. C'eſt ainſi que ce prince, par une indulgence déplacée, préparoit les voies à ſa dégradation.

VII.

Dépoſition de Louis le Débonnaire. 833.

En effet, les affaires s'étant brouillées, de plus en plus, entre l'empereur & ſes enfans, le bruit des armes & la marche des troupes annonçoient, dans

l'empire, une révolution prochaine. Quel spectacle! Lothaire, roi d'Italie, fils aîné de l'empereur, & son plus cruel ennemi, avoit trouvé le moyen d'attirer à son parti, & de rendre complice de sa perfidie, non seulement les grands du royaume & les officiers, mais les évêques même, parmi lesquels Ebbon, de Rheims, se signala.

Lothaire, prince adroit & insinuant, sçut si bien manier les esprits des officiers de l'armée de l'empereur, que, par présens, par promesses, par menaces, il gagna presque toutes les troupes de son père, qui passèrent de son côté. Si la nature n'avoit plus d'empire sur le cœur des enfans d'un prince infortuné & trahi, la bonté règnoit toujours dans le cœur de Louis. L'empereur, se voyant donc abandonné, & ne voulant pas que le peu de sujets qui lui étoient restés fidèles, périssent pour lui; après les avoir congédiés, il passa au camp de ses enfans qui parurent le recevoir avec de grandes démonstrations de respect. Mais, aussitôt qu'il fût arrivé, on lui ôta Judith, son épouse, qui fut mise entre les mains de Louis, roi de Bavière. Pour lui, il fut conduit au quartier

de Lothaire, & relegué sous bonne & sûre garde, avec le plus jeune de ses enfans, Charles âgé de dix ans, dans une tente que l'on avoit désignée pour lui servir de prison. La plaine qui fut le théâtre de tant de perfidie, & qui est située entre Basle & Strasbourg, fut nommée la plaine du mensonge. Quelle sera la conduite des ministres des autels, spectateurs de la trahison de Lothaire, & de l'humilation de leur souverain?

Thegan t. 2. p. 182. num. 44.

De l'avis du pape, Grégoire IV, qui étoit dans le camp de Lothaire, & du consentement de tous les seigneurs, tant séculiers qu'ecclésiastiques, Louis fut déclaré déchu de la dignité impériale: sa couronne fut déférée à Lothaire, qui l'accepta; & les prélats, aussi infidèles que les grands & le peuple, lui prêtèrent serment de fidélité. L'empire fut partagé entre Lothaire, Pepin & Louis; &, après ce partage, les trois frères se séparèrent. L'impératrice Judith, fut menée à Tortonne en Lombardie; l'empereur Louis, fut conduit à Soissons, & enfermé dans le monastère de S. Médard; & Charles, ce jeune prince, malgré son innocence, fut re-

Tom. 7. concil. pag. 1571.

legué dans celui de Prom. Après avoir ainsi foulé aux pieds les droits de la nature & du trône, Lothaire indiqua un parlement général à Compiégne, pour le premier jour d'octobre.

Apotolog. 2. pag. 61. Ce fut alors qu'Agobard, archevêque de Lyon, publia un manifeste pour Lothaire. Un pontife se charger de justifier les crimes d'un fils dénaturé! Dès le neuvième siècle les évêques de la nouvelle loi étoient donc moins fidéles à leur prince infortuné, que les grands prêtres de la loi judaïque?

Astron. an. 833. Ce manifeste séditieux & fanatique fut publié dans la vûe de préparer les esprits à une nouvelle catastrophe.

Act. Depos. tom. 7. concil. pag. 1686. Theg. c. 43. Dès que le parlement fut assemblé à Compiégne au jour indiqué, Lothaire envoya des évêques à son pere, pour lui persuader de se soumettre au jugement qu'ils avoient rendu contre lui, sans l'entendre, & de s'enfermer dans un monastère pour le reste de ses jours. Cette exhortation étoit le résultat des résolutions prises par Ebbon, archevêque de Rheims, Agobard de Lyon, Bernard de Vienne, Barthelemi de Narbonne, & plusieurs autres prélats. L'empereur Louis refusa d'abord de se

deshonorer en se soumettant à ce qui lui étoit proposé ; mais les évêques le fatiguèrent tant, qu'enfin il consentit à recevoir publiquement la pénitence. Louis fut donc amené à l'église de Notre-Dame de Soissons, où reposoient les corps de S. Médard & de S. Sébastien. Les évêques y étoient assemblés, ayant Ebbon à leur tête, comme métropolitain de la province. Il y avoit un grand & nombreux Clergé : Lothaire étoit présent, accompagné de plusieurs seigneurs, & d'autant de peuple que l'église en pût tenir. Alors Louis, prosterné par terre, sur un cilice devant l'autel, tenant en main un écrit que les évêques lui avoient remis, & dans lequel ils avoient fait l'énumération des crimes dont ils le prétendoient coupable, parmi lesquels ils comptoient singulièrement le violement des priviléges des clercs & des moines. (Ces évêques auroient plus sainement jugé des fautes de l'empereur, s'ils l'avoient fait accuser de celles qu'il avoit commises en les comblans de biens, & les rendant plus riches en domaines qu'en vertus.) Il eut la foiblesse de s'avouer coupable, & de demander la pénitence publique.

En conséquence, se dépouillant sur le champ de sa ceinture militaire & de ses armes, qu'il jetta au pied de l'autel, & de l'habit séculier, il en prit un de pénitent. Les évêques lui imposèrent les mains; on chanta les pseaumes, & on dit les oraisons pour l'imposition de la pénitence. Que la justice de Dieu est terrible! Des évêques ne rougissent point d'abuser des cérémonies ecclésiastiques pour rendre la religion odieuse & méprisable! Il fut ordonné que chacun des évêques, qui avoient assisté à cette cérémonie, en dresseroit une relation qu'il souscriroit de sa main, & la remettroit à Lothaire, en mémoire de l'action; & que de toutes ces relations, on en feroit un sommaire qui seroit souscrit de tous les évêques.

Libell. Agob.

Nous avons & la relation particulière d'Agobard, & l'acte commun, qui commence par une préface, dans laquelle les évêques, après avoir relevé le pouvoir qu'ils ont de lier & de délier, comme vicaires de J. C., représentent l'état florissant du royaume sous Charlemagne, & sa décadence sous Louis, son fils: ensuite, faisant le ré-

cit des malheurs de l'empereur, dont ils étoient les uniques artiſans, mais dont leur impiété oſoit rendre complice Dieu même, ils ajoûtent : Nous ſouvenant des commandemens de Dieu & de notre miniſtère, (étoit-il poſſible de les ſoupçonner de ſincérité dans leurs paroles ?) nous avons crû devoir envoyer à Louis, par la permiſſion de l'empereur Lothaire, pour l'avertir de ſes fautes, & l'exhorter à penſer à ſon ſalut, afin qu'il ne perdît pas ſon ame. Qu'il ſied mal à des traîtres de vouloir ſe donner pour des diſciples de la divine charité !

Il eſt à remarquer 1°. que dans cet acte, les évêques ſéditieux fondoient principalement la dépoſition de l'empereur Louis ſur la maxime : Que ceux qui en ſe ſoumettant à la pénitence publique, ont quitté l'exercice des armes, ne ſont plus en droit de les reprendre : maxime fauſſe, contraire à l'eſprit & à la lettre des canons pénitentiaux, démentie par un très-grand nombre d'exemples, & entre autres, par celui de l'empereur Louis lui-même, qui, après s'être, en 822, ſoumis à la pénitence publique dans l'aſſemblée d'Atti-

gni, avoit repris l'exercice des armes comme auparavant, sans que les évêques de France eussent eû la pensée d'ôter à Louis son épée, & l'aient jamais blâmé de l'avoir reprise. Ainsi leur acte contenoit la preuve de cette vérité éternelle : l'iniquité du méchant est le témoin qui l'accuse & le juge qui le condamne, *Mentita est iniquitas sibi :* & il étoit nécessairement indispensable & juste de conclure que le jugement des évêques de l'assemblée de Compiégne n'avoit pour véritable motif qu'un esprit de faction & de rébellion contre l'empereur.

2°. De plus, & ce qui fait toucher au doigt l'injustice & l'iniquité des procédures de Compiégne, c'est que les évêques mettoient Louis en pénitence pour de prétendus crimes qu'il avoit du moins déja expiés par la première pénitence d'Attigni.

Pour rendre plus publique, & consommer sans retour, suivant la doctrine de ces temps, l'humiliation & la dégradation de l'empereur Louis le Débonnaire, son fils Lothaire, qui étoit le plus animé, comme le plus intéressé dans cette détestable conjuration,

mena son pere, de Soissons à Compiégne, & de Compiégne à Saint Denys, pour lui faire couper les cheveux, le faire revêtir de l'habit de moine, & le confiner pour le reste de ses jours dans l'obscurité d'un monastère. Mais bientôt les François revinrent à leur devoir. Les grands du royaume, qui avoient été les plus ardens à poursuivre la déposition de Louis, en furent les premiers touchés de repentir. Louis le Germanique, & Pepin roi d'Aquitaine, ses deux jeunes fils, qui avoient secondé les desseins séditieux de Lothaire, leur frere aîné, se concertèrent entre eux sur les moyens de réparer leur faute, de mettre l'empereur en liberté, & de le faire remonter sur le trône impérial. Ce ne fût pas sans effusion de beaucoup de sang que ces princes parvinrent à forcer Lothaire à se désister de son dessein. Mais la perte d'une bataille sanglante, & plus encore la crainte d'être abandonné des siens, & de perdre la vie avec ses états, firent sur ce fils dénaturé ce que l'amour & le devoir n'auroient jamais fait. Lothaire ne pouvant donc plus résister, laissa l'empereur son pere en liberté à Saint

Denys en France. Ceux qui étoient auprès de lui l'exhortoient à reprendre les marques extérieures de sa dignité : mais il ne voulut point se presser, & attendit au lendemain, qui étoit le second dimanche de carême, premier
834. jour de mars 834. Ce jour-là il voulut être réconcilié à l'église par le ministère des évêques, & recevoir de leur main son épée, qu'il avoit lui-même remise au souverain des souverains, en la déposant au pied de son autel.

835. Au mois de Février de l'année 835,
Coint. an. 830. *n.* 47. 834. *n.* 4. l'empereur tint à Thionville un parlement, qui est aussi compté entre les conciles. Il s'y trouva plus de quarante évêques. Drogon, évêque de Metz, y présidoit comme diocésain & archichapelain du roi, & on lui donnoit par honneur le titre d'archevêque. On commença par déclarer nul tout ce qui
Flod. II. *hist. c.* 20. *Hinc. de prædest. c.* 36. avoit été fait contre l'empereur à Compiégne & à Soissons. Chacun des évêques présens en donna un libelle souscrit de sa main ; & ils jugèrent à propos d'aller à Metz, pour rendre plus solemnel le rétablissement de Louis, en le faisant dans l'église cathédrale : ce fut le dimanche de la quinquagésime,

dernier jour de février. Là, Drogon, évêque de Metz, monta sur l'ambon, & lut tout ce qui avoit été fait à Thionville. Ensuite Ebbon, archevêque de Rheims, qu'on avoit fait venir de l'abbaye de Fulde, où l'empereur l'avoit fait enfermer dès l'année précédente, monta sur la même tribune, & confessa publiquement qu'il avoit porté un jugement injuste contre l'empereur son maître, en le soumettant à la pénitence publique après qu'il avoit été injustement déposé de la dignité impériale, sur des fausses accusations. Cette confession fut souscrite de sa main, présentée à l'empereur, & gardée dans les archives de l'église de Metz. Alors sept archevêques chantèrent sur l'empereur les sept oraisons ordinaires pour la réconciliation des pénitens. Enfin, pendant la célébration des saints mystères, des évêques prirent sur l'autel la couronne, & la mirent sur la tête de Louis. Aussi-tôt tout le peuple en rendit graces à Dieu par des acclamations de joie. Cette cérémonie, plus qu'inutile, mais qui favorisoit l'ambition des évêques, étant finie, on retourna à Thionville, & on y procéda contre les prélats cou-

Hinc. ibid.

pables, dont la plûpart avoient fuit en Italie sous la protection de Lothaire. Agobard de Lyon, Bernard de Vienne & Ebbon de Rheims furent déposés. Celui-ci donna au concile un libelle signé de sa main, conçu en ces termes : » Moi Ebbon, indigne évêque, re» connoissant ma fragilité & le poids » de mes péchés. . . . Cherchant le » reméde de la pénitence, & pour le » salut de mon ame, je renonce au mi» nistère épiscopal, dont je me recon» nois indigne pour les péchés que je » leur ai confessés en secret (ce pré» lat avoit fait secrettement sa confes» sion à trois des peres du concile, qu'il » avoit choisis), afin que l'on puisse » consacrer un autre à ma place, qui » gouverne dignement l'église que j'ai » mal conduite. Et afin que je ne puisse » faire aucune reclamation pour y ren» trer, j'ai souscrit ceci de ma main. »

Narr. cler. Rem. Dans cette confession, pas un mot pour exprimer qu'il se repentoit du crime de lèze-majesté, dont il étoit coupable. Ainsi, de son tems, un évêque ne devoit pas reculer, & faire publiquement l'aveu & la pénitence d'un péché publique.

Ensuite tous les évêques du concile, au nombre de quarante-trois, dirent leurs avis, selon leur rang, & le condamnèrent à être privé du ministère épiscopal. Thégon, chorevêque de Trêves, s'élevant contre Ebbon, lui reprocha sa perfidie en ces termes : » Cruel, que ne vous rappelliez-vous » les paroles du Seigneur, qui vous a » dit, *que le serviteur n'est pas au-dessus » de son maître ?* Pourquoi avez-vous » rejetté avec mépris ces préceptes des » Apôtres : *Soyez soumis aux puissances » supérieures : toute puissance vient de » Dieu :* Et celle-ci : *craignez Dieu, » honorez le Roi ?* Pour vous, vous n'a» vez point eu la crainte de Dieu devant » les yeux ; & vous n'avez point ho» noré votre roi. » Enfin, Jonas d'Orléans dicta la sentence à Élie, prêtre, & depuis évêque de Chartres. Elle est datée du 4e jour de mars l'an 835, vingt-troisième de l'empereur Louis. Tous les évêques présens souscrivirent au nombre de quarante-trois. Après ce jugement, Ebbon fut renvoyé au monastère de Fulde, d'où quelque tems après il fut tiré, pour être mis sous la garde de Freculfe, évêque de Lisieux ;

& ensuite sous celle de Boson, abbé de S. Benoît-sur-Loire.

Ainsi, le zèle unanime de la nation rétablit dans l'état l'ordre que la rébellion des enfans de Louis, & des évêques leurs complices, avoit troublé. Il eût été à souhaiter que Louis, en remontant sur le trône d'où la trahison & la perfidie l'avoient fait descendre, eût eu assez de fermeté pour ne pas permettre qu'on fît aucune mention de rétablissement & de réhabilitation, parce que la majesté des rois étant en elle-même & de droit divin, inviolable & indépendante de toute autre puissance que de celle de Dieu, il n'est sur la terre aucune puissance qui puisse lui porter la plus légère atteinte, & encore moins s'attribuer le droit d'en dépouiller ceux qui la possèdent, ou de la leur rendre quelle que soit la cause qui les en aît privés. Le peu de lumières & la foiblesse de cet empereur ont dans la suite des siècles exposés les rois aux suites fâcheuses des nouvelles entreprises d'un corps qui n'abandonnera jamais l'idée de faire prévaloir sa puissance sur toute autre puissance; tant il est vrai qu'il est du devoir des rois d'empêcher l'avi-

lissement de leur dignité ; de maintenir avec fermeté l'enseignement des maximes qui sont les sauvegardes des trônes ; & de punir comme criminels de lèze-majesté, quiconque, soit dans l'église, soit dans l'état, doute de la suprême puissance qui appartient aux souverains, de son immutabilité ; ou qui ose débiter, & laisser enseigner une doctine qui fomente, autorise & opère la ruine des états.

VIII.

Apres la mort de l'empereur Louis, la guerre s'étant allumée entre ses trois fils, Lothaire, roi d'Italie, Louis, roi de Germanie, & Charles le Chauve, roi de Neustrie, pour la succession aux états de leur père, une éclatante victoire que les deux jeunes frères remportèrent sur Lothaire, leur frère aîné, décida la querelle. C'est ainsi que Dieu punit quelquefois dès ici bas, des crimes qu'il ne tolère que pour manifester la profondeur de la corruption des coupables, & de l'irréligion de ses ministres. Après sa défaite, Lothaire se vit forcé d'abandonner non seulement les provinces qu'il avoit usurpées sur ses frères, mais

842. Discorde entre les enfans de Louis le Débonnaire.

Nith. l. 2.

même une partie de celles qui étoient de son lot. L'humiliation de Lothaire ne rendit pas les prélats moins vains & moins superbes.

Les évêques décident le différend, & adjugent le royaume de Lothaire à ses deux freres.

Les deux rois victorieux étant allés à Aix-la-Chapelle, qui étoit alors la capitale de l'empire François, pour délibérer de ce qu'ils feroient des états que le roi d'Italie, leur frere, avoit abandonnés, ils oublièrent ce qu'ils étoient, jusqu'au point de consulter sur cette affaire d'état les évêques & les prêtres qui étoient avec eux en grand nombre. Ces prélats & les autres ministres du Seigneur, qui depuis longtems ne pouvoient plus dire aux François : Soyez nos imitateurs, comme nous le sommes de *Jésus-Christ*, qui refusa constamment de se rendre l'arbitre d'un différend que deux frères soumettoient à sa décision, succombèrent à la tentation qui excitoit & faisoit fomenter leur orgueil ; & s'arrogeant le titre & les droits de dispensateurs des états & des trônes de la terre, ils décidèrent en arbîtres souverains, que Lothaire demeureroit privé de la partie des états qu'il avoit été forcé d'abandonner, adjugeant ses provinces à ses

deux frères en ces termes : *Nous vous exhortons, & vous enjoignons par l'autorité divine, de prendre ce royaume, & le gouverner suivant la volonté de Dieu.*

Nith. l. 4. Fleur. tom. 10. pag. 348 & suiv. Mezer. t. 1.

IX.

An. 875. Efforts des papes pour étendre leur domination. *Fleur. tom. 11. pag. 352. Mezer. t. 1. pag. 459.*

La facilité avec laquelle les descendans de Louis le Débonnaire plioient sous le joug ecclésiastique, & l'habitude qu'ils avoient contracté de faire dépendre de leur clergé leurs couronnes & leurs conquêtes, inspirèrent au pape Jean VIII l'idée de disposer de son autorité privée de la couronne impériale. L'empereur Louis II. roi d'Italie, étant mort sans laisser d'enfans mâles, ses deux oncles, Louis le Germanique, & Charles le Chauve se disputoient l'empire. Louis le Germanique avoit pour lui le droit ; il étoit l'aîné des descendans de Charlemagne, & sa naissance lui déféroit la dignité impériale. Mais il étoit puissant, ferme ; & la pompe de sa cour, s'il avoit été le maître de Rome, auroit obscurci le siége du pontife Romain, gêné son ambition, & déconcerté le plan des opérations que les évêques de Rome médi-

toient depuis long-tems pour se rendre entièrement indépendans. De-là le refus absolu que Jean VIII fit de reconnoître pour empereur Louis le Germanique. Charles le Chauve, dont il n'avoit rien à craindre, & de qui il attendoit tout, s'il se déclaroit pour lui, eut son suffrage; &, comme si la couronne impériale avoit été un bien dont il avoit la libre disposition, Jean VIII invita Charles le Chauve de se rendre à Rome pour y être couronné empereur. Pour rendre cette entreprise plus publique & plus célèbre, Jean VIII fit les frais d'une ambassade pour notifier au prince le choix qu'il avoit fait de sa personne ; & l'inviter de se rendre promptement près de lui. Charles, appellé par la grace du pape à l'empire, lui en témoigna sa reconnoissance par de grands présens qu'il lui offrit, & à saint Pierre ; & se rendant en diligence à Rome, il fut le jour de Noël couronné empereur. Les libéralités de Charles le Chauve envers le pape & saint Pierre n'étoient pas l'unique prix de la couronne impériale que Jean VIII venoit de lui livrer. Pour satisfaire le pape, il ne falloit rien moins que l'avilissement de cette di-

gnité.

gnité. C'est pourquoi, Charles le Chauve étoit à peine couronné Empereur, qu'oubliant les droits de ce titre auguste, qui le rendoit le maître de son bienfaiteur, il ne fit pas difficulté, comme s'il eût été son vassal, de tenir à honneur de porter le titre de Conseiller d'État du Pape. C'est ainsi que le souverain des souverains humilie les Princes, qui s'appuyant sur un bras de chair dont ils font leur idole, s'élévent à une dignité qu'il a seul le droit de conférer à laquelle il ne les appelle pas, & dont il les exclut expressément dans l'ordre de la nature.

X.

Vers le milieu du huitième siècle, la Religion avoit en France été déshonorée par ses Pontifes. Devenus les imitateurs de l'irréligion & de la perfidie des Evêques d'Espagne, à leur exemple ils avoient ravi à leur Roi la couronne & la liberté. Childeric III. & son fils avoient été, de leur aveu, arrachés du trône François, pour y faire, sous leurs auspices, monter Pepin, son sujet. A la fin du neuvième siècle, la France vit encore ses Prélats couvrir l'Église,

Ann. 879. Nouvelle entreprise des Evêques de France sur la couronne de nos Rois

An. Bert. 879. Tom. 9. concill. p. 331. Fleur. t. 11. pag. 408. Meser. t. 1. pag. 359.

Gallicane d'opprobre, en couronnant avec joie & avec empressement les usurpateurs des Etats de leurs souverains.

En 879, Boson, jadis le favori de Charles le Chauve, qui lui avoit fait épouser Ermingarde sa niece, fille de l'Empereur Louis II, Boson, enhardi par l'ambition de son épouse, qui, disoit-elle, ne pouvoit vivre si son époux n'étoit pas Roi, Boson, autorisé à tout entreprendre par la foiblesse du gouvernement des jeunes Princes Louis III & Carloman son frere, voulut se faire d'une partie de leurs états un Royaume. La Bourgogne fut le pays qu'il choisit.

Dès que les Evêques furent instruits de son dessein, ils lui écrivirent une lettre pour lui notifier qu'ils l'avoient élu Roi, & qu'ils n'attendoient que son consentement pour le couronner. Boson feignant de reconnoître l'ordre de Dieu dans la chimérique élection des Evêques, accepta la couronne qu'ils lui présentoient, & il fut couronné Roi de Bourgogne à Mantale, près de Vienne en Dauphiné. Vingt-trois Evêques, parmi lesquels se trouvoient six Métropolitains, assistèrent à la cérémonie de son sacre.

Ainsi commençoit à se démembrer le Royaume François, & ses Evêques étoient les ministres de ce démembrement. Toujours disposés à transformer en Rois les usurpateurs qui se présentoient, ils couronnerent à S. Maurice en Chablais Raoul Roi de la Bourgogne Tranjurane, qui renfermoit les Alpes-Pennines, la Savoye & le pays des Suisses. D'un autre côté, un concile tenu exprès à Valence en Dauphiné, déféra à Louis, fils de Boson dont nous avons parlé, la couronne de la Bourgogne Cisjurane, c'est-à-dire du pays depuis Lyon jusqu'à la mer, sous le nom de Royaume d'Arles ou de Provence.

An. 890.

X I.

Après tant de révolutionss dont les Peuples étoient la victime, n'est-il pas étonnant de voir les François, que leur fidélité pour leurs maîtres distingue des autres nations, supporter avec docilité l'abus impie que leurs Evêques faisoient contre leurs Rois, du respect que la Nation avoit pour le saint ministère ? Mais les temps où l'enseignement fidéle des vérités saintes qui font la sûreté des Etats, devoit prévaloir sur

An. 987. La couronne de France passe de la postérité de Charlemagne sur la tête de Hugues Capet. *Chron. Alber. 986. 987 Chr. Virdun. p. 137 Fleur. t. 12 par 248. M.*

l'erreur de la doctrine des Evêques & sur l'infidélité de leur conduite, étoient encore éloignés, & il falloit que l'univers fût encore plus d'une fois spectateur de la chûte des têtes couronnées, avant qu'il fût délivré du prestige qui le séduisoit.

Le dixiéme siécle touchoit à sa fin, lorsque les Evêques, de concert avec les Grands, donnerent à la France un nouveau maître, Louis, surnommé le Fainéant, étant mort sans postérité, Charles, Duc de Lorraine, dernier mâle descendant de Charlemagne, & oncle paternel de Louis le Fainéant, fut privé du droit de succéder à la couronne de France. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, petit fils du Roi Robert, fut appellé sur le Trône François, & il fut couronné le 3 Juillet 587, par Adalberon Archevêque de Rheims, accompagné d'un grand nombre de Prélats, Graces à la divine providence, c'est sa postérité qui régne & régnera toujours en France. Et si du temps de la Ligue, dont le Clergé étoit le principal moteur, nos Peres, témoins oculaires des intrigues & de la félonie des Evêques contre l'héritier légitime de la couronne, ont

justement appréhendé que le Clergé ne fît passer en des mains étrangéres le Sceptre François ; pour nous, depuis que le Seigneur a jugé en faveur d'Henri IV., assurés qu'il a fixé dans sa descendance la suite de nos Rois, nous nous glorifierons d'être parvenus à ces momens heureux où la dignité Royale n'a plus rien à craindre de la politique ambitieuse des Evêques.

Il n'en étoit pas de même dans le dixiéme siécle ; la vanité de leurs pensées étoit respectée comme un dogme ; leurs intrigues avoient un succès toujours certain. Ils osoient tout, & il leur avoit été donné de ne rougir de rien. La conduite tenue par l'Evêque de Liége fournit la preuve de cette vérité. Hilduin, placé sur ce siége par Charles le Simple lui manqua de foi, & reconnut pour souverain Henri l'Oiseleur, Empereur d'Allemagne. Autre exemple de trahison. Hervé de Rheims, infidéle au même Prince, dont il étoit le Chancelier, couronna Roi, Robert frere d'Eudes, Pendant plus de vingt-cinq années, que de troubles dans l'Etat ! Quel en étoit le principe ? Les factions des successeurs d'Hervé, & leurs collégues

dans l'Episcopat, qui devoient par principes de religion & par devoir de conscience enseigner aux peuples le précepte d'une soumission inviolable, & leur donner l'exemple d'une fidélité à toute épreuve envers les Rois; ne les désavouérent point.

XII.

Entreprise de Gregoire V sur la France. An. 998.

T. 9. concil. p. 772. Fleur. tom. 12. p. 323. Mezer. t. 2.

Le Pape ne crut pas devoir laisser passer ce siécle sans insulter personnellement la Majesté Royale. Le Roi Robert etant devenu veuf, voulut se remarier avec Berte, fille de Conrad, Roi de Bourgogne, & sa parente au troisiéme ou quatriéme dégré. Pour faire cesser l'empêchement que le dégré de parenté formoit à son mariage; le Roi convoqua les Evêques de son Royaume, ausquels il exposa les raisons qui le déterminoient à épouser Berte, quoique sa parente. Les Evêques, par égard pour la personne du Roi & pour le bien de l'Etat, consentirent à son mariage.

Le Pape, (Gregoire V) Allemand de nation, fier par tempérament, plus vain encore par la dignité de son siége, se croyant méprisé par le Roi Robert,

qui n'avoit pas eu recours à lui pour faire approuver son mariage avec Berte, excommunia les Evêques qui l'avoient autorisé, & les deux parties contractantes, si elles ne se séparoient aussitôt que sa sentence leur seroit connue. Le Roi ne crut pas devoir déférer à un jugement si visiblement injuste & si contraire au bien de son Royaume. Le Pape, qui ne vouloit trouver aucune résistance à ses volontés, ne crut pas qu'il en eût fait assez en excommuniant le Roi & la Reine; & par une entreprise inouie jusqu'alors en France, ne prenant plus pour guide que sa fureur, il mit tout le Royaume en interdit. Ce coup de main ne devoit pas surprendre; l'ignorance des peuples le favorisoit, & la religion chrétienne n'étoit plus assez respectée pour le faire échouer. De-là, les Evêques, qui depuis long-temps participoient d'autant moins à l'esprit de Jesus-Christ qu'ils se remplissoient plus de celui du monde & de l'amour de sa grandeur, oubliant les droits inséparables de leur ministére; les priviléges des têtes couronnées, s'embarrassant peu du bien de l'Etat, n'eurent pas le courage de sou-

tenir la validité du mariage du Roi, qu'ils avoient pour justes causes, dont de droit ils étoient les juges légitimes, autorisé de leur consentement.

A l'égard du peuple, il déféra si humblement & si servilement à la sentence du Pape Grégoire, que jusqu'aux officiers & domestiques du Roi (à la réserve de deux ou trois) tout le monde l'abandonna. Ce n'étoit pas encore assez ; pour prouver la Catholicité ; on jettoit aux chiens ce qu'on desservoit de sa table, personne ne voulant manger des viandes qu'il avoit touchées. Peut-être même, (car le fanatisme est capable de tout) s'il eût persévéré de vivre avec Berte, sa personne & sa vie n'auroient pas été respectées.

Ce Prince, lassé de ces rigueurs, & ne sachant comment y remédier ; car ce que les Rois ignoroient alors le plus, c'étoit qu'ils étoient Rois & qu'en cette qualité ils n'étoient sur la terre justiciables de qui que ce soit ; ce bon Roi Robert se sépara de sa femme, son cœur démentoit cette séparation. Ainsi sous le Pontificat de Sylvestre II, successeur de Grégoire

V, il fit avec la Reine le voyage de Rome, soit pour y défendre la légitimité de leur union, soit pour en demander la réhabilitation; mais le Pape demeura inflexible dans ce que son Prédécesseur avoit prononcé. Le Roi pour regagner le cœur de ses sujets, se vit dans la nécessité de renvoyer Berte, & d'épouser une autre femme. Il délibéra long-temps sur le choix: enfin, il prit Constance, fille de Guillaume Comte d'Arles. Si le Roi avoit bien connu Sylvestre II, il se fût épargné la fatigue d'un voyage inutile, & qui avilissoit sa Majesté. Pour donner une juste idée du caractère de ce Pape un seul trait d'Histoire suffit. *An. 1001.*

L'Evêque d'Angoulême ayant été détenu prisonnier dans un château par Gui Vicomte de Limoges, cet Evêque cita ce Seigneur à Rome au Tribunal du Pape. Les deux parties comparurent; & la cause plaidée le jour de Pâques, le Pontife prononça que Gui, pour réparation de son crime, seroit attaché au cou de deux chevaux indomptés, & son corps, ainsi brisé & déchiré, jetté à la voirie, ce qui seroit exécuté dans trois jours. Un tel *An. 1003. Mezer. t. 2.*

Pape étoit digne d'être un des Prédécesseurs de Grégoire VII. A l'égard du Vicomte de Limoges l'inhumanité du Pape fut sa sauve-garde ; l'Evêque d'Angoulême ayant été saisi d'horreur en entendant un jugement si barbare, & sa générosité l'emportant sur son ressentiment, il pardonna à Gui ; & se dérobant la nuit de Rome, il l'emmena avec lui en France.

XIII.

XIe. SIECLE.

Entreprises des Papes sur tous les Royaumes de la Chrétienté.

De tous les maux qui affligent l'Eglise & les Royaumes, le plus opiniâtre & le plus incurable est l'orgueil Episcopal. Lui résister, c'est l'irriter ; plier sous lui c'est lui donner de nouvelles forces ; l'humilier, c'est l'envenimer ; le punir, c'est le rendre furieux. Peut-on douter de cette vérité, lorsqu'on considére les événemens qui ont signalé le Pontificat de Grégoire VII ? Les Prédécesseurs de ce Pape, qui étoit hypocrite par tempérament, fanatique par inclination, qui ne se nourrissoit que de séditions & de sang, substituoient depuis plusieurs siécles aux fonctions Episcopales, à la prédication, à l'administration des Sa-

tremens, & à la priére, l'intrigante sollicitude d'une ambition sans bornes. Oubliant qu'ils n'étoient placés à la tête de l'Eglise que pour la faire respecter par la sainteté de leur vie, ne se croyant plus comptables envers Dieu de la sanctification des ames qu'il avoit rachetées & acquises au prix de son sang, & n'estimant le rang d'Evêque qu'autant qu'il effaçoit par le brillant postiche de sa pompe antichrétienne, la gloire naturelle qui environne le trône des Rois, tout en eux agissoit pour commencer l'établissement de cette puissance universelle, qu'ils croyoient ne devoir être possédée que par eux seuls.

Ils n'entreprirent pas d'abord d'ôter & de donner les couronnes, de dégrader les Rois, ou de les placer sur le trône. Une marche si rapide eût déconcerté tous leurs projets.

Zacharie, le premier des Papes qui ait ambitionné de réunir à la dignité Pontificale celle de Souverain ; Zacharie consulté par les François, s'ils devoient donner le nom de Roi à Pepin, qui en avoit l'autorité, comprenant tout-à-coup que le parti étoit pris

de faire descendre du trône Childeric ; répondit en habile & délié politique, que les François pouvoient donner le nom de Roi à celui d'entr'eux qui étoit déjà nanti de la puissance Royale. S'il avoit expressément ordonné d'ôter à Childéric la dignité Royale, il auroit manqué l'occasion de décider du sort d'une tête couronnée. Un ordre aussi précis auroit peut-être réveillé la fidélité Françoise, & lui auroit fait ouvrir les yeux sur son devoir ; mais bien convaincu que le peuple est une paille légére, que le tourbillon des révolutions ébranle, entraîne & absorbe, il se contenta de conseiller d'exécuter ce que les Evéques & les Grands désiroient, ne doutant point que son conseil seroit reçu comme une décision impérieuse, qui, en plaçant Pepin & ses descendants sur le trône François, le rendoit de fait le dispensateur d'une des plus illustres couronne de l'univers, & devoit combler le siége de Rome de richesses & d'honneurs. Il ne fut pas trompé dans ses espérances. Rapidement travesti en haut & puissant Seigneur, par la donation des grand fiefs, qui fut faite

à ſon ſiége, il ſe trouva bientôt en état d'aller de pair avec les têtes couronnées. Telle eſt l'origine de la ſouveraineté des Pontifes Romains, & de leurs hautes entrepriſes, pour parvenir à concentrer dans eux ſeuls, le titre & les prérogatives de maîtres de l'univers.

Charlemagne méditoit de déclarer la guerre au Duc de Baviére, & comme s'il eût penſé avec le vulgaire de ſon temps, que le ſort des armes eſt plus ou moins heureux, ſelon qu'il plaît ou qu'il déplaît à la Puiſſance Eccléſiaſtique de permettre ou de défendre de tirer l'épée Royale, il conſulta le Pape Adrien I, ſur cette guerre. Ce Pape, à qui ce Prince venoit de donner les Villes qu'il avoit priſes ſur le Duc de Bennevent, déclara, *ex cathedra*, que ſi le Duc de Baviére ne rempliſſoit pas ce qu'il avoit promis à l'Empereur, Charlemagne & ſon armée, pouvoient mettre tout à feu & à ſang, ſans être coupables d'aucun péché pour les homicides, les incendies, & tous les autres maux qui réſulteroient de la guerre. O temps, ô mœurs! C'eſt la premiére fois que nous trouvons un Pape oſer pronon-

cer sur la justice d'une guerre, & se présenter à l'Univers, comme l'Apôtre & l'Apologiste des incendies & du carnage. Personne ne fut étonné de cette décision si barbare & si contraire à l'esprit de Jesus-Christ. Depuis que les Papes s'étoient laissés séduire par l'éclat des grandeurs du monde, & qu'ils étoient plus occupés de faire craindre leur siége, que de le rendre respectable, il étoit assez naturel qu'ils saisissent avec joie & avec satisfaction les occasions qui concourroient d'elles-mêmes à noyer dans leur propre sang les Puissances de la terre. A l'égard des scandales qui déshonoroient l'Eglise Romaine, & les Eglises d'Italie, Adrien I n'en tenoit aucun compte; ils n'affligeoient que Charlemagne. Les Romains vendoient des esclaves aux Sarrasins, & les Evêques d'Italie menoient une vie peu conforme à la sainteté de leur ministére. Charlemagne en avertit ce Pape; Adrien l'écoute, ne réprime rien; &, pour toute réponse, il se plaint avec amertume, de ce que ses voisins usurpent, sous le régne de Charlemagne, le patrimoine de S. Pierre. Quelle conduite, quel langage!

Plus les Papes voyoient leur autorité temporelle s'étendre & se fortifier, plus ils devenoient fiers & entreprenans. Jusqu'au Pontificat d'Adrien II, l'ambition des Pontifes Romains s'étoit contentée de décider de la destinée des Empires, d'humilier les souverains, de se rendre les arbitres de la guerre ou de la paix ; Adrien II, crut devoir donner à son ambition un plus grand essor. La Providence, qui avoit permis l'établissement des Monarchies, avoit jugé digne de sa sagesse, de veiller à leur conservation, & d'en perpétuer la durée, en rendant la nature, le premier titre de la dépendance des sujets envers leurs Maîtres. L'établissement de la religion chrétienne, loin de changer l'état des Souverains, ne faisoit qu'en rendre les droits plus sacrés; telle étoit la doctrine des Apôtres & des saints Evêques: mais le temps étoit venu où les Pontifes devoient contredire ouvertement les vérités Evangéliques. De-là, l'entreprise qu'Adrien II forme de rendre l'Eglise une cité étrangére à l'état qu'il l'avoit reçue dans son sein, de faire des Evêques & du Clergé, un corps d'hommes qui, quoi-

que dans l'état, n'en seroient ni les citoyens, ni les justiciables ; mais, pour cacher son dessein, & cependant rendre de fait la puissance Ecclésiastique indépendante de la jurisdiction de la puissance temporelle, il saisit l'occasion de la condamnation de l'Evêque de Laon, & s'érigeant en juge des Juges de la terre : *Nous voulons*, disoit-il, au Roi Charles le Chauve, *nous ordonnons par l'autorité Apostolique, qu'Hincmar de Laon, vienne à Rome devant nous.* Charles piqué au vif de l'insulte faite à son autorité Royale, lui répondit d'une manière à lui faire perdre pour toujours, l'envie de se servir vis-à-vis de lui, de ce ton de maître & de souverain. C'est ainsi qu'un Roi honore la Majesté Royale, & en maintient les droits inaliénables. „ Vos lettres portent, *dit il au Pape*, nous „ voulons, nous ordonnons, par l'autorité Apostolique, qu'Hincmar de „ Laon, vienne à Rome pardevant „ nous ; nous admirons où l'auteur de „ cette lettre a trouvé qu'un Roi obligé de corriger les méchants ; de punir les crimes, doive envoyer à Rome un coupable jugé selon les ré-

„ gles. Nous autres Rois de France, „ nous n'avons point passé jusqu'ici, „ pour être les Lieutenants des Evê- „ ques ; mais ce sont les Rois que „ Dieu a établis pour commander „ sur la terre, qui ont permis aux „ Evêques de régler leurs affaires „ selon leurs ordonnances. Vos Pré- „ décesseurs n'ont point écrit aux nô- „ tres, comme vous venez de nous „ écrire. „ Le Roi rapporte ensuite deux lettres de S. Gregoire, pour montrer avec quelle modestie ce Pape, vraiment grand, parce qu'il étoit vé- ritablement humble & saint, écrivoit, non seulement aux Rois de France, mais même aux Exarques d'Italie : & rappellant à Adrien II, le fameux pas- sage du Pape Gélase, sur la distinc- tion des deux Puissances, par le mi- nistére desquels Dieu gouverne l'uni- vers ; il lui apprend que la puissance Ecclésiastique n'est que spirituelle, & que la Puissance Royale, qui vient de Dieu, est seule établie pour gou- verner les États, & juger quiconque en est citoyen.

Des vérités si claires & si incontes- tables, étoient plus que suffisantes

pour réprimer une ambition moins vive que celle d'Adrien II ; mais elles ne le corrigerent pas. Furieux d'avoir honteusement échoué dans son projet, il s'engagea dans une autre intrigue qui ne lui réussit pas mieux. Lothaire, Roi d'Austrasie, & neveu de Charles, étant mort, Adrien défendit à Charles de s'emparer du Royaume de son neveu, mort sans postérité. Charles méprisa la défense du Pontife, & se mit en possession du Royaume de Lothaire. Adrien trouva fort mauvais le procédé de Charles ; &, pour effrayer les Rois de la terre, & leur faire entendre que les défenses des Pontifes devoient être servilement exécutées, il excommunia Charles, & tous ceux qui communiqueroient avec lui. Ce coup imprudemment frappé, n'eut pas un succès heureux. Le Roi & les Grands, ne tinrent aucun compte de l'excommunication ; les Evêques même de France s'en offensérent, & toute la Nation en ayant horreur comme d'un crime de lèze-Majesté, chargea Hincmar, Archevêque de Rheims, d'écrire au Pape en ces termes. „ La conquête des „ Royaumes de ce monde, se fait par

„ la guerre & par les victoires, & non
„ par l'excommunication des Papes
„ & des Evêques. Le Pape ne peut
„ être, tout ensemble, Roi & Evê-
„ que & il ne nous persuadera pas
„ que nous ne puissions arriver au Ro-
„ yaume du Ciel, qu'en recevant le
„ Roi qu'il voudra nous donner sur
„ la terre. „ Une réponse si ferme, qui étoit la glose de la vesperie de Charles le Chauve, déconcerta la hauteur d'Adrien II; & content d'avoir signalé son Pontificat par quelques-uns de ces grands coups que l'Eglise Romaine se proposoit de frapper pour ébranler & détruire les Monarchies, il abandonna au plus rusé de ceux qui rempliroient son siége, le soin de faire prévaloir, contre l'autorité Royale, la supériorité & l'indépendance chimérique de la Puissance Ecclésiastique.

Hildebrand, connu sous le nom de Gregoire VII, se crut divinement appellé à l'exécution de ce projet & tout paroissoit concourir pour en faciliter sa réussite. L'ignorance & la superstition dominoient sur la terre; les peuples ne connoissoient la fidélité & leurs devoirs envers leurs souverains, qu'imparfaite-

ment. La plupart des Princes étoient trop foibles pour défendre leurs couronnes, pour les faire respecter; & pour en maintenir l'indépendance. Gregoire VII, au contraire, étoit né avec un grand courage, une ame élevée; il étoit d'une trempe inflexible, capable de tout oser, de tout entreprendre, sans revenir jamais sur ses pas. Idolâtre de la supériorité de son siége, plus encore jaloux d'en augmenter la splendeur déjà trop scandaleuse, s'estimant presqu'égal à Dieu. J'ai, disoit-il, le droit de distribuer les couronnes, de juger les souverains, de les déposer du trône, de leur arracher le sceptre, de rendre tous les Princes Chrétiens Vassaux de l'Eglise Romaine, de les contraindre à lui prêter serment de fidélité, & à lui payer un tribut.

XIV.

Prétentions de Gregoire VII sur tous les Royaumes de a Chrétienté.

Sur l'Espagne.

An. 1073.

A peine ce Pontife fut-il assis sur le siege de S. Pierre qu'il commença par mettre à exécution le vaste projet de sa Monarchie universelle. Et d'abord, il voulut se dire Roi d'Espagne. Pour notifier sa prétendue Royauté, il écrivit à Ebles, Comte de Rouci, en Cham-

pagne, qui se disposoit à passer dans ce Royaume, pour faire la guerre aux Sarrasins, qui l'avoient envahi.

„ Vous sçavez sans doute, dit-il ; „ que le Royaume d'Espagne étoit an- „ ciennement du patrimoine de saint „ Pierre (le patrimoine de S. Pierre n'avoit consisté qu'en une barque & des filets, & il y avoit renoncé) " & „ que maintenant, quoiqu'il soit oc- „ cupé, depuis long-temps, par les „ Payens ; il ne peut, de droit, ap- „ partenir à d'autres qu'au saint Siége, „ les loix de la justice n'étant pas su- „ jettes à la prescription. „

L. 1. Epist. 6 & 7. Bar. t. 2. An, 1073. Fleur. t. 13. p. 243. Epist. 7.

„ Nous voulons vous apprendre, „ disoit-il, dans une autre lettre, une „ chose qu'il ne nous est pas permis de „ taire, & qui vous procurera beau- „ coup de gloire, & dans cette vie, & „ dans l'autre. (Quelle est donc cette vérité importante de dogme ou de morale que Gregoire VII. veut établir.) „ Sçachez, continue-t-il, que le Ro- „ yaume d'Espagne avoit été donné (quel étoit le nom du donateur ?) „ en propre à S. Pierre, & à la sainte „ Eglise Romaine, par d'anciennes „ concessions ; (en quel temps ?) &

An. 1073. habitants de Sardaigne, n'étoit ni plus Apostolique, ni plus Chrétienne. Ce Pontife, avide d'argent, s'étoit mis en tête de tirer de ces peuples, à titre de redevance, quelque avantage temporel; & ce fut pour y parvenir, que dans une premiere lettre, adressée aux habitants de cette isle, il parloit ainsi;

L. 1. Epist. 29-41. Fleur. t. 13. p. 397. „ L'Eglise Romaine, quoique mere „ de tous les Chrétiens, doit avoir un „ soin particulier de la Sardaigne; „ mais cette union pleine de charité, „ qui étoit autrefois entre l'Eglise de „ Rome & les peuples de ces cantons, „ s'est réfroidie par la négligence de „ vos Prédécesseurs, au grand détri„ment de la Religion Chrétienne „ parmi vous. Il est donc d'une né„cessité absolue, que vous pensiez au „ salut de vos ames, en reconnoissant „ l'Eglise Romaine pour votre mere, „ & en lui payant le tribut que vos pieux „ ancêtres avoient coutume de payer. „ Que les peuples sont heureux quand ils assurent infailliblement leur salut, moyennant finance ! Mais que cette Théologie étoit différente de celle des Apôtres; qui enseignoient aux fidéles qu'ils n'avoient pas été rachetés à prix d'argent

d'argent, & que c'étoit seulement par la sainteté de leur vie qu'ils rendroient leur vocation certaine ! " Quant à „ moi, continue ce Pape, je veille „ jour & nuit (il falloit à Gregoire VII dormir davantage, & avoir plus de religion) " afin de procurer le „ salut de vos ames, & même de con„ server votre patrie. Si vous faites ce „ que je vous dis, vous serez comblés „ de gloire & d'honneur dans cette vie „ & dans l'autre : si au contraire vous „ négligez mes avertissements, vous ne „ pourrez vous en prendre qu'à vous„ même des malheurs qui vous arrive„ ront ; & cependant nous ne néglige„ rons pas de faire valoir les droits & „ les privileges de S. Pierre. „ St. Pierre avoit droit de lever des impôts ! quelle folie ! une des conditions de son Apostolat étoit de ne posséder ni or ni argent. Cette premiere lettre n'ayant pas eu le succès que Gregoire VII s'en étoit promis, il en écrivit une seconde à Orzoc, juge de Cagliari, Ville Capitale de l'Isle, dont voici la teneur.

„ Nous ne voulons pas que vous „ ignoriez que plusieurs peuples nous L. 8. E. P. 10.

„ ont demandé votre pays, avec pro-
„ messe de nous payer de grandes re-
„ devances, si nous leur permettions
„ de l'envahir. (Il falloit que la Religion & la probité de Gregoire VII fussent notoirement suspectes d'être Antichrétiennes pour avoir, si ce qu'il dit est véritable, osé lui faire une pareille proposition.) " Ils nous offrent
„ de nous laisser maître & souverain
„ de la moitié de votre Isle, & de
„ nous faire hommage de l'autre. Ces
„ offres nous ont souvent été faites,
„ non-seulement par les Normands,
„ les Toscans & les Lombards, mais
„ encore par quelques Peuples d'au-
„ delà des Monts. Toutefois nous
„ n'avons pas voulu y donner notre
„ consentement, jusqu'à ce que nous
„ ayons envoyé un Légat pour sa-
„ voir votre derniere résolution. „ Ce Légat ayant réussi à déterminer les peuples de Sardaigne à se taxer eux-mêmes, pour satisfaire le Pape, & se rédimer du pillage, (Hélas ! de pareilles négociations réussissent toujours ; on donne sa bourse pour conserver sa vie.) Le Pape content leur écrivit :
„ Puisque vous avez témoigné être

„ devoués à S. Pierre, & respectez
„ celui qui le représente, si vous per-
„ séverez, comme vous devez (à
„ remplir mes trésors) bien loin de
„ donner la permission d'entrer dans
„ votre pays, nous empêcherons au
„ contraire par les voies temporelles
„ & spirituelles, que qui que ce soit
„ fasse cette entreprise. „ (Une pa-
reille protection s'appelle une sauve-
garde à la Turque.)

Que le style de ces lettres étoit pro-
pre à faire détester la religion chré-
tienne, s'il eût été raisonnable de soup-
çonner que l'Eglise les avouoit; mais
marquées, comme elles l'étoient, au
coin du plus vil intérêt, produites
par l'ambition, souscrites de Gregoire
VII, elles portoient trop visiblement
l'empreinte du mystere d'iniquité dont
parle l'Apôtre, pour ne pas recon-
noître du premier coup d'œil quel en
étoit le véritable auteur. Puissent nos
larmes effacer le nouvel Evangile, cet
Evangile de sang qu'elles annoncent,
& suivant lequel la religion, le salut
de ces insulaires, dépendoient telle-
ment de leur asservissement & de leur
exactitude à payer un tribut au Pape,

que faute de satisfaire à ces prétendus devoirs, leurs ames étoient de droit livrées à satan, & leurs corps au glaive des peuples barbares & féroces ?

Sur la Saxe. *L. 9. Epist. 3.* Gregoire VII, après avoir fait ressource en Sardaigne, fit voyager son ambition jusqu'en Saxe. Prétendant, toujours sans preuves, que Charlemagne après avoir soumis ce pays, l'avoit donné à S. Pierre; il vouloit que le Roi qui seroit élu à la place de Rodolphe, se reconnût son vassal, qu'il lui fît l'hommage de ce Royaume & lui promît de lui obéir aveuglement en tout ce qu'il lui commanderoit. Nous aurons occasion de parler plus au long des prétentions de ce Pontife sur la Saxe, lorsque nous serons arrivés aux démêlés qu'il eut avec l'Empereur Henri IV.

Sur la France. *An. 1074. Cad. Epist. 23. Fleur. t. 13. p. 396. Id. p. 268. & suiv.* A l'égard de la France, elle mérita, par ses richesses, son attention. « Il „ faut, écrivoit-il à ses Legats, dire à „ tous les François, & leur ordonner, „ par vraie obéissance, que chaque „ maison paye à S. Pierre au moins „ un denier par an, (quelle modestie !) „ s'ils le reconnoissent pour pere & „ pasteur, suivant l'ancienne coutume,

„ Car l'Empereur Charles, comme on „ lit dans son livre qui est aux archives „ de l'Eglise de S. Pierre (les suppositions sont faciles à faire, quand la preuve est si éloignée !) recueilloit „ tous les ans, en trois endroits, douze „ cent livres, pour le service de saint „ Pierre : savoir, à Aix-la-Chapelle, „ au Pui en Velai, & à S. Gilles : ou„ tre ce que chacun offroit par sa dé„ votion particuliére. „ On ne trouve aucun vestige de ces collectes, ni dans les capitulaires de Charlemagne, ni dans les histoires & les autres monuments de son temps. Aussi le Pape ne retira-t-il rien de la France ; & on n'eut pas plus égard alors à ses ordres & à ses prieres, qu'on en eut dans la suite, à ses ménaces. Les uns & les autres furent regardés, par les François, comme un abus que faisoit le Pape de son autorité. De-là la mauvaise humeur de Grégoire VII. contre le Roi.

Ce Pape, irrité du refus qu'il venoit d'éprouver, crut que de tous les vices qui le dominoient, les seuls dont il pourroit tirer parti en France ; étoient la hauteur & l'hypocrisie. Le pernicieux usage de vendre les dignités Ecclésiasti-

ques s'étoit introduit dans ce Royaume. Les Ecclésiastiques ne s'en plaignoient point, mais Gregoire VII supposoit que le Roi Philippes I, approuvoit, autorisoit ce trafic, & en profitoit. Partant de cette supposition, ce Pape sous le masque de la religion, échauffé par l'intérêt, foulant aux pieds toute bienséance, & trempant sa plume dans le fiel de son délire, écrivit à l'Evêque de Challons, pour qui le Roi avoit beaucoup d'amitié, une lettre pleine de fureur & d'arrogance. " Le Roi re-
„ noncera à la simonie, dit le Pape,
„ sinon les François, frappés d'un ana-
„ thême général, refuseront de lui
„ obéir, à moins qu'ils n'aiment mieux
„ cesser d'être Chrétiens. „ Un souverain mépris de ces menaces servit de réponse à cette lettre.

Gregoire irrité de plus en plus, écrivit une lettre fulminante aux Evêques de France.

L. 1. Epist. 2. „ Tous les crimes, dit-il, sont im-
„ punis ; les parjures, les sacrileges,
„ les infamies, les trahisons sont comp-
„ tées pour rien : les citoyens & les fre-
„ res se nuisent les uns aux autres (le caractere François démentoit Gregoire

„ VII)on prend les Pélerins qui vont à „ Rome ou qui en reviennent, on les „ emprisonne. (N'étoit-il pas juste de faire faire une quarantaine à des gens que la superbe Romaine avoit peut-être infectés) ; „ on les tourmente, „ *ajoute le Pape*, plus cruellement que „ ne feroient des payens pour en exiger „ des rançons au-dessus de leurs facul- „ tés. „ Qui dit trop ne prouve rien.

„ C'est votre Roi qui est la cause de „ ces maux ; lui qui ne mérite pas le „ nom de Roi, mais celui de tyran, qui „ passe sa vie dans le crime & l'infa- „ mie ; qui, portant inutilement le „ sceptre & la couronne, non-seulement „ donne occasion aux crimes de ses su- „ jets par la foiblesse de son gouverne- „ ment, mais les y excite par son exem- „ ple. „ Quelle insolence dans ces expressions ! Les Apôtres parloient-ils ainsi des Rois ? „ C'est pourquoi nous „ vous prions & vous admonestons, „ par l'autorité Apostolique, de vous „ assembler & de parler au Roi par „ délibération commune, pour l'a- „ vertir du désordre & du péril de son „ Royaume, lui montrer en face com- „ bien ses actions sont criminelles ; &

„ vous efforcer de le fléchir par vos
„ exhortations, afin qu'il repare le
„ tort qui a été fait aux marchands.
„ Autrement, comme vous sçavez „
(il est vrai que personne n'ignoroit, dès ce temps, que les révoltes & les guerres civiles se méditent & se concertent à Rome) " ce sera la source
„ des grandes inimitiés. Exhortez-le,
„ au reste, à se corriger; à quitter
„ les habitudes de sa jeunesse, à réta-
„ blir la justice, & relever la gloire
„ de son Royaume: enfin à se réformer
„ le premier, pour réformer les autres.„
Convenoit-il à Gregoire VII de traiter cette matiere; il avoit une conscience irréformable?

„ Que, s'il demeure endurci, sans
„ vouloir vous écouter, s'il n'est tou-
„ ché, ni de la crainte de Dieu, ni de
„ sa propre gloire, ni du salut de son
„ peuple, (ce Pape étoit-il lui-même touché de ces objets?) déclarez-lui, de
„ notre part, qu'il ne peut éviter plus
„ long-temps la rigueur des censures
„ apostoliques. (Mais quelle fin auront ces censures? le schisme.) Imitez l'E-
„ glise Romaine votre mere. Séparez-
„ vous entiérement du service & de

„ la communion de ce Prince, & in-
„ terdisez par toute la France la célé-
„ bration publique de l'office divin.
„ Que si cette censure ne l'oblige pas
„ à se reconnoître, nous voulons que
„ personne n'ignore, qu'avec l'aide de
„ Dieu, nous ferons tous nos efforts
„ pour délivrer le Royaume de France
„ de son oppression ; & si nous voyons
„ que vous agissiez foiblement en cette
„ occasion si nécessaire, nous ne doute-
„ rons pas que vous ne le rendiez in-
„ corrigible par la confiance qu'il a
„ en vous, & nous vous priverons de
„ toute fonction Episcopale, comme
„ complices de ses crimes. „ (Quelle conformité de sentiments entre les derniers Hérétiques & Gregoire VII qui se fait un devoir d'enlever à la Religion jusqu'au culte extérieur !)
„ Car Dieu nous est témoin que per-
„ sonne ne nous a fait prendre cette
„ résolution, ni par prieres, ni par
„ présens. Nous n'y sommes portés
„ que par la vive douleur de voir pé-
„ rir, par la faute d'un *malheureux*
„ *homme*, un si noble Royaume, & un
„ peuple si nombreux. „ Cette lettre est du 10 de Septembre 1074.

Epist. 11. Gregoire écrivit du même style, deux mois après, à Guillaume Comte de Poitiers. Il se plaint encore de la violence exercée par le Roi, contre les marchands Italiens; & il exhorte le Comte à se joindre avec les Evêques & les Seigneurs de France, pour presser le Roi de se corriger, & d'épargner les Pélerins qui alloient à Rome: puis il ajoute: « S'il persévere dans sa „ mauvaise conduite, nous le séparerons de la Communion de l'Eglise „ dans le Concile de Rome, lui & „ quiconque lui rendra l'honneur & „ l'obéissance comme à un Roi: & cette excommunication sera confirmée „ tous les jours sur l'Autel de S. Pierre. Gregoire VII ne le profanoit-il pas assez sans le souiller encore en le chargeant des signes extérieurs de sa fureur? „ car il y a long-temps que nous dissimulons ses crimes. „ Depuis aussi long-temps ceux de Gregoire VII méritoient d'être réprimés: « mais il s'est rendu „ maintenant si odieux, que quand il „ auroit la puissance que les Empereurs „ payens exerçoient contre les martyrs, aucune crainte ne pourroit „ nous obliger à laisser ses iniquités

„ impunies. „ Manassès Archevêque de Rheims, au mois de Décembre suivant, reçut aussi de ce Pape une lettre, qui contenoit les mêmes invectives & les mêmes menaces contre le Roi Philippes. Mais les François, fermes dans leur fidélité, firent échouer les projets de l'intriguant Grégoire VII.

Ce Pape n'ayant rien gagné en France, tenta de se faire reconnoître Roi de la Hongrie.

Salomon, qui régnoit dans ces pays, ayant été chassé par Geïta son parent, eut recours à l'Empereur Henri IV. dont il avoit épousé la soeur, & se rendit son vassal pour se faire rétablir. Le Pape Gregoire le trouva mauvais, & écrivit ainsi à Salomon: „ Vous pou- „ vez apprendre des anciens de vo- „ tre pays, que le Royaume de Hon- „ grie appartient à l'Église Romaine „ ayant été donné autrefois à S. Pierre „ par le Roi, avec tout son droit & „ puissance. „ Fonder sa qualité de Roi sur un pareil titre, c'étoit de la part de Grégoire VII, se jouer du sens commun; n'y ayant point de maxime plus constante que celle qui établit que la Majesté Royale est un caractère

Sur la Hongrie. *An. 1074. Lamb. p. 111. L. 2. Epist. 13. Fleur. t. 13 p. 292.*

éminent, qui une fois imprimé sur le front des Rois, par le doigt de Dieu même, est ineffaçable, & ne peut être transmis à d'autres, par qui que ce soit. " De plus, ajoutoit le Pape, „ l'Empereur Henri, d'heureuse mé- „ moire, c'est Henri le noir, ayant „ conquis ce Royaume, envoya au „ corps de S. Pierre, la lance & la „ couronne, marques de la dignité „ Royale. (dignité qui, comme son domaine, est inaliénable.) Sachez „ donc que vous n'aurez point les bon- „ nes graces de S. Pierre, & ne régne- „ rez pas long-temps sans éprouver „ l'indignation du S. Siege, si vous ne „ reconnoissez que vous en tenez votre „ sceptre, & non de l'Empereur. „ Ainsi autrefois s'exprimoient à Rome les anciens Pontifes de l'Idolatrie, pour exciter contre les chrétiens la persécution. La colere des fausses divinités, servoit de voiles à leur intérêt & à leur ambition.

Sur la Dalmatie.

L'unique Monarque de l'univers, Gregoire VII, du moins vouloit-il être reconnu pour tel, ayant donné un Roi de la Dalmatie, c'étoit se rendre coupable de crime de lese-Majesté divine que d'o-

ſer réſiſter à celui à qui l'autorité apoſtolique avoit bien voulu permettre d'en porter le nom. Cet homme étoit en effet le ſigne ſenſible de la ſouveraineté inviſible des Papes. De-là, la lettre de Gregoire VII, à un Seigneur de Dalmatie, nommé Vegelin. « Nous „ ſommes, lui écrivoit-il, fort éton- *L. 7. epiſt.*
„ nés, qu'ayant promis depuis long- 4.
„ temps d'être fidele à S. Pierre & à „ nous, vous vouliez maintenant vous „ élever contre celui que l'autorité „ apoſtolique a établi Roi en Dalmatie. C'eſt pourquoi nous vous défendons de la part de S. Pierre, de „ prendre les armes contre ce Roi: „ parceque l'entrepriſe que vous feriez „ contre lui, ſeroit contre le S. Siege. „ Si vous avez quelque ſujet de plainte, „ vous devez nous demander juſtice, „ & attendre notre jugement. Autrement ſachez que nous tirerons contre vous le glaive de S. Pierre, pour „ punir votre audace, & la témérité „ de tous ceux qui vous favoriſeront „ en cette entrepriſe. „ Il n'y avoit rien à craindre de cette menace; en effet quoique Gregoire fût toujours diſpoſé à ſe battre, S. Pierre n'auroit pas

souffert que son épée fût tirée, après l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu de la remettre dans son fourreau.

Sur la Russie. Gregoire étendoit ses prétentions jusques sur les Russes, comme on voit par sa lettre à leur Roi Démétrius :

L. 2. Epist. 14. „ Votre fils, visitant les tombeaux des „ Apôtres, (c'étoit un pélérinage dans le goût de celui d'Absalon) est venu „ à nous ; & nous a déclaré qu'il vou- „ loit recevoir ce Royaume de nos „ mains, comme un don de S. Pierre, „ en lui prêtant serment de fidélité, „ nous assurant que vous approuveriez „ cette demande. Et comme elle nous „ a paru juste, (que Dieu purge l'Univers de pareils Casuistes) nous la lui „ avons accordée, & nous lui avons „ donné votre Royaume, de la part de S. Pierre. „

Sur l'Angleterre. An. 1079. La follicitude de Gregoire VII. pour conquérir tous les Royaumes étoit infatigable. Dé-là, son dessein d'escamoter la couronne d'Angleterre. Son premier acte d'hostilité fut des complimens. Dès la premiere année de son Pontificat, il écrivit à Guillaume le conquérant, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, une lettre, ou plutôt

un sermon, sur les devoirs d'un Prince Chrétien. " Si nous nous entretenons *L. 1. Epist. 70.*
„ avec vous de ces vérités, si nous y
„ insistons, c'est, lui disoit-il tendre-
„ ment, parce que nous croyons que
„ de tous les Rois vous êtes celui qui
„ les aimés le plus. „ Dans une autre lettre il louoit particuliérement l'amour de ce Monarque pour la justice. Ainsi *L. 4. Epist. 17.* manœuvroit le serpent pour perdre notre premier pere. Aussi Gregoire VII ne doutant pas qu'un Prince flatté est presque vaincu, tout à coup il élança sa main sur la couronne d'Angleterre, & somma, par le ministere d'Hubert soudiacre de l'Eglise Romaine, le Roi Guillaume de lui prêter serment de fidélité, lui enjoignant d'être à l'avenir plus soigneux d'envoyer à Rome l'argent que les Rois ses Prédécesseurs avoient accoutumé d'y envoyer.

Des deux demandes de Gregoire VII, *Ap. Lanfr. Epist. 7.* l'une fut accordée & l'autre rejettée. Il eut de l'argent, & n'eut point de couronne ; quant au serment de fidélité, lui répondit le Roi, je ne l'ai voulu, ni le veux faire, parce que je ne l'ai point promis, & je ne trouve point que mes Prédécesseurs l'ayent fait aux

vôtres. Quant à l'argent, la collecte s'en est faite négligemment pendant environ trois ans que j'ai été en France. Maintenant que je suis de retour dans mon Royaume, je vous envoie, par votre Légat, ce qui a été recueilli, & vous enverrai le reste par les députés de l'Archevêque Lanfranc.

L. 7. Epist. 1. Le Pape fut irrité du refus que faisoit le Roi de lui prêter serment de fidélité; il en témoigna son mécontentement par sa lettre au Légat Hubert, en date du 23 de Septembre 1079. J'estime peu, lui disoit-il, l'argent sans honneur; (y auroit-il quelqu'un assez dupe pour le croire ?) & se plaignoit ensuite de ce que le Roi d'Angleterre empêchoit ses Evêques d'aller à Rome; (eut-il été prudent de le leur permettre ?) il ajoutoit en se livrant à l'impétuosité de son ressentiment, s'il ne se modere, il doit savoir qu'il attirera l'indignation de S. Pierre & qu'il sera excommunié. Les lettres de Gregoire VII se terminoient toutes par des menaces d'excommunications; il en étoit prodigue: &, quoiqu'il eût la douleur de voir que plus il employoit ce style, moins il se rendoit

formidable, cependant il en usoit toujours; de sorte qu'il est vraisemblable qu'il avoit pour Secretaire d'État, l'esprit de vertige & de fanatisme. Mais il est temps de le voir agir, pour mettre à exécution son plan de Monarchie universelle, & travailler sérieusement à s'établir lui-même Roi des Rois, & Monarque des Monarques.

Si quelques Princes avoient eu la simplicité de le reconnoître pour leur Souverain, & de se rendre ses Vassaux, si Gregoire VII, pour ne pas paroître ingrat envers eux, & leur donner des marques de sa reconnoissance & de son affection paternelle, leur avoit accordé la remission de leurs péchés, s'il leur avoit ouvert le Paradis, en leur accordant plus d'indulgences qu'ils ne pouvoient commettre de péchés, il le faut avouer, le nombre de ces esclaves de l'ambition de Gregoire VII, ne remplissoit pas la vaste étendue du projet que ce Pape avoit formé. Tout ou rien c'étoit sa dévise. De deux routes qu'il s'étoit tracées pour arriver à son but, celle de faire valoir ses prétentions par des concessions chimériques, par des titres imaginaires, n'étoit plus tena-

ble pour lui. Celle de la fureur lui parut la seule qu'il devoit suivre invariablement, pour détrôner les Rois qui, dans la suite, oseroient méconnoître sa prétendue souveraineté universelle. L'Empereur Henri IV. fut malheureusement rencontré par ce Pape.

XV.

Démêlés de Gregoire VII avec l'Empereur Henri IV.

Henri IV, Roi des Théutons & Empereur d'Allemagne, étoit monté sur le trône étant encore en bas âge. Il eut le malheur, chose assez ordinaire aux Princes, que le soin de son éducation fût confiée à un Evêque (Adulbert Evêque de Brême) qui ne sentit de la charge qu'on lui imposoit, que la facilité que lui procuroit ce poste d'honneur, pour se frayer la route aux plus grandes dignités. Il n'est pas étonnant que sous la conduite d'un guide complaisant & flatteur, le jeune Prince suivît les mouvements de ses passions. Ses mœurs devenoient de jour en jour plus corrompues. Il avoit à peine dix-huit ans & déjà il s'abandonnoit sans aucune retenue aux vices les plus honteux. Cruel, perfide, à l'égard même de ses plus intimes confidents, il les faisoit

Caractère de ce Prince.

périr lorsqu'ils s'y attendoient le moins. De plus, il faisoit un trafic public des Evêchés & des Abbayes, les donnant à ceux qui lui donnoient le plus d'argent. Souvent même il vendoit à deux sujets le même Bénéfice, faisant déposer le premier comme Simoniaque, & ordonner l'autre en sa place : d'où il arrivoit que plusieurs Villes & plusieurs Abbayes avoient deux Evêques & deux Abbés à la fois, tous deux très-indignes. En un mot Henry étoit un Prince tel que Gregoire le cherchoit, pour avoir occasion de faire parade de son autorité Pontificale, par des coups d'éclats, & de braver la dignité Royale. Il faut convenir de bonne foi que si les Rois qui ne relevent immédiatement que de Dieu, & ne sont comptables qu'à sa justice des fautes dont ils se rendent coupables, même envers leurs sujets, pouvoient être sur la terre justiciables de toute autre puissance que de la puissance divine, jamais Prince n'auroit plus mérité d'éprouver les coups de l'autorité humaine que l'Empereur Henri IV.

Dès qu'Hildebrand fut élu Pape, il envoya des députés à l'Empereur *Lambert. An. 1073.*

Henri, pour lui donner avis de son élection ; mais en même temps, il le prioit instamment de n'y pas consentir : car je vous déclare, lui disoit-il, que si je demeure Pape, je suis résolu de ne point laisser impunis les crimes manifestes, dont je sais que vous êtes prévenu. Ce début ne plut pas à l'Empereur ; & s'il avoit suivi le conseil de plusieurs Evêques Allemands & Lombards, il se seroit épargné bien des malheurs, en cassant, comme ils le lui conseilloient, l'élection d'Hildebrand, qui avoit été faite à son insu. Henri au lieu d'écouter cet avis si sage, se contenta d'envoyer à Rome le Comte Eberard, pour demander aux Seigneurs Romains, pourquoi ils avoient, contre la coutume, fait un Pape sans le consulter ; & pour obliger le Pape à renoncer à sa dignité, s'il ne rendoit pas bonne raison de sa conduite. Le Comte étant arrivé à Rome, fut très bien reçu par le Pape élu, qui ayant ouï les ordres de l'Empereur, répondit : je n'ai jamais recherché cette dignité, Dieu m'en est témoin. Les Romains m'ont élu malgré moi, & m'ont fait violence ; mais ils n'ont jamais pu

m'obliger à me laisser ordonner, jusqu'à ce que je fusse assuré, par une députation expresse, que le Roi & les Seigneurs du Royaume Theutonique, consentissent à mon élection. C'est ce qui m'a fait différer mon ordination jusqu'à présent, & je la différerai sans doute, jusqu'à ce que quelqu'un vienne de la part du Roi, m'assurer de sa volonté. L'Empereur plus vain que politique, fut satisfait de cette réponse & envoya aussi-tôt à Rome Gregoire Evêque de Verceil, pour confirmer l'élection, & assister au sacre du Pape, qui prit le nom de Gregoire.

Le Pape parut dans le commencement de son Pontificat, avoir une grande affection pour l'Empereur Henri, & desirer de vivre avec lui amiablement; On le voit par les lettres à Rodolphe Duc de Suabe, à Reilnald Evêque de Côme, & à Brunon Evêque de Verone; de sorte qu'ayant appris que toute la Saxe étoit revoltée contre Henri, Gregoire écrivit à Vocelin Archevêque de Magdebourg, & aux autres Seigneurs de Saxe, pour les exhorter à une suspension d'armes jusqu'à ce qu'il envoyât des Nonces

Epist. 19. 20. 24.

Epist. 39.

en Allemagne pour prendre connoissance des causes de cette division, & y rétablir la paix. L'hypocrisie de Gregoire VII, ne fut pas de longue durée, & cette division, jointe à quelques plaintes qu'il reçut contre l'Empereur, fit connoître & son caractere & ses projets.

Le Pape excommunie l'Empereur.

Lambert. An. 1074. *p.* 200. *Att. Greg. VII. Ap. Roll. t.* 17. *p.* 148.

En effet sur la simple accusation que l'on fit à Rome, que l'Empereur vendoit les dignités Ecclésiastiques, le Pape l'excommunia, & refusa inflexiblement de lever la censure, jusqu'à ce que le Prince se fût soumis à la pénitence que les Légats qu'il envoyoit en Allemagne, pour en appaiser les troubles, ou plutôt pour en profiter, devoient lui imposer. L'Empereur, instruit de cette sentence, & pour en prévenir les suites, crut qu'il devoit promptement, par sa présence, dissiper cet orage. Il alla donc au devant des Légats; mais ceux-ci refuserent de lui parler, quelque instance qu'on leur en fit, jusqu'à ce que le Prince se fût soumis à la pénitence, & eût reçu d'eux l'absolution. Une hauteur si insolente fit perdre la tête à l'Empereur. Ce Prince aveuglé parce que la justice divine le

Son absolution.

poursuivoit, au lieu de punir sur le champ, comme il le devoit, l'insulte faite en sa personne à la Majesté Impériale, se soumit à tout ce que les Légats exigeoient de lui ; & comme s'il n'eût pas assez avili sa dignité, en prévenant d'honneur les Légats du Pape, il voulut, par une fausse politique, se les rendre favorables auprès de Gregoire VII, en les accablant de faveurs & de présents ; il fit plus, il s'humilia jusqu'à témoigner, dans une lettre qu'il écrivit au Pape, une entière soumission ; & parce qu'une faute est toujours suivie d'une autre faute, oubliant ce qu'il devoit à sa propre réputation, qui dans l'état où il se trouvoit, avoit au moins besoin d'être menagée, il avoua qu'il n'avoit pas fait l'usage qu'il devoit de son autorité ; qu'il avoit usurpé les biens Ecclésiastiques, & vendu les Prélatures aux sujets les plus indignes. Un Prince si humilié n'étoit pas encore assez bas pour fléchir Gregoire VII. Du moins, Henri qui vouloit à quelque prix que ce fût, mettre ce Pape dans ses intérêts, croyant n'en avoir pas assez fait pour s'assurer de ses bonnes graces, s'anéan-

tit jusqu'à le prier d'être son conseil, disons plus, jusqu'à implorer sa protection. Quelles prieres ! mais quoiqu'elles fussent peu sinceres, elles furent agréées de la Cour de Rome, dont l'usage invariable est de prendre les compliments pour des titres qui établissent un droit. De-là, la lettre obligeante de Gregoire VII à l'Empereur.

Epist. 30. D'abord il fait l'éloge du bon accueil qu'il a fait à ses Légats, & de la ferme résolution qu'il a témoignée d'extirper de son Royaume, la simonie & l'incontinence des Clercs. " Nous „ avons senti une grande joie, ajoute- „ t-il, de ce que la Comtesse Beatrix, „ & sa fille Mathilde, nous ont écrit „ de votre sincere amitié ; & c'est par „ leur conseil, & par la persuasion „ de l'Impératrice votre mere, que „ nous vous écrivons cette lettre. C'est „ pourquoi nous faisons mémoire de „ vous à la Messe, sur les corps des „ Apôtres, priant Dieu de vous affermir dans ces bonnes résolutions. „ Il l'exhorte ensuite à prendre conseil des personnes désintéressées, & qui ne cherchent que son salut. Il s'en falloit du tout au tout que la bonne intelligence

gence fût rétablie entre ces deux Puissances ; des deux côtés l'on épioit l'occasion de se donner de mutuelles mortifications.

L'Empereur loin de se corriger, tenoit toujours la même conduite ; & le Pape, toujours disposé à humilier l'Empereur, envoya des Legats en Allemagne, avec ordre de lui enjoindre de se trouver à Rome le lundi de la seconde semaine de Carême, pour se défendre sur les accusations formées contre lui ; & de lui déclarer que s'il n'y comparoissoit pas ce jour-là, il seroit, sans autre délai, excommunié & retranché du corps de l'Eglise. Les Légats, s'étant rendus auprès du Roi à Goslar, où il étoit alors, lui signifierent les ordres dont ils étoient chargés. Le Roi extrêmement offensé de cette dénonciation, chassa aussi-tôt les Légats honteusement ; & ordonna à tous les Evêques & les Abbés de son Royaume, de se trouver à Wormes le Dimanche de la Septuagesime. Son dessein étoit de chercher avec eux, le moyen de déposer le Pape, étant persuadé que de ce point dépendoit son salut & l'affermissement de sa puissance,

An. 1075. L'Empereur cité au tribunal du Pape.

Lamb. an. 1076. p. 235.

Concile de Wormes. An. 1076. L'assemblée de Wormes fut très-nombreuse ; de toutes les Provinces d'Allemagne, il s'y rendit grand nombre de Prélats & d'Abbés ; très-disposés à entrer dans les vues du Roi. Le Cardinal Hugues s'y trouva aussi, muni des lettres des Cardinaux, du Sénat & du peuple Romain, contre Gregoire VII, dont ils demandoient la déposition.

Le Pape déposé. Les Prélats de l'assemblée de Wormes reçurent ce Cardinal comme un envoyé du Ciel, & ils déclarerent qu'Hildebrand ne pouvoit plus être Pape, ni avoir en cette qualité, aucune Puissance de lier, ou de délier. Tous les Evêques souscrivirent à sa déposition. Le Roi envoya des lettres dans toute la Lombardie, & la Marche d'Anconne, pour faire souscrire la condamnation du Pape. Les Evêques de ces Provinces, déjà mal intentionnés, s'assemblerent à Pavie, où ils jurerent sur les Evangiles, qu'ils ne reconnoîtroient plus Gregoire pour Pape, & envoyerent des députés qui firent de même jurer les autres.

Lamb. p. 234. Vit. Greg. p. 7. Vit. S. Anselm.

Lettres du Roi au Clergé & au Peuple de Rome. Le Roi Henry écrivit aussi au Clergé & au Peuple de Rome en ces ter-

mes : " La vraie fidélité est celle qu'on *Brun. Bell.*
„ garde aux absents comme aux pré-
„ sents, nous savons que la vôtre est *Sax. p. 122.*
„ telle ; nous vous prions d'y persévé-
„ rer, & d'être amis de nos amis & *Fleur. t. 13.*
„ ennemis de nos ennemis, entre les- *l. 62. pag.*
„ quels nous marquons le Moine Hil- *296. & s.*
„ debrand, parce que nous avons re-
„ connu qu'il a envahi & opprimé
„ l'Eglise & conjuré contre l'Etat,
„ comme vous verrez par la lettre sui-
„ vante. „

Là étoit insérée une lettre à Hilde- *Au Pape.*
brand où le Roi lui disoit ; „ Lorsque
„ j'attendois de vous un traitement
„ de pere, & vous obéissois en tout,
„ au grand déplaisir de mes sujets,
„ j'ai appris que vous agissiez comme
„ mon plus grand ennemi. Vous m'a-
„ vez privé du respect qui m'étoit dû
„ par votre siége, vous avez tenté par
„ de mauvais artifices d'aliéner de moi
„ le Royaume d'Italie, vous n'avez
„ pas craint de mettre la main sur les
„ Evêques & les avez traités indigne-
„ ment. Comme je dissimulois ces ex-
„ cès, vous avez pris ma patience
„ pour foiblesse, & avez bien osé
„ me mander que vous mourriez, ou

„ que vous m'ôteriez la vie &
„ le Royaume, pour reprimer une
„ telle insolence non par des paroles,
„ mais pas des effets ; j'ai assemblé
„ tous les Seigneurs de mon Royau-
„ me comme ils m'en ont prié. Là
„ on a découvert ce que la crainte
„ faisoit taire auparavant, & on a
„ prouvé comme vous verrez par leurs
„ lettres que vous ne pouvez demeu-
„ rer sur le S. Siége. J'ai suivi leur
„ avis qui m'a paru juste. Je vous
„ renonce pour Pape, & vous com-
„ mande en qualité de Patrice de Ro-
„ me d'en quitter le Siége. „ Le Roi
continuant ensuite d'adresser la parole
à l'Eglise Romaine disoit ; " Elevez-
„ vous donc contre lui, & que celui
„ qui m'est le plus fidéle soit le pre-
„ mier à le condamner. Je ne demande
„ pas son sang ; la vie après sa dé-
„ position lui sera plus dure que la
„ mort ; je veux seulement que vous
„ le fassiez descendre de son siége,
„ pour y en mettre un autre que nous
„ choisirons par votre conseil & par
„ celui de tous les Evêques. „

Dans une seconde lettre, le Roi lui
reproche principalement d'avoir traité

les Evêques avec mépris. Il soutient que ce n'est point du Pape qu'il tient son Royaume, mais de Dieu seul, & que suivant la Tradition des Peres, un Souverain n'a que Dieu pour Juge, & ne peut être déposé pour aucun crime, si ce n'est qu'il abandonne la foi. Ces dernieres paroles étoient de trop; & contenoient une erreur, étant constant qu'il n'y a aucun cas où un Souverain puisse être légitimement détrôné par les hommes, n'ayant que Dieu au-dessus de lui.

Accueil que fait le Pape aux lettres du Roi.

Un Clerc de Parme, nommé Roland fut chargé des lettres du Concile de Wormes, & il prit si bien ses mesures qu'il arriva à Rome la veille de l'ouverture du Concile que le Pape avoit indiqué; le Concile donc étant commencé, Roland de Parme y entra, & présenta au Pape les lettres du Roi & du Concile de Wormes en disant: « Le Roi mon maître, & tous „ les Evêques Ultramontains & Ita- „ liens, vous ordonnent de quitter „ présentement le S. Siége que vous „ avez usurpé, & se retournant vers le Clergé de Rome, il ajoute: „ vous „ êtes avertis mes freres, de vous

„ trouver à la Pentecôte en la pré-
„ sence du Roi, pour recevoir un
„ Pape de sa main, puisque celui-ci
„ n'est pas un Pape, mais un Loup
„ ravissant. „ Alors Jean Evêque de Porto se leva & s'écria : qu'on le prenne. Il faut avouer que la conduite des Evêques à Wormes, leur jugement & l'insolence de ce Clerc étoit un brigandage intolérable. Le Préfet de Rome avec la milice se jetterent sur Roland l'épée à la main, le voulant tuer dans l'Eglise du Sauveur où se tenoit le Concile; mais le Pape se mit au devant & le couvrant de son corps (ô action digne de louange!) il lui sauva la vie.

Gregoire VII ayant à grand peine fait faire silence, dit : Mes enfants, ne troublez pas la paix de l'Eglise par une sédition. (avoit-il le privilege exclusif de troubler celle des Royaumes?) Voici le temps dangereux dont parle l'Ecriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, superbes & desobéissants à leurs parents. Il faut qu'il arrive des scandales, (oui sans doute puisqu'il permettoit l'ambition de Gregoire VII) le Seigneur

a dit qu'il nous envoyoit comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du serpent, & sans haïr personne, supporter les insensés qui veulent violer la loi de Dieu. Cette vérité n'étoit que sur les levres du Pape ; son cœur dans peu & ses actions la désavouerent, & déjà le masque de l'hypocrisie commence à s'ébranler. Nous avons assez long-temps, dit-il, vécu en paix, Dieu veut recommencer à arroser sa moisson du sang des Saints ; (Gregoire VII n'avoit rien à craindre) préparons-nous au martyre (exhortation deplacée) pour la loi de Dieu, & que rien ne nous sépare de la charité de Jesus-Christ. Après cette exhortation le Pape conclut qu'il étoit temps d'employer le glaive de la parole pour frapper le serpent (le Roi Henri) à la tête & venger l'Eglise. Cette conclusion est la honte de la Religion de Jesus-Christ qui défend de rendre le mal pour le mal, & ordonne de benir ceux qui nous persécutent. Nous n'avons, ajoute le Pape, que trop patienté ; tout le monde (ainsi donc dès le temps de Gre-

goire VII le nombre des vrais Chrétiens étoit rare) approuva cet avis du Pape, déclarant qu'ils étoient prêts de souffrir la mort pour une si bonne cause ; & il fut conclu, que Henri seroit privé de la dignité Royale & anathématisé avec tous ses complices.

Le Pape excommunie & dépose de la Royauté le Roi Henri.

Le lendemain donc le Pape fit lire dans le Concile les lettres apportées de la part du Roi ; puis il prononça contre lui l'excommunication en ces termes : " S. Pierre, Prince des Apôtres, écoutez votre serviteur que vous " avez nourris dès l'enfance, & délivré jusqu'à ce jour des méchans " qui me haïssent, parce que je vous " suis fidele. Vous m'êtes témoin " vous & la sainte Mere de Dieu, S. " Paul votre frere & tous les Saints, " que l'Eglise Romaine m'a obligé mal- " gré moi à la gouverner & que j'eusse " mieux aimé passer ma vie en exil que " d'usurper votre place par des moyens " humains. Mais m'y trouvant par vo- " tre grace & sans l'avoir mérité, " (ce n'étoit donc ni le choix de Dieu ni les vertus qui avoient placé Gregoire VII sur le Siege de Rome, seroit-il même aisé de croire qu'un tel

Lambert. Vit. Greg. Concil. t. 10. pag. 356.

Pape avoit eu le suffrage de S. Pierre):
„ je crois que votre intention est,
„ que le peuple Chrétien m'obéisse,
„ suivant le pouvoir que Dieu m'a
„ donné à votre place, de lier & de
„ délier au Ciel & sur la Terre.
„ C'est en cette confiance que pour
„ l'honneur & la défense de l'Eglise,
„ de la part de Dieu Tout-Puissant
„ Pere, Fils, & St. Esprit, & par
„ votre autorité, je défends à Henri
„ fils de l'Empereur Henri, qui par
„ un orgueil inoui s'est élevé contre
„ votre Eglise, de gouverner le Ro-
„ yaume Teutonique, & l'Italie : j'ab-
„ sous tous les Chrétiens du serment
„ qu'ils lui ont fait ou feront, & je
„ défends à personne de le servir com-
„ me Roi. Car celui qui veut donner
„ atteinte à l'autorité de votre Eglise,
„ mérite de perdre la dignité dont il
„ est revêtu. Et parce qu'il a refusé
„ d'obéir comme Chrétien, & n'est
„ point revenu au Seigneur, qu'il a
„ quitté en communiquant avec des
„ excommuniés, méprisant les avis
„ que je lui avois donnés pour son
„ salut, vous le savez : & se séparant
„ de votre Eglise qu'il a voulu divi-

„ ser : je le charge d'anathême en vo-
„ tre nom , afin que les peuples sa-
„ chent , même par expérience que
„ vous êtes Pierre , & que sur cette
„ pierre le fils de Dieu vivant a édi-
„ fié son Eglise , & que les portes
„ de l'Enfer ne prévaudront point con-
„ tre elle. „ Les expressions manquent
pour caractériser & qualifier un abus
si sensible des foudres de l'Eglise , &
ce qui plus est , des paroles Saintes de
l'Evangile.

Def. Cler. Gall. t. 1.

Impressions que fait dans le monde cette sentence.

„ On ne trouve , dit l'illustre Bos-
„ suet , dans tous les siecles qui ont
„ précédé Gregoire VII aucun exem-
„ ple d'une semblable sentence ; sou-
An. 1076 „ vent ses Prédécesseurs ont menacé
„ les Rois mêmes des jugements
„ de Dieu , & des peines Ecclésiasti-
„ ques , mais il est le premier qui ait
„ osé dire à ses Legats : *Résistez-*
„ *lui , s'il le faut en notre nom ; em-*
„ *pêchez qu'il ne gouverne le Royaume ,*
„ *& séparez-le avec tous ses adhérants*
„ *de la participation du corps & du sang*
„ *de Jesus-Christ.* „ Si Gregoire VII
est le premier des Papes qui ait osé
porter jusqu'à cet excès les entreprises
des Pontifes de Rome sur la Majesté

des Rois, c'eſt que la Providence avoit fixé à l'époque de ſon Pontificat la manifeſtation de la corruption d'une Cour qui depuis long-temps étrangere à l'eſprit de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe ne faiſoit parade de Religion qu'autant qu'elle lui ſervoit de prétexte & de moyen pour ſe rendre peu à peu l'Idole & la Maîtreſſe du Monde. De-là l'Election de Gregoire VII le plus factieux des Papes & qui devoit être le tiſon de la vengeance céleſte, concoure avec les troubles qui déſoloient d'Allemagne. De-là ſon activité pour en profiter. Les Saxons révoltés contre l'Empereur ſoutenoient vigoureuſement la guerre contre lui, & pluſieurs Princes de l'Empire l'avoient abandonné pour ſe réunir aux revoltés. Le Pape enhardi par ces cirçonſtances très-défavorables à Henri, & ne doutant point qu'il ne fût abandonné de tout le monde, frappa donc le coup étonnant dont nous venons de rendre compte, & pourſuivit l'exécution de ſa ſentence avec une rigueur & une dureté dont un ſouverain légitime, auroit eu peine à faire uſage contre un Vaſſal revolté. Une démar-

che si scandaleuse étonna l'Univers ; & tel est l'effet naturel des événements singuliers & inouis.

Id. ibid. p. 240.

» On vit arriver alors, dit l'illustre écrivain que nous venons de citer, » ce qui arrive toujours dans » les événements nouveaux & inopinés. Tous ceux qui apprirent cette » nouvelle, tomberent dans un étonnement extrême. Othon Evêque de » Frisingues, l'un des plus célebres » écrivains du XIIe. siécle, & qui » joignoit à l'éclat d'une naissance il- » lustre, la qualité d'homme savant » & l'assemblage d'un grand nombre » de vertus, est un témoin irrépro- » chable de ce fait. Cet historien dont » la sincérité ne peut être soupçon- » née, qui d'ailleurs se déclare en » toute occasion le Panégyriste de » Gregoire VII, & dont le dévoue- » ment pour le S. Siége est tel qu'il » représente les Pontifes Romains, en » quelque sorte comme impécables, » s'exprime ainsi au sujet de la dépo- » sition du Roi Henri.

Oth. fris. L. 6. Hist. Caiss. c. 32. & 37.

» L'Empire fut d'autant plus indi- » gné de cette nouveauté que jamais » il n'avoit vu de pareille sentence

„ publiée contre un Empereur Romain : „ Othon lui-même témoigne combien il en étoit frappé “ j'ai beau lire „ & relire, *dit-il*, l'histoire des Rois „ & des Empereurs, je ne trouve nulle „ part qu'aucun d'eux avant Henri „ IV, ait été excommunié ou privé „ de son Royaume. „ Enfin l'entreprise du Pape Gregoire parut si nouvelle & si extraordinaire que les plus zélés partisans de ce Pontife, ne purent s'empêcher de lui demander dans leur étonnement, qu'il citât quelque exemple ou quelque autorité qui servît de fondement & de justification à un procédé si nouveau & si étonnant.

Oth. Frising. de gest. Frid. l. 1. c. 1, p. 407.

Hermand, Evêque de Metz, dont le zele & l'intrépidité à défendre les intérêts du S. Siége sont si connus, n'eut pas plutôt appris la sentence prononcée par Grégoire, qu'il écrivit à ce Pape pour lui demander ce qu'il y auroit à répondre à ceux qui soutenoient que „ le S. Siege n'avoit pu „ excommunier le Roi Henri, & absoudre ses sujets du serment de fidélité. „

Baron. t. 11. An. 1084, p. 558.

Le Pape répondit à la lettre d'Hermand; On l'avoit sommé de justifier

ſa conduite par des exemples : qui ſont ceux qu'il produit ? Il cite celui du Grand Théodoſe excommunié par S. Ambroiſe ; celui d'Arcade, pareillement excommunié par le Pape S. Innocent, & enfin celui de Childeric, Roi de France, dépoſé, dit-il, par le Pape Zacharie. Les deux premiers exemples ne prouvoient pas ce qu'il devoit prouver. Car la queſtion n'étoit pas de ſavoir ſi le péché d'un Prince le ſoumet dans l'ordre ſpirituel, & quant à la participation aux Sacremens, aux peines canoniques, mais ſi l'Egliſe avoit jamais crû & mis en pratique qu'une excommunication qui eſt une peine purement ſpirituelle, emportoit de plein droit la privation des droits civils & ſpécialement des dignités purement temporelles ; que les Rois tiennent immédiatement de Dieu & ne peuvent jamais tenir de l'Egliſe ; Dieu ſeul peut communiquer le droit qui n'appartient qu'à lui ; d'être le ſeul Souverain de tous les hommes. En effet les cenſures Eccléſiaſtiques dont Théodoſe & Arcade furent frappés, prouvent bien les droits & la poſſeſſion où étoient les Evêques de prononcer des

peines canoniques contre les Souverains à cause des péchés dont ils s'étoient rendu coupables, mais elle ne prouvoient pas qu'en conséquence de ces censures, ils étoient privés de plein droit de l'Empire; puisqu'il est incontestable que ces deux Empereurs n'ont point été deposés; que S. Ambroise & le Pape S. Innocent les ont toujours tenus pour leurs légitimes Souverains, & leur ont perpétuellement obéi comme à leurs maîtres, quoique soumis à la pénitence, & que ces Empereurs ont toujours gouvernés leurs Etats dans le temps où ils étoient même revêtus des signes extérieurs de leur dépendance des loix de l'Eglise comme pécheurs. A l'égard de l'exemple de Childeric, il étoit inutilement allégué, parce que dans le fait il étoit notoirement faux que ce Prince eût perdu le sceptre François par la seule autorité du Pape Zacharie. Il est vrai que ce Pape contre son devoir & sans en avoir le droit, consentit à sa déposition, & qu'il la favorisa, mais la faute de ce Pape n'étoit qu'une prévarication, & par conséquent un abus qui ne donnoit aucun droit aux Puissances Ecclésiastiques, sur & contre les têtes couronnés.

Vit. Greg. Pour ce qui est des instructions lumineuses qu'Hermand demandoit, les lettres de Gregoire à ce Prélat, en sont aussi dépourvues que d'exemples. „ Celui, *dit ce Pontife*, qui a le pouvoir „ d'ouvrir & de fermer le Ciel, ne „ l'aura-t-il pas de juger les choses „ de la terre. Les exorcistes, *continue-* „ *t-il*, ont l'Empire sur le Demon, „ ils l'ont à plus forte raison sur ceux „ qui sont les esclaves & les membres „ du Demon. Or si les exorcistes ont „ sur eux une telle autorité, combien „ grande sera celle des Pontifes. „ (Quel raisonnement !) Un Prêtre, un Diacre, un simple Exorciste peut déposer un Empereur, & soustraire ses sujets à l'obéissance légitime qui lui est dûe ; quelle folie ! & à quelle secousse n'expose-t-elle pas la tranquillité des Etats, la sureté des suprêmes Majestés, & même la vie sacrée des Souverains? Gregoire VII eut pensé & parlé autrement, si, susceptible des impressions d'une droite raison & des grandes vérités de la Religion, il avoit respectés les limites divines qui séparent la Puissance Sacerdotale de la Puissance Royale ; si, comme le Pape Gelase, il

avoit reconnu que le monde est conduit par deux Puissances, le Sacerdoce & l'Empire : que la Puissance Sacerdotale a uniquement pour objet les choses spirituelles ; & que la Puissance Royale, a seule le gouvernement & l'empire de la terre, & que par ce partage visible de l'autorité qui est une en Dieu ; Dieu gouverne invisiblement, perpétuellement & réellement tous les hommes dans l'ordre spirituel & Civil.

Gel. in Ep. Anast. imp. p. 1182.

Concluons donc avec le grand Evêque de Meaux, que Gregoire, malgré sa pénible & infatigable application à ramasser dans ses lettres à Hermand de Metz, tout ce qui pouvoit paroître favorable à son entreprise, ne put la fonder que sur des exemples qui portoient à faux & sur des idées insensées.

Suites fâcheuses de la sentence de Gregoire contre le Roi Henri.

Incontinent après le Concile de Rome, le Pape envoya le décret contre l'Empereur Henri à tous les fideles avec une lettre où il se plaint amérement des entreprises du Prince contre le S. Siége ; puis il les exhorte à prendre part dans cette vallée de larmes aux souffrances de S. Pierre, s'ils veulent être dignes de participer à

L. 4. Epist. 18. 19.

Fleur. t. 13. l. 62.

sa gloire dans le Ciel. Il termine cette lettre en disant ; " Vous verrez par ,, ce papier inclus le décret de dé- ,, position du Roi, comment & pour ,, quelles causes S. Pierre a frappé le ,, Roi d'anathême. ,,

Abb. app. Boll. c. 2. pag. 151.

Cependant Guibert Archevêque de Ravenne, grand ennemi du Pape, & par cela même très-attaché au Roi, fit assembler à Pavie tous les Evêques de Lombardie ; & là ils excommunierent de nouveau le Pape. Les Seigneurs du Royaume, embarrassés, s'ils devoient déférer à cette excommunication, consulterent quelques Evêques qui leur dirent que personne ne pouvoit juger ni excommunier le Pape. Cette proposition étoit vraie à l'égard de la sentence prononcée par les Evêques de Lombardie, l'Eglise seule canoniquement assemblée a cette autorité comme étant supérieure au Pape. Ainsi les esprits furent partagés en Allemagne & en Italie, entre le Pape & le Roi : car ceux du parti du Roi disoient aussi qu'il ne pouvoit être excommunié, l'entendant de cette excommunication, qui tend à dégrader le Roi de sa dignité, & à

rompre tous les liens de la fidélité & de la subordination, & en cela ils raisonnoient juste.

Cette diversité de sentiments sur des principes qui étoient par eux-mêmes certains & incontestables, fortifioit la téméraire hardiesse de Gregoire VII. Le temps de l'ignorance & de la confusion toujours favorable aux projets des ennemis de la vérité, de l'ordre public & des Empires, c'étoit celui du onzieme siecle. Dans ce siecle le Prêtre comme le Laïc, les Pontifes comme le Peuple ignoroient les principes qui font la sureté des Etats, & qui fixent les droits de la Puissance divine. A l'égard du peuple asservi par la violence & n'ayant pas le discernement du bien & du mal, il se précipitoit de lui-même dans l'abîme, où le torrent des passions de ceux qui le conduisoient l'entraînoit.

Gregoire VII qui voyoit que sa conduite mettoit tout le monde en commotion, se détermina à écrire deux nouvelles lettres, l'une à Herman de Metz qui ayant quitté le parti de l'Empereur étoit revenu à l'obéissance du Pape, & l'autre à tous les

Lettre du Pape aux Seigneurs Allemands.

Vit. Greg. c. 8. n. 65.

Evêques, les Seigneurs & les Fideles du Royaume Teutonique. Le Pape conclut cette seconde lettre par une exhortation vive & pathétique aux Allemands pour les engager à abandonner leur Roi, & à demeurer fermes dans le bon parti. Dans une autre lettre, il les exhorte à élire un autre Roi, si Henri ne se convertit pas, pourvu qu'ils le fassent de l'autorité du S. Siége, & avec le consentement de l'Impératrice Agnès, mere du Roi Henri. Cette seconde lettre ébranla la fidélité des Grands.

Ibid. n. 69. Lamb. pag. 237 & 238. Il y en eut en effet plusieurs qui abandonnerent le Roi, & plusieurs de ceux à qui il avoit fait souscrire la condamnation du Pape, envoyerent à Gregoire des députés pour lui demander pénitence. Il les reçut à bras ouverts & leur envoya des lettres de consolation; il y eut même des Evêques qui allerent à Rome nus pieds, & attendirent patiemment jusqu'à ce que le Pape les reçut en grace. Si ces Prélats eussent connu leur devoir, ils se seroient épargnés ce voyage scandaleux, & les rebuts dégoutants de la Cour Romaine, & demeurant à la garde

de leurs troupeaux ; rendant à l'Empereur & lui faisant rendre par leurs Diocésains, obéissance, fidélité, service, ils auroient rempli toute justice ; mais les Evêques de ce temps-là n'en savoient pas tant. Ils ignoroient même qu'ils étoient obligés de donner des exemples de modération aux peuples que la Providence avoit confiés à leurs soins, & se livrant eux-mêmes à la fureur & à l'indécence, ceux du parti de l'Empereur irrités contre les Evêques qui désertoient la Cour, n'épargnoient ni les injures ni les ménaces. Est-ce ainsi que des Evêques doivent combattre pour la vérité ? ils lui devoient un témoignage, sur-tout dans un temps tel que celui où ils se trouvoient ; mais pour remplir ce devoir, il leur suffisoit en conservant la charité, d'insister sur l'injustice & sur la nullité de la sentence du Pape, & d'établir que ceux de leurs collegues, qui favorisoient Gregoire VII étoient les ennemis de l'Etat, & n'employoient le prétexte de la Religion & de l'autorité du Pape que pour ruiner celle du Roi. Il n'appartenoit qu'à l'Empereur de songer à maintenir sa dignité

& à tirer de bonne heure contre ses ennemis l'épée, que suivant l'Apôtre il avoit reçue pour la punition des méchants, & il ne convenoit pas à ces Evêques d'exciter le Roi, qui n'étoit de lui-même que trop violent.

Assemblée de Tribur. *Lamb. p. 142. & s.*

En conséquence des lettres du Pape qui exhortoient les Seigneurs de l'Empire à élire un autre Empereur, Rodolphe Duc de Souabe, Guelfe Duc de Baviere, Borthold Duc de Corinthe, Adalberon Evêque de Visburg, Adalbert Evêque de Wormes & quelques autres Seigneurs, s'assemblerent à Tribur près de Mayence le 16e. d'Octobre, pour remédier aux maux dont la paix de l'Eglise étoit troublée depuis tant d'années. Quelle assemblée ! Des Sujets s'y constituent les Juges de leur Souverain qui par l'éminence de sa dignité n'a & ne peut avoir pour Juge de sa conduite que Dieu ! Ces Seigneurs ne se contenterent pas de s'assembler sans aucun droit à Tribur, ils chercherent de plus à réunir avec eux les Seigneurs de Souabe, de Baviere, de Saxe, de Lorraine, de Franconie, les conjurant au nom de Dieu de quitter toutes

leurs affaires particulieres, afin de faire cette derniere tentative pour le bien public. Les esprits furent tellement frappés de l'attente de cette assemblée que l'Archevêque de Mayence & grand nombre d'autres, qui jusques-là avoient été fort attachés au parti du Roi, le quitterent pour se joindre aux Seigneurs.

Au jour nommé les Seigneurs de Souabe & de Saxe, se trouverent à Tribur en très grand nombre, résolus absolument de déposer le Roi, & d'en élire un autre. Il s'y trouva deux Legats du Pape pour y faire valoir les prétendus droits du S. Siége & la sentence de Gregoire contre le Roi. On délibéra à Tribur sept jours de suite sur les moyens de prévenir la ruine de l'État, & après un portrait des plus vifs & des plus naturels des maux de tout genre dont l'Allemagne étoit inondée, on conclut que l'unique remede à tant de maux, étoit de remettre au plutôt à la place de Henri qui en étoit la cause, un autre Roi capable d'arrêter la licence & de raffermir l'État chancellant. Quelle décision! l'injustice en étoit frap-

pante ; son inutilité étoit sensible. Du côté des Seigneurs qui l'avoient rendue il y avoit défaut de Jurisdiction. La dignité Impériale ne relevoit que de Dieu ; en effet, c'est lui seul & non la convention des hommes ou leur bon plaisir, qui fait les Rois ; c'est lui seul qui distribue à qui il lui plaît les Empires, & qui seul a conséquemment le droit d'en priver ceux qu'il y a gratuitement appellés. Dailleurs le changement de Prince n'étoit pas un moyen sûr & efficace de recouvrer la tranquillité. L'Empereur n'abdiquoit pas sa dignité & par conséquent il étoit dans la résolution de se la conserver ; de-là la perpétuité & la nécessité du fléau dont ils cherchoient à se délivrer. De plus quelle paix pouvoit-on faire avec Gregoire VII ?

Le Roi Henri qui n'étoit pas éloigné du lieu où se tenoit ce congrès de la plus part des grands Seigneurs de l'Empire, & qui étoit instruit de ce qui se tramoit contre l'indépendance de sa couronne, y envoyoit souvent des députés pour leur faire de belles promesses. Ce Prince qui étoit aussi foible dans la mauvaise fortune, qu'il

étoit

étoit fier & haut dans la prospérité, poussa la lâcheté jusqu'à offrir à ses Vassaux d'abandonner le gouvernement de l'État, pourvu qu'ils lui laissassent le nom & les marques de la Royauté. Cette démarche, qui n'étoit pas de sa part sincere, & qui en elle-même déshonoroit la dignité Impériale, le perdit dans l'esprit de tous les Seigneurs qui composoient l'assemblée; & devenus d'autant plus fiers que l'Empereur leur paroissoit moins en état de se faire craindre & respecter, en joignant l'insulte à leur perfidie, ils lui répondirent avec hauteur & comme de vils esclaves de Gregoire VII, que le Pape les ayant dégagés des serments qu'ils lui avoient faits, ils devoient profiter d'une si belle occasion pour se donner un meilleur chef; enfin comme ils étoient prêts à passer le Rhin, & au moment d'aller attaquer le Roi, ils lui envoyérent dire pour la derniere fois qu'ils vouloient bien s'en rapporter au jugement du Pape; qu'ils le citoient de se rendre à Ausbourg à la Purification de la Vierge; que l'on y tiendroit une Assemblée de tous les Seigneurs du Royaume, où le Pape

ayant ouï les raisons des deux parties condamneroit Henri, ou le renverroit absous. Que si par sa faute il n'obtenoit pas son absolution, avant l'an & jour de son excommunication, il seroit à jamais déchu du Royaume, sans aucune espérance de retour.

L'Empereur passe en Italie.

Le Roi se croyant trop heureux de sortir même à des conditions honteuses du péril où il se trouvoit, promit tout ce qu'on voulut, & comprenant que son salut dépendoit d'être absous de l'excommunication, il ne crut pas sûr d'attendre que le Pape vint en Allemagne où il auroit à soutenir la présence & les intrigues de son ennemi. C'est pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui, étoit d'aller au devant du Pape jusqu'en Italie, & de faire tous ses efforts pour obtenir à quelque prix que ce fût son absolution, après laquelle tout lui deviendroit facile. Il partit donc de Spire quelques jours avant Noël avec la Reine sa femme & son fils encore enfant, sans être accompagné que d'un seul noble Allemand, & sans presque trouver personne qui l'aidât pour les frais d'un si grand voyage.

Il trouva d'extrêmes difficultés à passer les Alpes à cause de la rigueur de l'hiver, qui fut telle cette année, que le Rhin demeura glacé à le traverser à pied depuis la S. Martin presque jusqu'au mois d'Avril.

Le Pape s'étoit déjà mis en chemin pour aller soutenir à Ausbourg par sa présence la revolte des Seigneurs Allemands contre le Roi, lorsqu'il apprit que ce Prince étoit arrivé en Italie. Comme il ignoroit à quel dessein il étoit venu, si c'étoit pour demander pardon ou pour se venger d'avoir été excommunié & déposé, il se retira dans un Château de Canusium près de Rhège, qui appartenoit à la Comtesse Mathilde, Princesse qui lui étoit extrêmement attachée. Ce fut là que le Roi Henri le fit supplier par plusieurs Seigneurs & Dames, & par Hugues Abbé de Clugni qui avoit beaucoup de crédit auprès du Pape de lever l'excommunication, promettant de se soumettre à toutes les conditions qu'il voudroit, de répondre à ses accusateurs en tel lieu & en tel temps que le Pape ordonneroit, & même de renoncer à la Couronne,

Il voit le Pape à Canosse.

An. 1077.

s'il ne pouvoit se justifier. Gregoire résista long-temps, la crainte & la passion le rendoient inflexible; mais enfin cédant à l'importunité des députés, & devenu plus fier parce qu'il se croyoit l'arbitre du sort de l'Empereur, il dit: S'il se répent véritablement, qu'il nous remette sa couronne & les autres marques de la Royauté, & qu'il avoue qu'il en est indigne. Ainsi devoit parler un Pape que la justice divine abandonnoit à son sens réprouvé, & qui déshonoroit autant l'Eglise, qu'il étoit ennemi de son esprit, de l'Evangile & de l'humanité; les députés trouverent cette condition trop dure, & presserent le Pape de ne point pousser ce Prince à l'extrêmité; alors Gregoire VII déconcerté parut se laisser fléchir: Qu'il vienne donc, dit-il, & qu'il repare par sa soumission l'injure qu'il a faite au S. Siege.

Dures conditions que le Pape lui impose pour l'absoudre.

Le Roi vint en effet à Canosse, à cette arrivée Gregoire VII reprend son vrai caractere, l'heure étoit venue où la Majesté Royale devoit être avilie & foulée aux pieds par le Grand-Prêtre. L'Empereur laissant déhors

toute sa suite, entra dans la forteresse qui avoit trois enceintes de murailles. On le fit demeurer dans la seconde sans aucune marque de sa dignité, au contraire, il étoit nus pieds & vêtu de laine sur la chair, & passa tout le jour sans manger jusqu'au soir, attendant l'ordre du Pape. Il passa de même le second & le troisieme jour. Enfin le quatrieme jour le Pape permit qu'il vînt en sa présence; & après plusieurs discours de part & d'autre, il convint de lui donner l'absolution aux conditions suivantes : Que Henri se présenteroit à la diéte générale des Seigneurs Allemands, au jour & lieu qui seroient marqués par le Pape ; & y répondroit aux accusations proposées contre lui, dont le Pape seroit Juge s'il vouloit : Que suivant son jugement il garderoit le Royaume ou y renonceroit selon qu'il paroitroit innocent ou coupable, sans que jamais il tirât aucune vengeance de cette poursuite faite contre lui : que jusqu'au jugement définitif de la cause, il ne porteroit aucune marque de la dignité Royale, & ne prendroit aucune part

au gouvernement de l'état ; seulement qu'il pourroit exiger les services, c'est-à-dire, les redevances nécessaires pour l'entretien de sa maison ; que ceux qui lui avoient prêté serment, en demeureroient quittes devant Dieu & devant les hommes : Que s'il se justifioit & demeuroit Roi, il seroit toujours soumis & obéissant au Pape : (C'est ici la pierre de touche : c'est ce défaut d'obéissance & le refus que faisoit Henri de se reconnoître Vassal du Pape que Gregoire poursuivoit en ce Prince.) Enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, l'absolution seroit nulle, il seroit tenu pour convaincu, sans jamais être reçu à se justifier.

Son absolution.

Henri accepta ces conditions toutes plus déshonorantes les unes que les autres pour l'autorité Royale ; & on en dressa un acte sommaire le 8e. Janvier 1077. Ensuite le Pape leva l'excommunication & célébra la Messe. Après la consécration (Quel temps pour se jouer de la présence de Dieu !) après la consécration, Gregoire VII fit approcher le Roi de l'Autel avec les assistants qui étoient en grand nombre

puis tenant en sa main le Corps de Notre-Seigneur, il dit : J'ai reçu depuis long-temps des lettres de vous & de ceux de votre parti, où vous m'accusiez d'avoir usurpé le S. Siege par simonie, & d'avoir commis, tant avant mon Episcopat que depuis des crimes qui, selon les Canons, me fermoient l'entrée aux ordres sacrés. Et quoique je pusse me justifier par le témoignage de ceux qui savent comment j'ai vécu depuis mon enfance, & de ceux qui ont été les auteurs de ma Promotion à l'Episcopat : toutefois pour ôter toute ombre de scandale, je veux que le Corps de Notre-Seigneur que je vais prendre soit aujourd'hui une preuve de mon innocence, & que Dieu me fasse mourir subitement si je suis coupable. (fausse preuve de l'innocence.) Un Apôtre, Judas, sacrilege & déicide, communie & ne meurt pas. Ayant ainsi parlé il prit une partie de l'Hostie & la consomma, puis adressant la parole au Roi, il lui dit : Faites s'il vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vu faire. Les Seigneurs Allemands vous chargent de quantité de crimes,

pour lesquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute votre vie de toute fonction publique, de la Communion Ecclésiastique & de tout commerce de la vie civile.

Le Roi, qui ne s'attendoit à rien moins, surpris & embarrassé, commença à reculer, & s'étant retiré à part avec ses confidents, il délibéra en tremblant sur ce qu'il devoit faire pour éviter une épreuve si terrible. Enfin ayant un peu repris ses esprits, il dit au Pape que les Seigneurs qui lui étoient demeurés fideles, étoient absents pour la plupart, aussi bien que ses accusateurs; & qu'ils n'ajouteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait sans eux pour sa justification; c'est pourquoi il prioit le Pape de reserver l'affaire en son entier à un Concile Général. Le Pape se rendit sans peine à la priere du Roi: il ne laissa pas de lui donner le Corps de Notre-Seigneur, & ayant achevé la Messe, il l'invita à diner, où il le traita avec beaucoup d'honneur; & il le renvoya aux siens qui étoient demeurés assez loin hors du Chateau.

Incontinent après l'absolution du

Roi, le Pape en donna avis aux Seigneurs Allemands. Il ne manqua pas de leur faire un détail circonstancié de l'état humiliant auquel il avoit réduit le Roi. Quelques-uns se plaignent, ajoutoit le Pape, de notre dureté, & disent hautement qu'on ne voit pas dans cette conduite une sévérité Apostolique, mais une cruauté tirannique. Avoit-on tort ?

Indignation des Italiens contre le Roi.

Les Lombards ayant appris la maniere dont le Pape en avoit usé envers l'Empereur, & le traité honteux auquel celui-ci s'étoit soumis, en furent extrêmement indigné contre l'un & l'autre ; l'indignation fut telle qu'ils résolurent unanimement de rejetter le Roi, de reconnoître son fils encore enfant, de le mener à Rome, & d'y élire un autre Pape qui le couronneroit Empereur, & casseroit tout ce qu'avoit fait Hildebrand. L'Empereur ne se trouva pas peu embarrassé. Abandonné de la plupart des Seigneurs Lombards qui se retiroient de son armée sans congé, méprisé ouvertement de ceux qui restoient, qui lui témoignoient sans détour combien ils étoient indignés de ce qu'il avoit

trompé leurs espérances ; il ne savoit à quoi se résoudre ; il auroit voulu revenir sur ses pas, & son inclination l'y engageoit ; mais il redoutoit les Seigneurs Allemands qui, d'intelligence avec le Pape étoient disposés à le déposer. Cependant son caractere craintif ne prévalut pas sur la haine qu'il portoit au Pape, & il se détermina à rompre le traité qu'il venoit de faire avec le Pape. Par cette démarche il regagna l'affection des Italiens qui vinrent en foule grossir le nombre de ses troupes ; mais il se vit, comme il l'avoit prévu, abandonné des Allemands.

Le Roi rompt le traité fait avec le Pape.

Election de Rodolphe à Forcheim.

Vit. Geg. c. 10.

En effet les Seigneurs Allemands instruits de la rupture, s'assemblerent en grand nombre à Forcheim en Franconie. Le Pape de son côté ne manqua pas d'y envoyer ses Légats, ne pouvant s'y rendre lui-même comme il l'auroit désiré, à cause que l'Empereur lui avoit si bien fermé les passages qu'il ne pouvoit ni passer en Allemagne ni retourner à Rome ; la premiere séance se passa en plaintes contre l'Empereur Henri, mais le lendemain quinzieme de Mars, les

Allemands supposant que quoique le Pape eût rendu à l'Empereur la communion Ecclésiastique, il ne l'avoit cependant pas rétabli sur le Trône, & partant du faux principe que l'Empire étoit toujours vacant par la déposition de Henri ; ils élurent Rodolphe Duc de Souabe, malgré lui, qui dépêcha aussi-tôt une Ambassade au Pape, pour lui donner part de son élection & lui promettre obéissance. (Quel brigandage !) L'injustice de son élection étoit aussi sensible que sa nullité. En effet dès qu'il supposoit qu'un Prince, quoiqu'il fût absous de l'excommunication dont il avoit été frappé, pouvoit-être néanmoins privé de sa couronne, il devoit nécessairement conclure que n'y ayant point de connexité absolue & essentielle entre le droit de régner & celui de jouir des privileges de la catholicité ; l'excommunication que Gregoire VII avoit prononcée contre l'Empereur Henri n'avoit pas pu faire perdre à ce Prince le diadême Impérial, & que par conséquent son Trône n'étant ni de fait ni de droit vacant, ils ne pouvoient valablement

Incertitude du Pape.

en gratifier le Duc de Souabe. Ne soyons donc pas surpris des maux que cette élection schismatique a produits dans la suite.

Le Pape lui-même n'en étoit pas satisfait : intérieurement il ne regardoit pas la déposition d'Henri comme légitime, & il sentoit encore plus que l'élection de Rodolphe étoit insoutenable. Il ne savoit pour lequel des deux Rois il devoit se déclarer, il les reconoissoit tous les deux pour Rois, & il adressoit ses Légats à tous les deux. Gregoire sentoit sans l'avouer, qu'il s'étoit engagé dans une route difficile, où il étoit pénible d'avancer & honteux de reculer, & il attendoit du laps du temps que les deux contendants séduits par ses menagements & pour se débarrasser remettroient quelque jour leurs droits entre ses mains ; & qu'alors en Monarque despote des couronnes, il donneroit l'Empire à celui des deux qui lui conviendroit le plus. D'ailleurs l'Empereur Henri n'étoit pas encore assez abandonné pour pouvoir se flatter de le deposséder tranquillement; son parti étoit encore soutenu par un

grand nombre, soit parmi les Seigneurs, soit dans le Clergé que le devoir & l'indécision du Pape sur la validité de l'élection de Rodolphe lui attachoient. *An.* 1078.

Tel étoit la situation des choses lorsque l'année suivante il se tint à Rome un Concile où il fut resolu d'envoyer des Legats en Allemagne pour y tenir une assemblée générale de tout le Royaume, y rétablir la paix & juger en connoissance de cause, lequel des deux Rois avoit la justice de son côté. Il ne falloit pas avoir un genie transcendant pour se déterminer !

Le décret du Concile ajoute une ménace d'excommunication contre toute personne, Roi, Evêque, ou autre qui s'opposera à cette commission des Légats; & dans cette clause ces paroles sont rémarquables : " Nous „ le lions par l'autorité apostolique „ non-seulement quant à l'esprit, mais „ quant au corps, & lui ôtons toute „ la prospérité de cette vie & la vic„ toire à ses armes. „

Cependant les deux Rois ne demeuroient pas tranquilles. Déjà il y *T.* 10. *concil. p.* 392.

avoit eu entr'eux deux batailles où beaucoup de monde étoit péri, sans qu'aucun des deux Princes eût remporté une victoire décisive : à l'égard de Gregoire VII il voyoit d'un œil sec & tranquille ravager l'Empire, désoler les Provinces, & arroser la terre du sang d'un million de Chrétiens dont il étoit le pere. Enfin une troisieme bataille donnée à Flatecheim où Henri fut défait, & reduit à prendre la fuite, tira le Pape de son irrésolution, & le ramena pour toujours au parti qu'il avoit d'abord pris contre le Roi Henri. Informé de cette nouvelle par un Ambassadeur que le Roi Rodolphe lui avoit aussi-tôt envoyé à Rome, il se décida dans le moment en faveur de ce nouveau Roi. Il étoit alors occupé à tenir un Concile très nombreux ; après qu'on eut réglé dans le Concile quelques points de discipline, & décidé quelques affaires particulieres, la discussion qui étoit entre Henri & Rodolphe pour le Royaume d'Allemagne occupa entiérement le Pontife, comme étant la chose dont le Jugement définitif lui tenoit plus au cœur. Voici le dé-

Bruno. Bell. Saxon. pag. 146.

cret fameux qui fut fait à ce sujet dans ce septieme Concile de Rome.

Le Pape adressant la parole à S. Pierre & à S. Paul comme dans la premiere sentence, excommunie de nouveau Henri & ses fauteurs, & lui ôte le Royaume d'Allemagne & d'Italie, ensorte qu'il n'ait aucune force dans les combats, & ne gagne de sa vie aucune victoire; quant à Rodolphe, le Pape lui donne le Royaume Teutonique, & accorde à tous ceux qui lui seront fideles l'absolution de tous leurs péchés avec la bénédiction des Apôtres en cette vie & en l'autre. Puis il ajoute adressant toujours la parole aux SS. Apôtres.

Le Pape dépose de nouveau le Roi Henri.

Tom. 10. concil. pag. 381. & suiv. An. 1080. Fleur. t. 13. l. 63.

„ Faites donc maintenant connoître à tout le monde, que si „ vous pouvez lier & délier dans le „ Ciel vous pouvez aussi sur la Terre „ ôter ou donner les Empires, les „ Royaumes & les Principautés, les „ Duchés, les Marquisats, les Comtés „ & les biens de tous les hommes, „ selon leurs mérites. Car vous avez „ souvent ôté aux indignes & donné „ aux bons des Patriarchats, les Pri-

„ maties, les Archevêchés, & les
„ Evêchés. Que si vous jugez les cho-
„ ses spirituelles, que doit-on croire
„ de votre pouvoir sur les tempo-
„ relles ? Et si vous devez juger les
„ Anges qui dominent sur tous les
„ Princes superbes, que ne pouvez-
„ vous pas sur leurs esclaves ? (Quelle étrange Logique que celle qui fait ainsi deraisonner ce Pontife.) Que
„ les Rois & les Princes du siecle ap-
„ prennent donc maintenant quelle est
„ votre Grandeur & votre Puissance ;
„ qu'ils craignent de mépriser les or-
„ dres de votre Eglise, & que votre
„ justice s'exerce si promptement sur
„ Henri, que tous sachent qu'il ne
„ tombera pas par hazard, mais par
„ votre Puissance ; Dieu veuille les
„ confondre pour les amener à une
„ pénitence salutaire. „ Ce décret est du septieme de Mars 1080.

Sigebert chr. An. 1080.

Il seroit à souhaiter pour l'honneur de l'Eglise Romaine & de ses Pontifes, que ces sortes de monuments eussent péri par les flammes ou de quelqu'autre maniere ; mais la providence en les préservant de la ruine où tant d'autres ont été ensevelis,

a voulu nous instruire & nous apprendre que la Puissance la plus respectable qui soit dans le monde, n'est exempte ni de chûte ni d'erreur quand elle abandonne l'impression de la vérité pour suivre celle de ses passions. En effet ce Pontife pouvoit-il ignorer que sa conduite à l'égard de l'Empereur Henri étoit contradictoirement opposée à celle de tous ses Prédécesseurs. Gregoire II, qui par sa piété, sa science, & par l'intrépidité de son courage mérite d'être comparé aux plus grands Papes, écrivant à un Empereur reconnoît naïvement, Gregoire II. *Epist.* 2. *t.* 7. *concil.* *p.* 7.

„ que le Souverain Pontife n'a pas
„ le pouvoir de conférer la dignité
„ Royale : & maintenant, (*remarque l'illustre Bossuet*,) un autre Gregoire
„ fait l'exacte énumeration de toutes
„ les dignités temporelles, & assure
„ que c'est à lui qu'appartient le pouvoir de les donner & de les ôter
„ à son gré ? „ *Defens. Cl. Gall. t.* 1. *p.* 150.

On peut remarquer en passant que Gregoire VII vérifia à la lettre cette parole admirable de S. Jean Chrisostôme " qu'une nouveauté en enfante „ toujours une autre. „ Auteur des Homel 5. ad Timoth. c. 2.

ſentences de dépoſition des Rois, il eſt auſſi l'inventeur de celle qui attribue l'établiſſement de la Royauté *à l'instigation du Diable, le vrai Prince du Monde* : ce qui eſt une héréſie manifeſte ; S. Paul nous enſeignant que les Rois ſont les Miniſtres de Dieu, & que toutes les Puiſſances ſont or-
Rom. c. 13. données de Dieu. Il l'eſt encore de cette nouvelle formule d'excommunication. „ Nous anathématiſons quiconque ſera aſſez téméraire pour „ enfreindre ce décret : nous le lions „ par l'autorité Apoſtolique, non-„ ſeulement quant à l'eſprit, mais „ quant au corps : nous lui ôtons toute „ la proſpérité de cette vie & la vic-„ toire à ſes armes ... j'ordonne en-„ fin que Henri & tous ſes fauteurs „ n'aient aucune force dans les com-„ bats & ne gagnent de leur vie au-„ cune victoire. „ N'étoit-ce pas ſe mocquer du genre humain, & le prendre pour dupe, que de vouloir lui perſuader qu'en vertu de la Puiſſance Apoſtolique, il étoit le maître de commander à la victoire, & de diſpenſer à ſa volonté les proſpérités & les adverſités temporelles ? Auſſi

Dieu, qui seul les tient en sa main & qui les dispense aux méchants comme aux bons, irrité de ce qu'un foible mortel faisoit dépendre d'une formule arbitraire & plus qu'absurde, la dispensation des biens & des maux de la vie, accorda dans cette même année la victoire à l'Empereur Henri son ennemi; & Rodolphe à qui Gregoire venoit de donner le Royaume, à qui il avoit souhaité & prédit toutes sortes de prospérités temporelles, fut vaincu & tué dans le combat; c'est ce que nous allons voir, reprenons le fil de notre histoire.

Quand on eut appris à la Cour du Roi Henri la nouvelle excommunication prononcée par le Pape contre lui, dix-neuf Evêques de son parti s'assemblerent à Mayence le jour de la Pentecôte, qui cette année 1080 étoit le dernier de Mai; & en vertu de leurs lettres, trente Evêques & plusieurs Seigneurs d'Italie & d'Allemagne assemblés à Brixen dans le Tirol, déposerent Hildebrand, & élurent Pape, Guibert Archevêque de Ravenne, sans qu'il y eût personne pour représenter l'Eglise Romaine que

Guibert élu Anti-Pape.

le Cardinal Hugues le Blanc. C'étoit un jeudi vingt-cinquieme du mois de Juin. Le Roi, après l'élection de Guibert, retourna chez lui, & l'Anti-Pape marcha en Italie, revêtu des marques de la dignité Papale, & prenant le nom de Clement III.

Cependant le Pape Gregoire, pour se soutenir contre le Roi Henri eut recours à Guillaume Roi d'Angleterre, & à Robert Duc de Calabre. Il écrivit au Roi d'Angleterre, à la Reine Mathilde son épouse, & au Prince Robert; leur fit des lettres bien différentes de celles qu'il leur avoit écrites six mois auparavant. Dans les premieres il demandoit avec hauteur & fierté le payement du denier S. Pierre, & le serment de fidelité pour la couronne d'Angleterre. Nous avons vu la réponse vigoureuse & seche que lui fit le Roi Guillaume à ce sujet. Dans les dernieres le Pape ne parle plus de ces objets; il se renferme à relever l'amitié qu'il a toujours eue pour le Roi Guillaume, & la confiance qu'il a en son obéissance & en son secours contre les ennemis de l'Eglise, lui promettant non-seulement

L. 62. n. 63 Epist. 23. 25. 26. 27.

la récompense éternelle, mais la victoire & la Puissance en ce monde.

Quant à Robert Guiscard, Duc de Pouille, de Calabre & de Sicile, le Pape entra en conférence avec lui, avec Jourdain Prince de Capoue & les autres principaux Seigneurs Normands qu'il avoit si souvent excommuniés, & il les reçut en grace moyennant la promesse qu'ils lui firent de leur secours.

Mais quand Gregoire eut appris ce qui s'étoit passé en Allemagne & l'élection de l'Anti-Pape, il envoya des Légats en Pouille & en Calabre, avec une lettre aux Evêques de ces Provinces, où d'un stile amer, il parle ainsi : „ Ils se sont efforcés de renouveller leur ancienne conspiration, & d'établir sur eux pour Antechrist & pour Héréfiarque un homme sacrilege, parjure à l'Eglise Romaine, & notté pour ses crimes abominables dans tout le monde Chrétien, savoir Guibert, qui a ravagé l'Eglise de Ravenne. Cette assemblée de Satan a été composée de gens dont la vie est détestable & l'ordination hérétique. VIII. Epist.

(Quel portrait de ce qu'il y avoit de grand dans l'Eglise & dans l'État ! Ici est la premiere époque de la Théologie infernale de ces hommes qui se croient permis de calomnier ceux qui leur sont opposés, & Gregoire VII étoit digne d'en être le premier Prédicateur. Ce Pape continuant à décrier des personnes respectables & qu'il avoit regardées comme des personnages d'un grand mérite, tant qu'ils ne l'avoient pas offensé, ajoute)
„ & ce qui les a poussé à cette fu-
„ reur, c'est le désespoir d'obtenir
„ de nous par prieres ou par promes-
„ ses le pardon de leurs crimes, (& quels étoient ces crimes qu'il ne peut articuler ?) sans se soumettre à un
„ jugement Ecclésiastique. Nous les
„ méprisons d'autant plus, qu'ils
„ croient être montés plus haut, &
„ nous espérons voir leur ruine pro-
„ chaine & la tranquillité de l'Eglise
„ qui les aura vaincus & confondus.

Dans une autre lettre adressée à tous les fideles de S. Pierre, (Quelle expression pour dénommer des chrétiens qui ne sont ni à Pierre ni à Paul, mais qui appartiennent uniquement

à Jesus-Christ !) Après le premier de Septembre, dit-il, quand le temps commencera à se rafraîchir, voulant délivrer l'Eglise de Ravenne de la main des impies, nous irons, Dieu aidant en ces quartiers là à main armée. Que les méchants savent peu se respecter ! Dans l'espace d'une année Gregoire VII est le Docteur d'une hérésie, le modéle des calomniateurs & un Evêque de sang & de carnage. C'est pourquoi continue-t-il dans cette lettre, nous vous exhortons à mépriser comme nous leurs vains efforts, (Quelle fanfaronnade !) vous tenant assurés de leur chûte qui est proche. Il eut été fort convenable au rôle que Gregoire VII jouoit de Roi & de Monarque universel, de se montrer à la tête des armées, de livrer des batailles, de monter à la tranchée & de forcer des Villes. Mais ce Pape n'étoit pas guerrier, il n'étoit que brouillon. De-là sa prudence l'empêcha de marcher en armes contre Ravenne.

Cependant le Roi Henri entra en Saxe & il y eut une sanglante bataille sur la riviere d'Elster dans l'Evêché de Naumbourg le Jeudi quinzieme

jour d'Octobre. La victoire se déclara d'abord en faveur des Saxons, qui défirent & mirent en fuite les troupes d'Henri. Mais la victoire leur devint inutile & funeste même, par la perte du Roi Rodolphe qui fut tué en cette journée. Par la mort de ce Prince fut vérifiée à la lettre, dit Sigebert, *Sigeb. Chron An. 1080.* la prédiction de Gregoire, qui avoit annoncé, comme l'ayant appris par révélation, que dans cette année un faux Roi mourroit : mais il se trompa, ajoute cet historien, dans l'application de sa Prophétie; car il entendoit par ce faux Roi l'Empereur Henri, s'il eut vécu dans le XVIII. siecle, il auroit trouvé des gens qui auroient assuré la certitude de son horoscope.

Quand la nouvelle de la mort de Rodolphe fut venue à Rome, la plupart des Serviteurs du Pape l'exhorterent à se reconcilier avec l'Empereur, ils lui représentoient que ce Prince avoit pour lui presque toute l'Italie, & que s'il y passoit, il n'y avoit plus pour lui de secours à espérer des Allemands. Le Pape sentoit parfaitement l'embarras où l'avoit jetté

la

la mort de Rodolphe & quels étoient les avantages que le Roi Henri en retiroit tous les jours. Mais comme ce Pontife étoit invariable dans le parti qu'il avoit une fois pris, il ne pouvoit se déterminer à revenir sur ses pas. D'ailleurs sa fierté naturelle ne lui permettant pas de postuler la paix d'un Prince qu'il regardoit comme son Vassal, & à qui il l'avoit lui-même accordée à des conditions très dures, il prit le parti de dissimuler son embarras, & de marcher toujours sur la même ligne, espérant du temps quelque occasion favorable qui le tireroit du danger où il étoit. Il faut, disoit-il, dans sa lettre à Altman Evêque de Passau, il faut avertir tous ceux qui aiment la liberté de l'Eglise en vos quartiers, qu'ils ne se pressent point d'élire un Roi qui n'ait les mœurs & toutes les autres qualités nécessaires; je vous envoie la formule du serment que doit faire le nouveau Roi; qu'il s'avoue Vassal de S. Pierre & qu'il jure fidélité & obéissance au Pape. *XI. Ep. 33.*

Entreprises de Gregoire sur les Eglises particulieres.

Ce Pontife non content d'avoir divisé l'Empire, y avoit excité une

An. 1080. guerre civile qui en désoloit toutes les Provinces, occasionné un schisme dans l'Eglise universelle ; ambitionnoit encore d'établir son despotisme sur toutes les Eglises particulieres, en attaquant directement le droit d'inspection sur le culte extérieur de l'Eglise, qui appartient aux Souverains, & qui leur donne comme Evêques extérieurs de leurs Etats, l'autorité d'autoriser ou de rejetter les formules de prieres que les Pontifes voudroient y introduire au préjudice de l'ancienne Liturgie qui y est en vigueur. Gregoire donc s'estimant plus éclairé & plus puissant que S. Gregoire, qui pour rendre l'Office Ecclésiastique plus parfait, recueilloit dans les prieres usitées, & dans les autres Eglises particulieres, ce qu'il trouvoit de plus touchant & de plus propre à conserver la tradition de la saine doctrine & à régler les mœurs, entreprit d'assujettir toutes les Eglises à une seule & même liturgie à celle de l'Eglise Romaine, tant pour ce qui regarde la célébration de la Messe, que pour la recitation de l'office divin. Pour parvenir à ce but, il suposoit

XII. *Epist.* 31.

que l'office Romain avoit d'abord été introduit en Espagne, par les sept Evêques que S. Pierre & S. Paul y avoient envoyés prêcher la foi,* & qu'il avoit été alteré depuis par les hérétiques. Il écrivit à Alphonse Roi de Castille en l'an 1074. pour lui persuader de recevoir l'office Romain, comme avoit fait Sanche I. Roi d'Arragon. Le Roi de Castille ne parut pas d'abord disposé à entrer dans les vues du Pape, ce qui irrita Gregoire qui n'aimoit pas à trouver des contradicteurs ; il en écrivit à Hugues Abbé de Clugni, lui ordonnant d'écrire au Roi de Castille qu'il avoit attiré par sa conduite l'indignation de S. Pierre, (les Saints sont-ils donc sujets à des passions) & que s'il ne se corrigeoit, le Pape l'excommunieroit & exciteroit contre lui tout ce qu'il y avoit en Espagne de fidéles serviteurs de ce S. Apôtre. Quelle colere ! ne sembleroit-il pas qu'il s'agît de quelque chose bien importante ? Ce Pape fait beaucoup de bruit pour rien ; & de sang froid il est toujours disposé à commettre les plus grands crimes plutôt que

* Les sept Evêques envoyés en Espagne par les Apôtres S. Pierre & S. Paul, est une pure fiction dont on ne trouve aucun vestige.

VIII. Ep. 24

de se laisser soupçonner d'être suscep-
VII. Ep. 2. tible de sentiments de charité. S'il ne nous obéit pas, ajoute-t-il, nous ne craindrions pas la peine d'aller en Espagne, lui susciter des affaires fâcheuses, comme à un ennemi de la Religion Chrétienne. Cette lettre est du 27ᵉ. Juin 1080. De semblables motifs déterminoient-ils les voyages des Apôtres? Si S. Paul se préparoit à passer en Espagne, c'étoit pour enrichir ces Peuples du bien de la foi, mais non pas pour y susciter au Prince des affaires fâcheuses. Il paroît toutefois que Gregoire obtint ce qu'il ambitionnoit, & que le Roi Alphonse, fit recevoir l'Office Romain partout son Royaume.

Il ne réussit pas si heureusement en Boheme, où il avoit défendu par l'autorité de S. Pierre de faire l'Office en langue Esclavonne; les Bohémiens, malgré ses ménaces se maintinrent dans leur usage, qui en connoissance de cause avoit été autorisé par Jean VIII. un des Prédécesseurs de Gregoire; usage d'ailleurs conforme à la plus saine antiquité, & aux siecles les plus éclairés; dans ces siecles on

lisoit l'Ecriture & on célébroit les Offices Divins dans la langue la plus usitée en chaque pays. Il est en effet juste & raisonnable de prier avec intelligence puisque la priere n'est autre chose que le désir du cœur, l'expression de ses sentimens.

Le Roi Henri ne craignant point les Saxons abattus par la mort du Roi Rodolphe entra en Italie au mois de Mars 1080, & célébra à Veronne la Fête de Pâques. Il ne permettoit à personne de prendre le chemin de Rome qu'il n'eût fait serment de ne point aller trouver Gregoire. Ce Pape tint cependant un Concile à Rome où il excommunia de nouveau le Roi Henri & tous ceux de son parti. Cette nouvelle excommunication n'intimida point l'Empereur qui continua de marcher vers Rome avec l'Anti-Pape Guibert, dont la présence irrita tellement les Romains qu'ils refuserent à l'Empereur l'entrée de leur Ville, la défendant à main armée : ensorte que le Roi après avoir fait le dégat dans le pays fut obligé de retourner avec son Pape en Lombardie. Ce fut la Comtesse Mathilde, qui

Le Roi Henri en Italie.

An. 1081. *Act. Greg. c.* 3. *ap. Boll. p.* 153.

résista le plus au Roi en cette occasion, par le moyen des forteresses imprenables qu'elle avoit en plusieurs endroits ; pendant tout le temps que dura cette guerre, ellle n'épargna ni ses Vassaux ni ses richesses pour la défense de Gregoire. Et telle est la conduite que tiennent ceux sur lesquels les gens d'Eglise ont quelque ascendant. Elle étoit le refuge de tous les Evêques, des Clercs & des Moines Italiens ou Allemands, que le Roi chassoit & dépouilloit de leurs biens ; & elle ne les laissoit manquer de rien. Les Saxons & les Allemands qui tenoient le parti du Pape contre le Roi Henri, élurent pour Roi Herman, Seigneur de Luxembourg, qui fut sacré & couronné solemnellement à Gollar le 26 de Decembre jour de la fête de S. Etienne.

An. 1081.

Henri fait le siége de Rome.

Acta Greg. c. 3. ap. Boll. pag. 153. Bertold, An. 1082.

Durant le cours de la même année, le Roi Henri rentra en Italie, vint à Rome par le Duché de Spolette & l'assiégea pendant tout le Carême. Il avoit amené avec lui l'Anti-Pape Clement, & demeura presque tout l'été devant Rome, sans y pouvoir entrer; il voulut même mettre le feu à S.

Pierre qui étoit hors de l'enceinte de la Ville, pour surprendre Rome, pendant que les Romains seroient occupés à l'éteindre; mais le Pape Gregoire y marcha le premier, & arrêta le feu qu'un traître avoit mis à quelques maisons voisines. Les chaleurs de l'été obligerent Henri à se retirer, après avoir mis garnison à quelques Châteaux pour incommoder les Romains; il laissa l'Anti-Pape Clement à Tribur pour commander les troupes, & il retourna en Lombardie; alors la fureur & l'inhumanité continuerent pendant tout l'été la guerre.

Le Roi Hermand vouloit venir au secours du Pape Gregoire, en étant requis comme son Vassal; il s'avança jusques en Souabe; mais ses propres affaires l'obligerent de retourner en Saxe; & l'année suivante le Roi Henri revint en Italie, & se trouva près de Rome avant la Pentecôte. Cependant comme il se voyoit rejetté par Hugues Abbé de Clugny qui étoit alors en Italie, & par plusieurs autres personnes qui le tenoient pour excommunié, il dit publiquement An. 1083.

qu'il vouloit recevoir la couronne Imperiale de la main du Pape Gregoire. Le Peuple Romain ayant appris cette nouvelle, en eut une grande joie : & se jettant aux pieds du Pape, il le prioit instamment & avec larmes d'avoir compassion de leur Patrie presque perdue. Quelle est la répose de Gregoire? J'ai souvent, dit-il, éprouvé les artifices du Roi : mais s'il veut satisfaire à Dieu & à l'Eglise, je l'absoudrai volontiers, & lui donnerai la couronne Impériale, autrement je ne puis vous écouter. Ainsi l'Univers doit se ressouvenir qu'il y a déjà plus de huit siecles que la principale des assertions de la Théologie pratique des Papes est que l'Eglise & l'Empire soient désolés par la guerre civile & le schisme, que toute la terre soit ravagée par le fer & le feu, que tout en un mot périsse plutôt, que l'ambition Papale & le despotisme Ecclésiastique souffrent la plus légére atteinte !

Le Roi qui comprit le sens de la réponse du Pape, refusa de faire une satisfaction si déshonorante à la couronne Impériale ; le Pape de son côté

nonobſtant les inſtances du peuple, demeura ferme à l'exiger. Henri voyant qu'il ne pouvoit vaincre l'inflexibilité du Pape, travailla à gagner inſenſiblement le peuple Romain par argent & par ménaces, & il réuſſit dans ſon deſſein quoiqu'avec peine. Lés Romains s'engagerent par ſerment d'obliger le Pape à le couronner Empereur, ou d'élire un autre Pape à ſa place ; ils firent plus, ils inſtruiſirent le Pape de l'engagement qu'ils avoient pris, lui ajoutant qu'ils n'avoient pas promis qu'il le couronneroit ſolemnellement avec l'onction, mais ſimplement qu'il lui donneroit une couronne. Le Pape feignit d'approuver leur démarche, & pour paroître les acquitter de leur ſerment, je veux bien, dit-il, lui donner une couronne ; les Romains firent avertir Henri de venir la prendre : Mais comme cette négociation étoit le fruit de la Politique Romaine, la fourberie en étoit la baſe, & l'inſulte en devoit être le terme. Vous recevrez la couronne, dirent les Romains, avec juſtice ſi vous ſatisfaites le Pape, où contre ſon gré, auquel cas il vous

la jettera par une baguette du Château S. Ange. Henri refusa l'un & l'autre, & les Romains lui déclarerent qu'ils étoient quittes de leur serment. Le Roi ne se rebuta point, cherchant toujours à les gagner par ménaces & par promesses, soutenues d'abondantes largesses en argent, ils lui ouvrirent enfin les portes de Rome, & celles du Palais de Latran où il entra avec l'Anti-Pape Guibert le jour de S. Benoît 21 de Mars 1084.

Henri entre dans Rome.

An. 1084.

Le Dimanche suivant qui étoit le Dimanche des Rameaux, Henri fit intrônifer Guibert sous le nom de Clement III, & le jour de Pâques dernier de Mars, l'Anti-Pape donna au Roi Henri la couronne Impériale; ils demeuroient l'un & l'autre au Palais de Latran; & ceux qui tenoient encore pour Gregoire ne leur permettoient pas d'aller à S. Pierre. L'Empereur les attaqua dans la semaine même de Pâque, mais il perdit dans cette attaque environ quarante hommes, & pas un ne fut tué du côté du Pape Gregoire. Ensuite l'Empereur commença à assiéger le Château S. Ange où Gregoire s'étoit re-

Il assiége le Pape dans le Château S. Ange.

tiré. Durant le cours de ce siege qui fut long, le Prince de Capoue avec Didier Abbé du Mont-Cassin, vint trouver l'Empereur pour traiter avec lui, & procurer la paix entre lui & le Pape. Mais il paroît que leurs sollicitations, par rapport au dernier objet, ne furent ni longues, ni pressantes, & ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles ne furent point efficaces.

Didier qui avoit fait ce voyage par complaisance pour le Prince de Capoue, & plus encore par la crainte que l'Empereur ne détruisit son Monastere, s'il refusoit d'obéir aux ordres réiterés que ce Prince lui avoit donnés de venir le trouver, s'abstint néanmoins constamment de communiquer avec ceux du parti de l'Empereur. Et quelques instances & ménaces que lui fit l'Empereur de recevoir de sa main l'investiture de son Abbaye, il ne le voulut jamais. Il lui répondit quand je vous verrai couronné Empereur, alors je la recevrai si je le juge à propos. Quelle insolence dans ce Moine ! Mais elle ne doit pas surprendre ; il est convenable que la fausse piété qui a en-

richi & élevé ceux qui étoient voués à la pauvreté, soit payée d'ingratitude ; les Moines devenus grands Seigneurs & riches, sont comme les autres pauvres devenus opulents, toujours insolents, ingrats, & ennemis de leurs Bienfaiteurs. Durant le séjour que Didier fit à la Cour de Henri, il disputoit souvent sur les droits du S. Siege avec les Evêques de la suite du Roi ; l'Evêque d'Ostie alleguoit en faveur du Roi le décret de Nicolas II fait avec cent vingt-deux Evêques, & avec le Pape Gregoire lui-même alors Archidiacre de l'Eglise Romaine, portant qu'on ne feroit point de Pape, sans le consentement de l'Empereur : mais Didier soutenoit, que ni Pape, ni Evêque, ni homme vivant, ne pouvoit validement faire un tel décret, (nouvelle annonce du sistême de l'indépendance des Evêques de la Puissance Royale) parce que le S. Siege est au dessus de tout, & ne peut jamais être soumis à personne. Il ajoutoit : Si le Pape Nicolas l'a fait, il l'a fait injustement & imprudemment ; la faute d'un homme ne doit pas faire perdre

à l'Eglise sa dignité ; & nous ne consentirons jamais que le Roi des Allemands établisse le Pape des Romains.

La superbe des Moines datte de bien loin ! Dès le onzieme siecle un Abbé du Mont-Cassin se croit déjà supérieur en lumiéres à deux Papes & à plusieurs Evêques ; il les juge ; il condamne leur décision : Eh quelle décision ? Celle qui rend hommage au droit que les Souverains ont de confirmer & d'approuver l'élection de ceux de leurs sujets qui sont élevés aux dignités Ecclésiastiques ; comme si les Princes avoient perdu, par la qualité de Chrétiens, la Puissance publique qui leur fait un devoir de veiller à leur propre sureté & à celle de l'État, en ne permettant pas qu'on place malgré eux dans l'Eglise au nombre des Pontifes, des hommes, qui, ou fanatiques par tempérament, ou séditieux par les principes d'une conscience erronnée, seroient capables par l'influence du ministere qu'ils exerceront de troubler leurs Etats ; & de devenir par leurs excès & leur entêtement le scandale & l'opprobre de la Religion.

Cependant Didier qui sans raison, & contre toute justice refusoit de reconnoître Henri pour Empereur, sollicita auprès de lui & obtint une Bulle d'Or en faveur de son Monastere. (Quelle contradiction entre les idées & la conduite de ce Moine.)

Attentat contre la vie de l'Empereur.

Vit. Henr. Edit. 1585. p. 385.

An. 1084.

Cependant Gregoire étoit toujours assiégé dans le Château S. Ange, autour duquel l'Empereur Henri avoit fait élever une muraille : mais il y avoit quelques forteresses qui tenoient encore pour le Pape ; Rustique son neveu se défendoit au milieu de Rome dans le Septizonium de Severe, ainsi nommé parce que c'étoit un édifice à sept étages dont on voit encore les restes. L'Empereur alloit tous les jours dans une Eglise, où il avoit choisi un endroit retiré pour prier avec plus d'attention. Un de ses ennemis ayant observé ce lieu fit une ouverture au lambris, & ayant placé une grosse pierre sur la poutre qui le soutenoit, il prit bien ses mesures avec une corde, pour faire tomber la pierre précisement sur la tête de l'Empereur ; s'étant donc caché la nuit sur le lambris, quand il vit

l'Empereur en priere, il poussa la pierre, qui l'entraîna par son poids, mais l'Empereur qui heureusement s'étoit un peu retiré, n'eut point de mal. Le bruit de cet accident s'étant bien-tôt répandu dans toute la Ville, le peuple se saisit du coupable, & malgré l'Empereur, le mit en pieces, en le traînant sur des roches & des pierres. Tels sont les fruits du fanatisme qui commençoit dès lors à éclore, & qui s'est depuis reproduit cent fois à l'instigation des Emissaires de la Cour Romaine.

L'Empereur dont la vie venoit d'être conservée miraculeusement ayant appris que Robert Guischard Duc de Calabre venoit au secours du Pape, & ne se sentant pas assez fort pour lui résister, quitta Rome & retourna en Lombardie, laissant toutefois une partie de son armée pour continuér le siege du Château S. Ange. A l'arrivée de Robert, les Allemands leverent le siege & se retirerent. Et les Romains du parti de l'Empereur ayant voulu lui résister, le Duc de Calabre pour les punir pilla la Ville & en brûla une grande partie. C'est

Berthold.
An. 1084.

ainsi que les peuples sont punis pour les péchés des Grands dont ils se rendent les complices. C'est encore ainsi que Dieu punit les crimes des Grands en les abandonnant à leurs passions qui les rendent les uns envers les autres les Ministres de sa justice divine. Le Pape retiré du Château S. Ange & remit en possession du Palais de Latran, signala son retour dans Rome, par un dixieme Concile, où il réitéra l'excommunication contre l'Anti-Pape Guibert, l'Empereur Henri & leurs partisans, & il en fit publier la sentence deça les Monts par ses Légats.

L'Empereur passe en Allemagne.

Berthold. Ib. Vit. S. Ans. n. 20.

L'Empereur qui étoit d'autant plus furieux qu'il étoit plus malheureux, après avoir exhorté les Lombards à soutenir son parti, passa en Allemagne. Incontinent après son départ les Evêques & les Marquis de Lombardie avec de grandes troupes se jetterent sur les terres de la Comtesse Mathilde, & un grand nombre de ses Vassaux périt dans ces incursions brusques & inopinées. Mais ils ne tarderent pas d'avoir leur revanche & avec avantage. Encouragés par An-

selme Evêque de Luques, Legat du Pape & Directeur de la Comtesse, (avec ces qualités il méritoit d'être de loin le premier chef des fameux ligueurs qui devoient un jour former une société funeste à la France) & rassemblés sous ses ordres en très grand nombre ils formerent une puissante armée. La couronne du martyre que ce Prélat leur montroit comme la juste récompense d'une vie sacrifiée pour une si bonne cause, leur inspira tant d'audace que dans un second combat, ils défirent entiérement les Lombards, qui au premier choc tournerent le dos, laissant sur le champ de bataille une prodigieuse quantité des leurs.

En Allemagne Othon Evêque d'Ostie & Légat du Pape tint un Concile à Quedlimbourg, où se trouva le Roi Herman avec deux Archevêques, Gelsebard de Salsbourg & Hartvic de Magdebourg avec la plupart de leurs Suffragants, & plusieurs Abbés de l'obédience de Gregoire. Quand tous furent assis selon leur rang, on produisit les décrets des Peres touchant la primauté du S. Siege, & on pré-

Conciles en Allemagne a Quedlimbourg par les Legats du Pape.

Bertold. p. 1831.

An. 1085

tendit suivant la Logique du temps en conclure au préjudice des droits de l'Eglise Universelle que le jugement du Pape n'est point sujet à révision, & que personne ne peut juger après lui ; ce que tout le Concile, aussi dépourvu de l'assistance du St. Esprit que de ses lumieres, eut la docilité d'approuver & de confirmer contre les partisans de l'Empereur, qui soutenoient, & avec raison, que le Pape étant comme tous les autres hommes & plus qu'eux en qualité de Grand, sujet à se tromper ; (car l'Esprit Saint a dit tout homme est menteur) il ne peut jamais être comme Pape réputé infaillible dans ses décisions ; d'où il s'ensuit que son jugement est par conséquent toujours sujet à revision. Un Clerc de Bamberg, nommé Cunibert, (Dieu permit ce témoignage parce qu'il ne permettra jamais que les droits de son Eglise soient usurpés du commun consentement des fideles) eut assez de courage pour soutenir que prétendre que le jugement des Papes ne peut être juridiquement examiné par qui que ce soit, est un privilege qu'ils se

sont eux-mêmes accordé, & qui est en soi-même intolérable ; mais tout le monde s'éleva contre lui. Ensuite on déclara nulles toutes les ordinations faites par les Evêques qui reconnoissoient l'Anti-Pape Guibert. C'est ainsi que l'ignorance & la passion se conduisent & portent un jugement. Quoi ! les Evêques qui obéissoient à Guibert, dont aucun n'avoit été canoniquement déclaré excommunié, ne pouvoient faire aucune fonction Episcopale, & quand même ils auroient été excommuniés canoniquement, quelle est la loi qui prononce la nullité des ordinations illicites, & qui puisse ôter au caractere Sacerdotal l'effet que Jesus-Christ y a attaché ? Quoi lorsqu'ils célébroient la Messe, ils ne consacroient pas ; le Baptême qu'ils auroient conferé n'eût pas été bon ; les Prêtres ordonnés par ces Evêques en célébrant les saints mysteres ne consacroient pas le corps de Jesus-Christ, & ne pouvoient validement exercer aucune fonction Sacerdotale ? Quelle Théologie ! & dans quel embarras ne jetteroit pas tous les peuples une semblable doctrine ?

Graces à l'amour de Jesus-Christ pour son Eglise & son corps mystique ; Jesus-Christ l'unique Pontife éternel n'a pas fait dépendre du caprice ou de la Sainteté de ses Ministres les précieux effets qu'il a attachés à ses Sacrements, canaux mystérieux des graces qu'il communique aux hommes. Que le Ministre qui exerce les fonctions Sacerdotales ou Episcopales soit pieux ou corrompu dans ses mœurs, soit excommunié, ou dans le sein de l'Eglise, les Sacrements sortent toujours leur effet ; parce que, comme le remarque S. Augustin, le Prêtre ou l'Evêque n'est que le simple Ministre de Jesus-Christ, qui baptise, offre le Sacrifice, absout & consacre des Ministres par le canal des Prêtres & des Evêques. Enfin on termina ce Concile en prononçant anathême avec les chandeles ardentes contre l'Anti-Pape Guibert, les Cardinaux Hugues le Blanc Evêque d'Albane, & Jean Evêque de Porto & autres Evêques partisans de Guibert & de l'Empereur.

A Mayence par les Evêques du parti d'Henri.

A ce Concile l'Empereur en opposa un autre qu'il fit tenir à Mayence trois semaines après, où il assista en

personne avec les Légats de l'Anti-Pape Clement. En ce Concile présidoit Vecilon Archevêque de Mayence avec Egilbert de Treves, Seguin de Cologne & Liutmar de Brême. Il y avoit dix-sept Evêques, & les députés de plusieurs autres, même de Gaule & d'Italie. On confirma la déposition de Gregoire, & on prononça excommunication contre lui & contre tous ceux qui le reconnoissoient pour Pape. On déposa même les Evêques & on en mit d'autres à leur place. En conséquence on confirma l'élection de Guibert, & on obligea de le reconnoître pour Pape légitime, même par écrit; sans qu'aucun Evêque, ni Prêtre ni Clerc, ni Laïque reclamât en faveur de Gregoire le seul Pape légitime. Nouvelle preuve de l'ignorance des Evêques de ce temps, & de cette vérité, que lorsque la politique ou la passion rassemble des Evêques, il n'y a dans leur assemblée ni prudence ni sagesse, & encore moins cette modération qui, en conservant aux Princes l'obéissance dans tout ce qui concerne le temporel, rend au Pape légitime une obéissance

T. 10. concil. p. 831. Sigib.

An. 1085.

An. 1085.

entiére & conforme aux Canons de l'Eglise, en tout ce qui regarde le spirituel. A Mayence comme à Quedlimbourg, on outre tout, & il ne faut pas s'en étonner ; dès que le mobile des démarches des Evêques qui se trouvoient à ces deux Conciles étoit la passion, l'intérêt de l'Eglise qu'ils faisoient sonner si haut, & dont ils couvroient leur ambition, n'étoit pour eux qu'une chimere dont ils se mocquoient, & qu'ils accréditoient pour tromper les simples. Le seul intérêt qui dirigeoit réellement toutes leurs démarches étoit d'augmenter leur grandeur que l'Eglise sacrifieroit volontiers pour éloigner de son sein un schisme funeste, où elle a toujours tout à perdre, & jamais rien à gagner.

Mort de Gregoire VII 1085. *Vit. Greg. per Paur. c. 22.*

Après que le Duc de Calabre se fut retiré de Rome, le Pape y fit encore un assez long séjour, mais ne s'y croyant pas en sureté, il se retira au Mont-Cassin, & de-là à Salerne où il demeura jusqu'à sa mort sous la protéction du Duc Robert, étant défrayé avec les Evêques & les Cardinaux qui l'avoient suivi par l'Abbé

du Mont-Cassin. Gregoire tomba malade à Salerne où il mourut dans une espece d'exil le 25e. de May 1085, & fut enterré en cette Ville dans l'Eglise de S. Mathieu.

Sigebert dit dans sa Chronique que ce Pape ayant mandé un des Cardinaux qu'il aimoit le plus, confessa à Dieu, à S. Pierre & à toute l'Eglise qu'il avoit beaucoup péché dans le Gouvernement de l'Eglise, & que c'étoit *à l'instigation du Demon qu'il avoit excité la discorde & la guerre.* Sigeb. An. 1085.

Un Pape à l'article de la mort, c'est-à-dire dans ce moment où la conscience est libre des prestiges qui l'ont seduite, & est éclairée par la vérité qui l'accuse & la condamne, un Pape dans ce moment s'accuse d'avoir agi à l'instigation du Demon & d'avoir été pendant son Pontificat le Ministre de Satan : quel aveu ! Quant à ses Successeurs ils le jugent, contre son témoignage, contre la notoriété des faits, un saint digne de la vénération des fideles ; ils l'inscrivent dans les archives de l'Eglise, ils lui donnent rang entre les Bienheureux! Quel scandale pour la Religion ! Il

eût été plus prudent de se taire sur le sort éternel de Gregoire VII, & en l'abandonnant à la miséricorde divine ne parler de son repentir agonisant que pour s'instruire, s'édifier, ne pas l'imiter dans ses fautes, & détester sincérement & publiquement ses prétentions inouies sur la couronne des Rois, sa duplicité, & les moyens qu'il a employé pour satisfaire son ambition. Par cette conduite l'Eglise eût été édifiée, ses ennemis auroient reconnu que ses Ministres tenoiént fidélement sa doctrine & conservoient l'intégrité de ses dogmes & la pureté de sa morale. L'Apothéose de Gregoire VII n'a pas produit ces heureux effets, le fidele en a gemi; l'Hérétique s'en est fait une occasion de perpétuer ses blasphêmes; les Ecclésiastiques une regle de créance & de conduite; & les Princes ont dû la regarder comme un tocsin perpétuel contre leur Suprême Majesté. Heureusement la canonisation de Gregoire VII n'a pas fait fortune en France. La légende de ce Pape inserée dans le Breviaire Romain, & sa conduite contre l'Empereur Henri IV qui

qui y est canonisée, louée & présentée aux fideles comme un modele de Sainteté, excita le zele de plusieurs grands Prélats de France qui défendirent à toutes les personnes séculieres & régulières de leurs Dioceses de la reciter & de faire l'office de ce Pontife. Les Parlements, toujours actifs, vigilants & pleins de zèle dès qu'il s'agit de maintenir les intérêts du Roi & les augustes privileges de sa couronne, supprimerent par Arrêt cette legende; & les plus habiles Jurisconsultes du Royaume mirent dans leur jour dans une consultation qui devint publique, les erreurs & l'abus qui la caractérisoient, en faisant un saint d'un Pape, qui durant tout le cours de son Pontificat, n'a été occupé que d'arracher la couronne à son Souverain, de soulever contre lui ses sujets, d'entretenir la guerre civile dans l'Empire, & de frapper d'anathême ceux qui demeuroient soumis & fideles à l'Empereur, & qui selon la parole de Jesus-Christ, rendoit à César ce qui est dû à César. La postérité seroit sans doute étonnée de ce que les Pontifes Romains n'ont pas profité

Charles Colbert Evêque de Montpellier. Charles Caylus Evêque d'Auxerre & autres.

de la réclamation de l'Eglise de France pour supprimer la légende de Gregoire VII, s'il n'étoit pas visible qu'ayant toujours les mêmes sentimens que ce Pape, ils ne peuvent désavouer le titre dont ils l'ont décoré & le culte qu'ils lui ont déféré pour le récompenser d'avoir le premier frayé aux Evêques de Rome la route qui conduit à la Monarchie uniververselle du monde qu'ils ambitionnent. En effet l'histoire de l'Univers, & celle même de France nous apprendra que Rome a toujours suivi les démarches séditieuses de Gregoire, qu'elle a toujours fait des efforts plus ou moins heureux, pour exécuter ses projets, & qu'elle ne s'est jamais départie de ses chimériques prétentions.

La mort de Gregoire VII ne mit fin ni au schisme dont l'Eglise étoit déchirée, ni aux guerres civiles dont l'Empire étoit désolé. Sous le Pontificat du Pape Victor III, Successeur immédiat de Gregoire VII, les affaires resterent dans les mêmes termes qu'elles étoient à la mort de Gregoire. L'Anti-Pape Guibert se disant toujours Pape, tenoit sa Cour à Rome

dont il étoit presque entiérement le Maître ; & le Pape Victor très décidé pour tous les sentiments de son Prédécesseur, dont il avoit été le confident, renouvella dans un Concile qu'il tint à Benevent, les anathêmes que Gregoire avoit déjà lancés contre Guibert, contre l'Empereur & leurs adhérants. De plus il défendit aux gens d'Eglise sous peine d'excommunication de recevoir de la main d'un Laïque, soit Empereur, Roi, Duc, Marquis, &c. l'investiture des Evêchés, & de tout autre bénéfice, & il prononça la même peine contre toute personne séculiere de quelque dignité qu'elle fut revêtue, même Royale, qui oseroit donner l'investiture des Evêchés ou des autres dignités Ecclésiastiques. Ainsi se dévelopoit la systême de l'indépendance des Ecclésiastiques de toute Puissance séculiere.

Concile de Benevent.

An. 1087.

Sous le Pontificat d'Urbain II, les Seigneurs des deux partis chercherent à faire la paix, entre le Pape & l'Empereur. Mais les dispositions de ce Pontife, qui dès le lendemain de son élection avoit déclaré qu'il suivroit en tout les traces de Gregoire

An. 1089.

Pontificat d'Urbain II.

VII, ne faisoient pas espérer un bon succès des démarches que l'on feroit pour parvenir à cet heureux terme, que tous, soit Catholiques, soit schismatiques, souhaitoient. A l'égard de l'Empereur il n'étoit pas mieux disposé ; mais avoit-il tort d'être toujours le même lorsqu'on vouloit toujours lui faire acheter la paix à des conditions si dures qu'il ne pouvoit les accepter sans se déshonorer ; indépendamment de ce qu'on exigeoit de lui qu'il abandonnât l'Anti-Pape Guibert & qu'il reconnut Urbain II pour seul véritable & légitime Pape ; on vouloit encore qu'il se reconnut pour légitimement excommunié, & qu'il avoua que sa déposition de la Royauté étoit juste & légitime. L'abandon de l'Anti-Pape, & la reconnoissance de la qualité d'Urbain II n'auroient souffert que peu ou point de difficulté de la part de l'Empereur, mais pouvoit-il avec honneur adhérer à sa dégradation sans se déshonorer aux yeux de tous les Souverains, & faire de la Puissance Royale, qui sur la terre est indépendante de toute autre Puissance créée, une dignité subordonnée &

amovible au gré du Pontife Romain? Non sans doute, les Rois qui ne sont que dépositaires de l'autorité divine ne peuvent ni altérer ce dépôt, ni transiger sur les droits qu'il leur communique. De-là la nécessité où se trouvoit l'Empereur de rejetter comme il le fit, des propositions qui étoient préjudiciables à sa dignité. Ainsi le schisme dans l'Eglise & la division dans l'Empire continuerent à se perpétuer au détriment de la foi, des bonnes mœurs & de la soumission dûe aux Puissances établies de Dieu.

XVI.

Quel siecle que le onzieme siecle! la Religion y a été déshonorée par ses Pontifes & par les Grands de la Terre; l'autorité suprême y a été ébranlée jusques dans ses fondements, & la fin de ce siecle a été signalée par des événements que la nature désavoue & qui feront à jamais rougir l'humanité. L'Empereur avoit un fils nommé Conrad, ce jeune Prince fut pressé par l'Empereur son pere d'abuser de l'Impératrice sa belle-mere: quelle proposition! Conrad

Revolte de Conrad contre l'Empereur son Pere

An. 1092.

Pape br. Catalog. t. 18. *Bertold.*

refuse constamment de se prêter à un crime si détestable ; & ce refus si juste, si digne de louange reçoit pour récompense l'injure la plus humiliante. L'Empereur désavoue Conrad, & le méconnoît pour son fils ; selon Henri il ne tient l'être que d'un Seigneur de Souabe, à qui en effet il ressembloit beaucoup ; le jeune Prince irrité d'un affront si sensible, se retire d'auprès de son pere, & va se jetter entre les bras de ses ennemis, le Duc Guelfe & Mathilde son épouse : pour s'accréditer plus facilement auprès d'eux, à son pressentiment le jeune Prince réunit le motif du bien commun de l'Empire & de la Religion, ayant, dit-il, à cœur de faire cesser le schisme qui déchiroit l'Eglise, & les troubles qui désoloient l'Empire.

Conrad soutenu de tout le parti Catholique, & en particulier par le Pape Urbain II, qui marchoit exactement sur les traces de Gregoire VII, souleva contre l'Empereur son pere, la plupart des Villes d'Italie : celles de Milan, de Cremone, de Lodi & de Plaisance se déclarerent pour lui,

& le proclamerent Empereur ; il fut sacré & couronné Roi par l'Archevêque de Milan. Le Pape lui promit tous les secours qui dépendroient de lui ; Conrad de son côté fit au Pape serment de fidélité, & s'engagea à lui être soumis en toutes choses. En conséquence de ce traité le fils arma contre son pere, & le réduisit à s'enfermer dans une forteresse, où il demeura long-temps sans porter les marques de sa dignité, & fut réduit à un tel désespoir qu'il se seroit tué si les siens ne l'en eussent empêché. Heureusement le regne de Conrad qui tenoit sa Cour en Italie, & qui n'agissoit que d'après les conseils du Pape & de la Comtesse Mathilde, ne fut pas de longue durée ; il disparut comme un phantôme, & il mourut en l'an 1101, qui étoit la neuvieme année depuis qu'il avoit quitté la Cour de l'Empereur Henri son pere. Quelques-uns disent qu'il est mort de poison & qu'il s'est fait des miracles à ses funerailles, mais il faut que ces prétendus miracles aient paru bien suspects à la Cour Romaine pour ne s'en être pas autorisée pour

Mort de Conrad. *An.* 1101. *Abb. Ursp.*

canoniser un Prince qui l'avoit si fidelement servie & dont les démarches qu'elle auroit déclarées authentiquement justes & saintes, auroit donné un poids merveilleux aux prétentions des Papes sur le temporel des Rois.

La mort de Conrad avoit été précédée de celle de l'Anti-Pape Guibert qui étoit décédé l'an 1100, la vingtieme année de son intrusion dans le S. Siege. L'Eglise & l'Empire se trouvant ainsi libres du plus grand des obstacles à la paix, il eût été facile d'y parvenir si le Pape & l'Empereur l'eussent désirée sincérement; mais il paroît qu'ils ne cherchoient qu'à tromper le public, & quoiqu'ils fissent sonner bien haut de part & d'autre, le désir dont ils se disoient animés pour procurer l'union entre l'Empire & le Sacerdoce, dans la vérité les parties les plus intéressées à la rétablir, le Pape & l'Empereur, non-seulement ni travailloient pas sérieusement, mais au contraire ils prenoient les moyens les plus propres pour s'éloigner de cet heureux terme.

Pontificat de Pascal II. L'année d'après la mort de Conrad, l'Empereur Henri, par le conseil des

Seigneurs de sa Cour, déclara qu'il iroit à Rome, & qu'il y assembleroit un Concile vers le premier jour de Février, pour y examiner sa cause & celle du Pape, & rétablir l'union. Toutefois il ne tint point sa promesse, & n'envoya point témoigner sa soumission au Pape : c'étoit alors Paschal II qui étoit sur le Siege de l'Eglise Romaine ; on apprit de plus qu'il avoit voulu faire élire un autre Pape que Paschal, & qu'il n'y avoit pas réussi ; alors le Pape instruit de cette hostilité & par lui-même très-décidé à suivre l'entreprise étonnante de Gregoire VII, confirma dans un nombreux Concile qu'il tint à Rome vers la mi-carême, la sentence d'excommunication portant déposition de la Royauté, prononcée par Gregoire VII contre l'Empereur Henri, & la publia de sa bouche le Jeudi Saint dans l'Eglise de Latran. Il n'en falloit pas tant pour faire connoître combien ces deux Puissances étoient éloignées de l'union dont le rétablissement étoit universellement désiré.

An. 1102. Abb. Ursp. An. 1101. & 1102. t. 10 Concil. p. 727

XVII.

Revolte de Henri contre l'Empereur son Pere.

An. 1104.

Herman. Narrat. Tornac. tom. 12.

N'y ayant plus de paix à espérer, les révoltés contre l'Empereur Henri, & dès-là partisans du Pape, souleverent contre lui son second fils. Ce jeune Prince qui se nommoit Henri comme son Pere fut excité principalement à cette revolte par les lettres artificieuses du Pape Paschal qui l'exhortoit à secourir l'Eglise de Dieu. C'est ainsi qu'en parle un Moine Auteur du temps, qui ajoute, que le fils ambitieux par tempérament & ravi de se voir autorisé du Pontife Romain, s'arma fiérement contre son Pere; cette révolte étoit d'autant plus odieuse, que dès la fin de l'année 1102 l'Empereur Henri avoit désigné Roi le même Prince à Mayence où il célébroit la fête de Noël.

Le jeune révolté à l'aide de quelques Seigneurs qui étoient entrés dans la conjuration, se retira dans la Baviere, & ce fut-là qu'il prit le titre de Roi Henri cinquieme du nom. Aussitôt on arma des deux côtés, le fils marcha contre son Pere qui étoit alors à Mayence; mais comme l'Em-

pereur l'y attendoit avec des forces qui pouvoient le faire respecter, le fils fut obligé de se retirer sans avoir osé rien entreprendre; les deux armées qui tenoient la campagne, se rencontrerent encore auprès de Ratisbonne, ayant entre elles, la petite riviere de Regen, elles furent en présence pendant trois jours. Le fils qui désespéroit de vaincre par la force de ses armes, usa de ruse, & joignant la peau de Renard à celle du Lion, parvint à gagner le Duc de Bohême & le Marquis Leopold, dont les troupes faisoient la principale force de son Pere: ensorte que la veille du combat, ils lui déclarerent que les Seigneurs n'étoient point d'avis de donner bataille & se retirerent. Le Pere se voyant trahi & abandonné fut réduit à se sauver secrettement & avec très peu de suite; néanmoins le pere & le fils se virent à Bingen sur le Rhin, & convinrent que pour terminer leurs différents, on tiendroit à Noël une diete où assemblée générale à Mayence.

Comme le prétexte de la révolte du jeune Henri étoit de ramener tous *Ap. Urstis. p. 395.*

le Royaume Teutonique à l'obéissance du S. Siege, on conseilla à l'Empereur d'envoyer au Pape Paschal pour l'assurer de sa soumission ; c'est ce qu'il fit par une lettre respectueuse, mais sans dégrader l'autorité Impériale. Après un assez long détail des persécutions que les Prédécesseurs de Paschal lui avoient suscitées, il dit : " ayant appris que
" vous êtes un homme sage & charitable, & que vous désirez sur-tout
" l'unité de l'Eglise : Nous vous envoyons ce député pour savoir si
" vous voulez que nous nous unissions
" ensemble sans préjudice de ma dignité, telle que l'ont eue mon Pere,
" mon Ayeul & mes autres Prédécesseurs : à la charge aussi de vous conserver la dignité Apostolique, comme
" mes Prédécesseurs ont fait aux vôtres.
" Si vous voulez agir paternellement
" avec nous & faire sincérement la
" paix, envoyez-nous avec ce député
" un homme de confiance chargé de
" vos lettres secrettes, afin que nous
" puissions savoir surement votre volonté, & vous envoyer ensuite une
" Ambassade solemnelle pour termi-

„ ner cette grande affaire. „ Soit que le Pape se méfiât de la sincérité des sentiments du Roi, & qu'il les régardât, comme arrachés à la nécessité où il se trouvoit réduit ; soit que lui-même, ce qui est plus vraisemblable, n'eût aucune volonté d'accéder à la paix aux conditions raisonnables que le Roi marquoit dans sa lettre, il n'eut aucun égard aux avances que ce Prince faisoit pour la paix. Déterminé de pousser à bout l'Empereur & ceux qui lui demeuroient attachés & lui obéissoient comme à leur Roi, il écrivit à Robert Comte de Flandre, & l'exhorta à poursuivre le Clergé de Liege qui avoit été excommunié, parce que sa fidélité pour l'Empereur n'avoit pu être ébranlée par les sentences de déposition de la Royauté que les Papes avoient prononcées contre ce Prince. Ensuite il excita le même Comte de Flandre contre l'Empereur, en ces termes : *Epist. 7.*
„ Poursuivez par tout selon vos forces
„ Henri Chef des Hérétiques & ses
„ fauteurs. Vous ne pouvez offrir à
„ Dieu de Sacrifice plus agréable,
„ que de combattre celui qui s'est

„ élevé contre Dieu, qui s'efforce d'ôter „ le Royaume à l'Eglise, qui a élevé „ l'Idole de Simon dans le lieu saint, „ & qui a été chassé de l'Eglise par „ le jugement du S. Esprit, que le „ Prince des Apôtres (sans parler) „ & leurs Vicaires ont prononcé. Nous „ vous ordonnons cette entreprise à „ vous & à vos Vassaux pour la re„ mission de vos péchés, & comme „ un moyen d'arriver à la Jerusalem „ céleste. „ L'Evangile & la Tradition ne nous apprennent pas qu'on y arrive par le crime, & ils ne sont jamais donné comme un moyen de sanctification. Depuis l'établissement dela Religion Chrétienne jusqu'à Gregoire VII & Paschal II, l'Eglise avoit vu des Empereurs & des Rois Païens persécuter des Chrétiens; mais aucun Pape, aucun Evêque, ne s'étoit avisé de proposer la révolte contre les Princes comme le Sacrifice le plus agréable qu'on pût offrir à Dieu, ni comme une voix d'expiation de ses péchés, & un moyen pour arriver à la Jérusalem céleste.

Apologie du Clergé de Liége. La lettre du Pape Paschal au Comte de Flandre fut relevée avec

autant de vigueur que de sagesse dans un écrit adressé à tous les hommes de bonne volonté. Cet écrit est l'apologie de tous ceux qui reconnoissoient Henri le Pere pour Empereur légitime ; dès le titre ils se déclarent Catholiques, & inviolablement attachés à l'unité de l'Eglise, ils nomment l'Eglise de Rome leur mere, le Pape Paschal leur pere, à qui appartient la sollicitude de toutes les Eglises ; ils reconnoissent aussi pour vrai Pape Gregoire VII & déclarent qu'ils n'ont suivi aucun Anti-Pape, & qu'ainsi on ne peut sans injustice les traiter de schismatiques.

An. 1105. *Epist.* 7. *t.* 10. *concil. p.* 630. *Fleur. l.* 65.

Ensuite ils soutiennent qu'ils ne doivent pas être réputés excommuniés pour avoir rendu suivant l'Evangile à César ce qui appartient à César, & s'être opposés aux nouveautés introduites par Gregoire VII ; ils rapportent les préceptes de S. Pierre & de S. Paul touchant l'obéissance dûe aux Souverains, & ils concluent ainsi : « C'est donc parce que nous servons le „ Roi, parce que nous servons nos „ maîtres non-seulement sous leurs „ yeux, mais dans la simplicité de notre

p. 634.

„ cœur ; c'est pour cela qu'on nous
„ traite d'excommuniés.„ Puis ils insistent sur la validité du serment que les Evêques comme les autres ont fait aux Princes depuis un temps immémorial, en recevant d'eux les régales, c'est-à-dire, les domaines dépendant de leur couronne. Ils soutiennent que c'est une très-ancienne coutume, sous laquelle sont morts plusieurs saints Evêques ; & que ce serment étant légitime, ne peut être violé sans parjure. Ils ajoutent que la prétention de dispenser de ces serments est une nouveauté introduite par Hildebrand Gregoire VII.

Sur ce que le Pape Paschal traitoit l'Empereur Henri d'hérétique, ils
pag. 639. répondent : “ S'il l'est, nous en sommes affligés pour lui & pour nous.
„ Nous ne disons rien maintenant
„ pour sa défense : nous disons seulement que quand il seroit tel,
„ nous ne laisserions pas de souffrir
„ qu'il nous commandât, parce que
„ nous croirions mériter par nos péchés d'avoir un tel maître ; & nous
„ ne devrions pas même en ce cas
„ chercher à nous en délivrer en pre-

„ nant les armes contre lui, mais en
„ adreſſant à Dieu pour lui nos prie-
„ res. Les Rois pour qui S. Paul
„ conjuroit les fideles de prier n'é-
„ toient pas Chrétiens, & il dit pour-
„ quoi on doit prier pour les mau-
„ vais Princes, afin que nous me-
„ nions une vie tranquille. Ce feroit
„ une conduite Apoſtolique d'imiter
„ l'Apôtre : Mais pour nos péchés,
„ le Pape au lieu de prier pour le
„ Roi pécheur, excite la guerre con-
„ tre lui, & empêche que notre vie
„ ne ſoit tranquille. D'où vient cette
„ autorité au Pape de tirer un glaive
„ meurtrier, outre le glaive ſpiri-
„ tuel ? Le Pape Gregoire I. dit, VII *Epiſt.* 2.
„ que s'il eût voulu ſe mêler de la
„ mort des Lombards, ils n'euſſent
„ plus eu ni Rois ni Ducs. Mais
„ ajoute-t-il, parce que je crains
„ Dieu, Je ne veux participer à la
„ mort d'aucun homme quel qu'il
„ ſoit. C'eſt ſur ce modele que tous
„ les Papes ſuivants ont conformé
„ leur conduite, & ſe ſont contentés
„ du glaive ſpirituel, juſqu'au der-
„ nier Gregoire, c'eſt-à-dire Hilde-
„ brand, qui le premier s'eſt armé

„ contre l'Empereur du glaive militaire, & en a armé les autres Papes „ par son exemple. „

Sur la derniere clause de la lettre, où le Pape ordonne au Comte de Flandre de faire la guerre à l'Empe-
p. 641. 642. reur pour la remission de ses péchés, le défenseur de l'Eglise de Liége dit: „ J'ai beau feuilleter toute l'Ecriture „ & tous ses interprêtes, je n'y trouve „ aucun exemple d'un tel commandement; Hildebrand est le seul, „ qui mettant la derniere main aux „ SS. Canons, a enjoint à la Comtesse Mathilde, pour la remission „ de ses péchés, de faire la guerre „ à l'Empereur Hènri. Or nous avons „ appris, qu'on ne peut lier, ni délier personne sans examen. C'est „ la regle qu'avoit suivie jusqu'à „ présent l'Eglise Romaine. D'où „ vient donc cette nouvelle maxime „ suivant laquelle on accorde aux „ coupables, sans confession & sans „ pénitence l'impunité des péchés passés & la liberté d'en commettre d'autres? Quelle porte ouvre-t-on par-„ là à la malice des hommes! „

Qu'il eût été heureux pour l'Eglise &

pour l'Empire, si toutes les Eglises, si tous les Evêques eussent parlé & agi comme l'Eglise de Liege. La sage & vigoureuse résistance que les Papes auroient trouvé à des ordres qu'ils n'auroient jamais dû donner, les eût forcé de revenir sur leurs pas, & de reconnoître que les coups qu'ils portoient à l'autorité Royale, étoient une entreprise sacrilege, condamnée par l'Evangile, la doctrine des Apôtres, & par toute la chaîne de la vénérable Tradition.

Il ne paroît pas que ce solide & lumineux écrit ait eut tout le succès qu'il méritoit; le Pape & les Evêques attachés au parti de Henri le jeune, parce qu'il faisoit semblant de soutenir leurs prétentions sur le temporel des Rois, & résolus de détrôner Henri le pere & de mettre à sa place son fils, persuaderent à celui-ci d'indiquer à Mayence pour la fête de Noël l'assemblée générale du Royaume Teutonique. Elle fut la plus nombreuse que l'on eût vue depuis plusieurs années; il s'y trouva plus de cinquante Seigneurs, & un grand nombre d'Evêques; les Légats du

Henri le Pere forcé de renoncer à la couronne.

An. 1105

Otton. Frising. Vit. Henric. pag. 389.

Pape y vinrent & y confirmerent l'excommunication contre l'Empereur Henri. Ce Prince étoit gardé à Bingue où son fils l'avoit fait arrêter par surprise; il demandoit la liberté d'aller à Mayence pour y être ouï; mais les Seigneurs qui craignoient que le peuple ne se meut en sa faveur, allerent au devant de lui à Ingelheim, & firent si bien par leurs conseils & leurs artifices, qu'ils lui persuaderent de se reconnoître coupable & de renoncer au Royaume & à l'Empire. On lui demanda si sa renonciation étoit volontaire. (Dans un bois qui est-ce qui refuse de donner tout ce qu'il a pour sauver sa vie?) Il répondit qu'ouï, & qu'il ne vouloit plus songer qu'au salut de son ame. Henri renonça donc à l'Empire, remettant à son fils toutes les marques de sa dignité, savoir la croix, la lance, le sceptre, la pomme & la couronne; alors Henri le fils fut de nouveau élu Roi de Germanie par tous les Seigneurs du Royaume l'an 1106; son pere avoit régné près de cinquante ans. Cette seconde élection d'Henri le fils, de même que

la démission volontaire que l'on demandoit au Pere, sont une preuve plus qu'évidente, que les Seigneurs & les Prélats du Royaume Teutonique ne regardoient ni les sentences de déposition prononcées par les Papes contre Henri, ni la premiére élection de Henri le fils, comme valables & légitimes. Si cette derniere élection se fit licitiment ou non, c'est ce que nous ne décidons point, dit Othon de Frisingue. Mais pourquoi ne pas décider ? Est-ce que toute élection d'un Roi du vivant de celui qui porte la couronne, n'est pas en général un crime de leze-Majesté au premier chef ? Les écritures & la Tradition laissent-elles quelque obscurités sur un objet si important, d'où depend la tranquillité des Etats & de l'Eglise ? Et dans l'espece particuliere, la renonciation forcée de l'Empereur pouvoit-elle servir de titre légitime pour le détrôner ? Ne balançons donc point d'appeller l'assemblée de Mayence & ses opérations un brigandage où les Evêques comme les Seigneurs s'y sont joués tout à la fois & du devoir & de l'au-

gufte & vénérable Majefté Royale.

Lettre de l'Empereur Henri au Roi de France.

An. 1106. *Otton. VII. c.* 12.

Pendant qu'à Mayence, on élifoit des députés pour confulter le S. Siege fur les moyens de remédier à la corruption invétérée des Eglifes Germaniques, Henri le Pere fe rétira à Cologne, puis à Liege, & en l'une & l'autre de ces Villes il fut reçu & traité comme Empereur. Il fe plaignoit, & non fans raifon, de la fraude & de la violence qu'on lui avoit faite pour exiger fa rénonciation; & il écrivit fur ce fujet une lettre au Roi de France, où il fe plaint premiérement du Siege Apoftolique, comme de la fource de la perfécution qu'il fouffre.

„ Encore, *dit-il*, que j'aie fou„ vent offert de rendre à ce Siege „ toute forte d'obéiffance & de fou„ miffion, à condition que l'on me „ rendroit auffi le même honneur qu'à „ mes Prédéceffeurs; leur haine (il „ parle des Papes) les a portés juf„ qu'à violer le droit de la nature, „ & armer mon fils contre moi: „ enforte qu'au préjudice de la foi „ qu'il m'avoit jurée comme mon „ Vaffal, il a envahi mon Royaume,

„ déposé mes Evêques & mes Abbés,
„ soutenu mes ennemis ; & ce que
„ je voudrois pouvoir cacher, il a
„ même attenté à ma vie ..... je
„ vous prie donc par la parenté &
„ l'amitié qui est entre nous, & par
„ l'intérêt commun de toutes les cou-
„ ronnes, de venger l'injure que j'ai
„ soufferte, & ne pas laisser sur la ter-
„ re l'exemple d'une si noire trahison.

La discorde qui divisoit le pere & le fils, & qui étoit fomentée & soutenue par le Pape Paschal ; devoit nécessairement être suivie d'une guerre civile, & menaçoit l'Empire d'une entiere désolation ; mais il en fut préservé par la mort de Henri le Pere qui arriva le septieme d'Août 1106. Il n'avoit pas encore cinquante cinq ans & toutefois il en avoit regné cinquante. Alors Henri V son fils fut reconnu de tous pour Roi d'Allemagne ; & le schisme ou le prétexte d'en accuser ceux du parti contraire, cessa entiérement. L'Evêque de Liege fut reçu comme les autres à la communion ; mais parce que l'Empereur étoit mort chez lui, & qu'il l'avoit enterré dans son Eglise, on l'obligea à le déter-

Mort de l'Empereur Henri IV.

Ap. Urstit. pag 399.

An. 1106.

rer comme excommunié, & le mettre en un lieu profane, d'où le Roi permit qu'on le transferât à Spire, & il y demeura cinq ans dans un cercueil de pierre hors de l'Eglise.

XVIII.

La mort de l'Empereur Henri IV ne fut pas le terme de la guerre qui désoloit l'Empire & l'Eglise. Dès que Henri V, qui avoit couvert son procédé ambitieux & dénaturé, du voile de la Religion, vit sa puissance bien affermie, & qu'il crut n'avoir plus besoin du Pape, il songea à se rendre maître de l'Italie & à s'assurer le droit des investitures que les Papes depuis Gregoire VII, disputoient aux Souverains. Cette affaire replongea l'Allemagne & l'Italie dans de nouveaux malheurs dont le Pape Paschal fût une des principales victimes : Dieu se servant pour le punir de la main de celui-là même qu'il avoit soulevé & armé contre l'Empereur son pere.

Dans le dessein où étoit le Roi de passer les Alpes, pour aller à Rome recevoir la couronne Impériale de la main du Pape, & réunir l'Italie à

l'Allemagne

l'Allemagne suivant les anciennes loix, ce Prince fit part aux Seigneurs Allemands assemblés à Ratisbonne de sa résolution ; la proposition fut très bien reçue, & les Seigneurs promirent de suivre le Roi, & se préparerent au voyage. Le Roi se mit en marche vers le mois d'Août, suivi d'une Armée immense, & accompagné de Gens de Lettres, capables de soutenir ses droits. La prétention du Roi étoit de se maintenir dans la possession acquise à ses Prédécesseurs depuis Charlemagne, & conservée pendant trois cents ans, sous soixante-trois Papes, de donner les Evêchés & les Abbayes par l'anneau & la crosse. Au contraire les Papes depuis Grégoire VII. prétendoient qu'aucun Laïque ne pouvoit donner l'investiture d'un Evêché ou d'une dignité Ecclésiastique, & ils l'avoient ainsi décidé dans des Conciles, traitant d'hérésie l'opinion contraire. C'étoit donc le principal sujet du voyage de Henri, de finir cette division scandaleuse entre l'Empire & le Sacerdoce.

Conventions entre le Pape & l'Empereur.

An. [illegible]II.

Le Roi Henri étant arrivé en Italie, envoya de Florence des Députés à Rome, pour régler avec ceux du Pape

les conditions de son couronnement ; on convint des articles suivants. L'Empereur renoncera par écrit à toutes les investitures des Eglises, entre les mains du Pape en présence du Clergé & du Peuple le jour de son couronnement : il restituera les patrimoines & les domaines de S. Pierre, comme ont fait Charles, Louis, Henri & les autres Empereurs, & aidera selon son pouvoir à les garder. Il ne contribuera ni de son fait ni de son conseil à faire perdre au Pape le Pontificat, la vie ou les membres, ou le faire prendre par mauvaise voie par soi-même, ou par personne interposée. C'est ce qui fut promis de la part du Roi ; c'est-à-dire qu'il promettoit de garder des conditions qu'il étoit bien résolu de ne pas observer.

Acta Baron.

An. IIII.

La condition de la part du Pape fut telle. Si le Roi observe ce qu'il a promis, le Pape ordonnera aux Evêques présents au jour de son couronnement, d'abandonner au Roi tout ce qui appartenoit à la Couronne au temps de Louis, de Henri, & de ses autres Prédécesseurs ; & il défendra par écrit sous peine d'anathême,

qu'aucun d'eux soit des présents, soit des absents n'usurpe les regales ; c'est-à-dire les Villes, les Duchés, Marquisats, Comtés, Monnoies, Marchés, Avoueries, les terres qui appartenoient manifestement à la Couronne, les gens de guerres & les châteaux, & qu'on n'inquiete plus le Roi sur ce sujet. Le Pape recevra le Roi avec honneur, le couronnera comme ses Prédécesseurs, & lui aidera à se maintenir dans le Royaume. Ce sont les principaux articles qui furent convenus à Rome, agréés & jurés de part & d'autre. Ces précautions marquoient des deux côtés une grande défiance, & ce n'étoit pas sans fondement ; la suite nous montrera que ni l'un ni l'autre n'avoient intention de tenir ce qu'ils promettoient.

Tout étant ainsi convenu, le Roi arriva près de Rome l'onzieme de Février, & le lendemain qui étoit le Dimanche de la Quinquagesime le Pape envoya au devant de lui divers Officiers de sa Cour avec plusieurs sortes d'enseignes, des croix, des aigles, des lions, des loups, des dragons. Il y avoit cent Religieuses portant des flambeaux, avec une multi-

L'Empereur fait arrêter le Pape
Chron. Cass. IV. c. 37.

tude infinie de peuple qui tenoit des palmes, des rameaux & des fleurs. Hors la porte il fut reçu par les Juifs, & en-dedans par les Grecs en chantant. Là, par ordre du Pape, se trouva tout le Clergé de Rome; & le Roi étant descendu de cheval, ils le menerent avec des acclamations de louange aux dégrés de S. Pierre : les ayant montés, il trouva le Pape qui l'attendoit accompagné de plusieurs Evêques, des Cardinaux, Prêtres, Diacres & Soudiacres, & du reste des Chantres. Le Roi ainsi introduit se prosterna & baisa les pieds du Pape; puis ils s'embrasserent & se baiserent trois fois; & le Roi tenant la main droite du Pape selon la coutume, vint à la porte d'argent avec de grandes acclamations du peuple; il y lut dans un livre le serment ordinaire des Empereurs, & le Pape désigna Henri Empereur, le baisa encore, & l'Evêque de Lavici dit sur lui la premiere Oraison.

Après être entrés dans l'Eglise, ils s'assirent dans la salle appellée la roue de porphyre, à cause du pavé figuré en rond. Le Pape demanda que le Roi rendit à l'Eglise ses droits, & renonçât

aux investitures, comme il avoit promit par écrit. Le Roi se retira à part vers la Sacristie ave les Evêques & les Seigneurs de sa suite, où ils conferérent long-temps. Comme le temps se passoit, le Pape envoya demander au Roi l'exécution de la convention; & peu après les gens de la suite du Roi commencerent à dire, que l'écrit qui avoit été fait ne pouvoit subsister; comme étant contraire à l'Evangile, qui ordonne de rendre à César ce qui est à César; & au précepte de l'Apôtre, qui dit que celui qui sert Dieu ne s'engage point dans les affaires du siecle. On leur répondit par d'autres autorités de l'Ecriture & des Canons; mais ils ne voulurent pas se départir de leurs prétentions.

Alors un de la compagnie du Roi se leva, & prenant la parole dit: à quoi bon tant de discours; sachèz que l'Empereur notre maître veut recevoir la Couronne comme l'ont reçue Charles, Louis & Pepin; le Pape ayant déclaré qu'il ne pouvoit la donner ainsi, le Roi entra en colere, & par le conseil d'Albert Archevêque de Mayence, & de Buchard Evêque de

Saxe, il fit environner le Pape de gens armés. Comme le jour baissoit, les Evêques & les Cardinaux conseillerent au Pape de couronner l'Empereur, & remettre au lendemain l'examen du reste. Mais les Allemands rejetterent encore cette proposition.

Le Pape & tous ceux qui l'accompagnoient étoient toujours gardés par des gens armés. A peine purent-ils monter à l'Autel de S. Pierre pour ouïr la Messe, & on eu de la peine à trouver du pain, du vin, & de l'eau pour la célébrer. Après la Messe on fit descendre le Pape de sa Chaire, il s'assit avec les Cardinaux devant la Confession de S. Pierre, & y fut gardé jusqu'à la nuit fermée: puis on les mena à un logis hors l'enceinte de l'Eglise. Une pareille trahison est-elle digne d'un Monarque, & si la bonne-foi étoit bannie à la honte de l'humanité du milieu du commun des hommes, ne devroit-elle pas se retrouver dans le cœur des Rois qui est son sanctuaire? Les Allemands pillerent dans le tumulte, tous les meubles précieux exposés pour honorer l'entrée du Roi. On prit avec le Pape une grande mul-

titude de Clercs & de Laïques, des enfants & des hommes de tout âge qui avoient été au devant de l'Empereur avec des palmes & des fleurs. Il fit tuer les uns, dépouiller, battre ou emprisonner les autres. Cette scandaleuse & tragique scene se passa le Dimanche de la Quinquagesime, douzieme jour de Fevrier l'an 1111. Le Pape demeura prisonnier jusqu'au 13 d'Avril pendant deux mois entiers, sous le faux prétexte, qu'il n'accomplissoit pas la promesse qu'il avoit faite, d'obliger les Evêques à céder au Roi les Regales.

Quand les Romains eurent appris que le Pape étoit arrêté, ils en furent tellement indignés, qu'ils commencerent à faire main-basse sur tous les Allemands qui se trouverent dans Rome, Pelerins ou autres. Le lendemain ils sortirent de la ville, attaquerent les gens du Roi, en tuerent plusieurs dont ils prirent les dépouilles; & revenant à la charge, peu s'en fallut qu'ils ne les délogeassent de la galerie de S. Pierre; ils abattirent le Roi lui-même de son cheval, & le blesserent au visage. Otton Comte de Milan lui

donna son cheval pour le faire sauver; mais Otton fut pris lui-même par les Romains, qui l'ayant mené dans la ville, le hâchèrent en pieces, & le laisserent manger aux chiens. Le combat dura jusqu'à la nuit, & les Romains eurent l'avantage, ensorte que les Allemands s'étant retirés dans leur camp furent deux jours sous les armes.

Le Roi ne se croyant pas en sûreté dans l'Eglise de S. Pierre, en sortit la même nuit avec précipitation, emmenant avec lui le Pape, qu'il fit deux jours après dépouiller de ses ornements & lier de cordes, ainsi que plusieurs autres, tant Clercs que Laïques que l'on traînoit avec lui, sans permettre à aucun Italien de lui parler: il étoit néanmoins gardé & servi avec honneur par les Seigneurs Allemands, à la tête desquels étoit Ulric Patriarche d'Aquilée. Quoique le Roi pillât les terres des Romains, & s'efforçât de les gagner eux-mêmes par argent & par divers artifices; ils demeurerent toujours fideles au Pape: & le Roi ne sachant quel parti prendre, jura que si le Pape ne se rendoit à sa volonté, il lui feroit souffrir a-

lui & aux autres prisonniers la mort, ou du moins la mutilation des membres. Enfin il convint de les délivrer tous, pourvu que le Pape lui relâchât les investitures; assurant qu'il ne prétendoit donner ni les droits ni les fonctions de l'Eglise, mais seulement les Regales, c'est-à-dire les domaines, & les droits dépendants de la Couronne, pour lesquels les Evêques qui les tiennent, doivent au Roi serment de fidélité.

Le Pape résista long-temps, disant qu'il aimoit mieux perdre la vie que de donner atteinte aux droits de l'Eglise. Et quels droits auroit-il donc abandonné? Quel est le titre qui avoit concedé à l'Eglise pour ses biens temporels, affranchissement de la suzeraineté des Maîtres de la terre? Que l'on est entêté quand on est ignorant! — Le Pape accorde les investitures. *An.* 1111. *Fleuri.T.* 14. *l.* 66.

Mais ses plus confidents lui ayant représenté la misere des Prisonniers qui étoient aux fers, hors de leur patrie, séparés de leurs femmes & de leurs enfants, la désolation de l'Eglise Romaine qui avoit perdu presque tous ses Cardinaux, le péril du schisme dont toute l'Eglise Latine étoit menacée,

enfin le Pape vaincu par leurs larmes, & fondant en larmes lui-même, dit : je suis donc contraint de faire pour la paix & la liberté de l'Eglise, ce que j'aurois voulu éviter aux dépens de mon sang. On dressa le traité, portant que le Pape accorde les investitures à l'Empereur, & lui en donnera ses lettres ; qu'il n'inquiétera point le Roi Henri pour ce sujet, ni pour l'injure qui lui a été faite à lui ou aux siens ; qu'il ne prononcera jamais d'anathême contre le Roi ; qu'il ne sera point en demeure de le couronner, & qu'il l'aidera de bonne foi à conserver son Royaume & son Empire. Cette promesse fut souscrite par seize Cardinaux, dont les deux premiers étoient les Evêques de Porto & de Sabine.

La promesse de l'Empereur portoit : Je mettrai en liberté mercredi ou jeudi prochain le Pape Pascal, les Evêques, les Cardinaux, tous les prisonniers & les ôtages qui ont été pris pour lui & avec lui. Je ne prendrai plus ceux qui sont fideles au Pape, & je garderai au peuple Romain la paix & la sûreté : je rendrai les patrimoines & les domaines de l'Eglise Romaine

que j'ai pris ; je l'aiderai de bonne foi à recouvrer & posséder tout ce qu'elle doit avoir, & j'obéirai au Pape Pascal, (sauf l'honneur du Royaume & de l'Empire) comme les Empereurs Catholiques ont obéi aux Papes Catholiques. Cette promesse fut jurée par quatre Evêques & sept Comtes, & datée du mardi après l'octave de Pâques, onzieme d'Avril l'an 1111.

Avant que de délivrer le Pape, l'Empereur voulut avoir la Bulle touchant les investitures, sans attendre qu'il fut rentré dans Rome où son sçeau étoit demeuré. Le lendemain donc on fit venir de la ville un Sériniaire ou Secretaire qui écrivit cette Bulle pendant la nuit, & le Pape y souscrivit quoique bien à regret. Elle portoit : „ Nous vous accordons & confirmons „ la prérogative que nos Prédecesseurs „ ont accordée aux vôtres, savoir „ que vous donniez l'investiture de „ la verge & de l'anneau aux Evê„ques & aux Abbés de votre Royau„me élus librement & sans simonie ; „ & qu'aucun ne puisse être consacré „ sans avoir reçu de vous l'investi„ture. Car vos Prédécesseurs ont

„ donné de si grands biens de leur
„ domaine aux Eglises de votre Royau-
„ me, que les Evêques & les Abbés
„ doivent contribuer les premiers à la
„ défense de l'Etat ; & votre autorité
„ doit reprimer les dissensions popu-
„ laires qui arrivent dans les élections.
„ Si quelque personne Ecclésiastique
„ ou Séculiere, ose contrevenir à cet-
„ te présente concession, il sera frappé
„ d'anathême, & perdra sa dignité „.

Ensuite l'Empereur fut couronné par le Pape dans l'Eglise de S. Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées. A la Messe le Pape en étant venu à la fraction de l'Hostie, en prit une partie, & donna l'autre à l'Empereur en disant : comme cette partie du Corps vivifiant est séparée, ainsi soit séparé du Royaume de Jesus-Christ, celui qui violera ce traité. Aussi-tôt que la Messe fut finie le Roi retourna à son camp ; & le Pape enfin délivré avec les Evêques & les Cardinaux, rentra dans Rome où le peuple vint au devant de lui avec un tel empressement, qu'il ne put arriver que le soir à son Palais. Il faudroit être plus que stupide, pour méconnoître

dans la captivité du Pape Pascal la colere de Dieu, qui le punissoit des maux qu'il avoit fait à Henri le pere, & de la révolte de Henri le fils contre son pere, ourdie, tramée & soutenue jusqu'au bout par ce Pontife.

L'Empereur fit de grands présents au Pape, aux Evêques, aux Cardinaux & au reste du Clergé, & s'en retourna en Allemagne par la Lombardie. Au mois d'Août il assembla à Spire un grand nombre d'Evêques & quelques Seigneurs, pour célébrer les funerailles de l'Empereur son pere, qui depuis sa mort arrivée cinq ans auparavant, étoit demeuré sans sépulture ecclésiastique, & sans que l'on eût fait pour lui des prieres. L'Empereur avoit obtenu du Pape la permission de lui rendre ses devoirs, sur le témoignage des Evêques, qui assurerent qu'il étoit mort pénitent. Ses funerailles furent aussi magnifiques, que celles qui avoient été faites à ses Prédécesseurs; & il fut enterré près de ses ancêtres. L'Empereur tint ensuite sa Cour à Mayence, & donna l'investiture de cet Archevêché à Albert son Chancelier. *Abb. Ursperg.*

„ les coupables le glaive que vous
„ avez reçu de Dieu pour la punition
„ des méchants. Nous n'en compre-
„ nons pas la raison, puisque notre
„ conscience ne nous reproche pas de
„ vous avoir offensé en rien, & qu'au
„ contraire, nous vous avons toujours
„ aimé comme notre cher fils & com-
„ me Prince très Chrétien. Vous de-
„ vez vous remettre devant les yeux
„ combien la sainte Eglise Romaine
„ votre mere vous reçut agréablement
„ l'autre année, & comme elle vous
„ conféra de bon cœur la couronne
„ Impériale. Ce n'est pas que nous
„ nous répentions d'avoir en tout
„ rempli vos désirs: au contraire si
„ vous aviez reçu de notre main de
„ plus grands bénéfices, nous nous en
„ réjouirions en considération des
„ biens que vous pouvez procurer à
„ l'Eglise & à Nous. Nous craignons
„ donc que quelques gens mal inten-
„ tionnés ne vous aient inspiré de l'a-
„ version contre nous „; il conclut en
lui recommandant les Légats.

La lettre du Pape remise dans des circonstances les plus fâcheuses, & les plus propres à faire un mauvais effet

ſur l'eſprit de l'Empereur & des Seigneurs Allemands, fut mal reçue. L'Empereur & ſa Cour étoient vivement choqués, de ce qu'à Rome on ſoutenoit que les Rois d'Allemagne n'avoient poſſédé juſques-là l'Empire de Rome & le Royaume d'Italie, que par la donation des Papes, & de ce qu'on vouloit tranſmettre à la poſtérité cette créance, non-ſeulement par des paroles & des écrits, mais encore par des peintures; Henri V. étoit indigné de ce que ſur le tableau de l'Empereur Lothaire II. placé dans le Palais de Latran, il ſe trouve inſcrit: *le Roi s'arrêta à la porte, & après avoir juré les droits de Rome, il devint vaſſal du Pape de qui il reçut la couronne.* L'Empereur Frederic offenſé de cette entrepriſe, s'étoit plaint au Pape Adrien lui-même de cette peinture & de cette inſcription; le Pape avoit promis de la faire effacer, & il n'avoit pas exécuté ſa promeſſe. *Id.* I. *c.* 10.

Ce fut dans ces circonſtances défavorables, que les Légats remirent à l'Empereur la lettre du Pape que nous venons de tranſcrire. Rainald Chancelier l'ayant lue & fidélement expli-

quée, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le Latin, les Seigneurs en furent plus que mécontents, elle leur paroissoit pleine d'aigreur & un pronostic de quelque grand mal. Ils furent principalement indisposés, de ce que le Pape disoit, qu'il avoit conféré à l'Empereur la couronne Impériale, & qu'il ne se répentiroit pas de lui avoir donné de plus grands bé-
M. ibid. néfices. Delà il se fit une fermentation universelle dans les esprits : les Princes Allemands fremissoient de colere ; dans ces circonstances un des Légats osa dire : " De qui donc tient-il l'Empire, „ s'il ne le tient pas du Pape ? „ Cette imprudente parole mit les Princes en fureur. Ils tirerent l'épée ; & Othon Comte Palatin de Baviere voulut couper la tête au Légat.

L'Empereur qui n'étoit gueres moins irrité que les Seigneurs, appaisa
M. ibid. c. 16 pag. 486. le tumulte par son autorité ; mais il fit mener les Légats à leur logis avec escorte, & leur ordonna de partir le lendemain de grand matin, & de retourner droit à Rome, sans s'arrêter nulle part dans les terres des Evêques ou des Abbés. Cependant il envoya une lettre

circulaire dans tout l'Empire, qui commence ainsi. "La Puissance Di„ vine de qui vient toute autre puis„ sance dans le Ciel & sur la terre, „ ayant confié le Royaume & l'Em„ pire, à nous qui sommes les Christs „ du Seigneur. „ Après avoir posé cette maxime pour servir de fondement à toute la doctrine qu'il vouloit établir, il déclare ensuite, qu'il n'avoit lu dans la lettre du Pape qu'avec horreur le mot *bienfait*, & quelques autres expressions semblables hazardées par le Pape Adrien : puis il ajoutoit „ Nous tenons le Royaume & l'Em„ pire de Dieu seul par l'élection des „ Seigneurs. On ne peut donc dire „ que nous avons reçu du Pape la „ couronne Impériale comme un *bien„ fait*, sans s'opposer à l'Institution „ Divine, sans contredire la doctrine „ de S. Pierre, & sans le rendre cou„ pable de mensonge. Il conclut en „ disant : nous vous exhortons donc à „ soutenir la dignité Impériale, dé„ clarant que nous sommes résolus à „ exposer notre vie, plutôt que d'en „ souffrir la diminution. „

Les deux Légats Roland & Bernard *Id. c. 15.*

étant de retour à Rome, raconterent les mauvais traitements qu'ils avoient soufferts, & le peril qu'ils avoient couru; exagérant même la chose pour exciter d'autant plus le Pape à en tirer vengeance. Sur quoi le Clergé de Rome se trouva partagé : les uns étoient pour l'Empereur, & accusoient les Légats d'imprudence ou d'ignorance : d'autres étoient pour le Pape. Adrien écrivit sur ce sujet
Epist. 3. aux Evêques d'Allemagne une lettre, où après avoir rapporté la maniere dont ses Légats avoient été traités, il ajoute; "Comme ils sortoient de „ la présence de l'Empereur, on dit „ qu'il avoit fait un Edit, pour dé- „ fendre que personne ne vienne à „ Rome de chez vous, & qu'il avoit „ mis des gardes à toutes les fron- „ tieres du Royaume: „ Il exhorte ensuite les Evêques à ramener l'Empereur au droit chemin, & surtout à lui persuader de faire faire satisfaction par son Chancelier Reinald & le Comte Palatin, qui avoient dit des paroles très injurieuses aux Légats & à l'Eglise Romaine.

Les Prélats d'Allemagne après avoir

concerté ensemble ce qu'ils devoient répondre au Pape Adrien, lui écrivirent une lettre où ils disoient. « Les „ paroles de votre lettre ont tellement „ choqué l'Empereur & tous les Seigneurs, que nous ne pouvons les „ approuver : mais ayant reçu avec le „ respect convenable celle que vous „ nous avez écrite, nous avons averti „ l'Empereur suivant votre ordre, & „ il nous a ainsi répondu en Prince „ Catholique. „ Radev. l. 16.

„ Il y a deux regles par lesquelles „ notre Empire doit être conduit, les „ loix des Empereurs nos Prédécesseurs, & le bon usage qu'ils en ont „ fait ; nous ne pouvons excéder ces „ bornes. Nous rendons volontairement au Pape le respect qui lui est „ dû, mais nous ne reconnoissons tenir notre couronne que de la grace „ de Dieu. L'Archevêque de Mayence a la premiere voix dans l'élection, les autres Seigneurs ensuite „ selon leur rang : nous recevons „ l'Onction Royale de l'Archevêque „ de Cologne, l'Impériale du Pape, „ Nous n'avons point contraint au „ mépris du Pape les Cardinaux à sor-

„ tir de nos terres ; mais nous ne leur
„ avons pas permis de passer plus
„ avant, avec des écrits injurieux à
„ notre dignité dont ils étoient por-
„ teurs. Nous n'avons point fait d'E-
„ dit, pour fermer l'entrée & la sor-
„ tie d'Italie, & nous ne prétendons
„ point la fermer aux Pelerins, ni aux
„ autres qui vont à Rome pour des
„ causes raisonnables, avec le témoi-
„ gnage de leurs Evêques ou de leurs
„ Supérieurs. Mais nous prétendons
„ nous opposer aux abus, par lesquels
„ toutes les Eglises de notre Royaume
„ sont surchargées & attenuées, & la
„ discipline des Cloîtres presque dé-
„ truite. Dieu s'est servi de l'Empire
„ pour mettre l'Eglise à la tête de l'U-
„ nivers ; & l'Eglise veut à présent
„ détruire l'Empire, ce que nous ne
„ croyons pas qui vienne de Dieu. On
„ a commencé par une peinture, on
„ y ajoute l'Ecriture ; nous ne le souf-
„ frirons pas, nous quitterons plutôt
„ la couronne. Qu'on efface les pein-
„ tures & qu'on retracte les écrits,
„ afin qu'il ne reste pas des monuments
„ éternels d'inimitié, entre le Royau-
„ me & le Sacerdoce. Au reste, di-

„ *sent-ils en concluant*, nous supplions
„ votre Sainteté d'appaiser l'Empe-
„ reur par des écrits qui adoucissent
„ les premiers : afin que l'Eglise soit
„ tranquille, sans que l'Empire perde
„ rien de sa dignité. „

Le Pape étonné du concert qu'il apperçut entre tous les ordres de l'Empire pour en soutenir la dignité, crut devoir profiter de l'avis que les Prélats d'Allemagne lui avoient donné. Il envoya deux nouveaux Légats à l'Empereur qu'ils trouverent en route, résolu de se faire reconnoître dans toute l'Italie pour seul Empereur, & de revendiquer de gré ou de force tous les droits que le Pape s'arrogeoit sur la couronne Impériale. Les Légats étant arrivés au camp de l'Empereur près d'Ausbourg, furent admis à son audience; & après l'avoir salué respectueusement de la part du Pape & des Cardinaux, comme Seigneur & Empereur de Rome & du monde; ils lui témoignerent le déplaisir que sentoit le Pape d'avoir encouru son indignation, quoi qu'il ne crut pas l'avoir méritée, & présenterent une lettre du Pape qui fut lue & inter-

Id. c. 17. 23. *Adrien Ep.* 4.

Le Pape adoucit ses expressions.

An. 1158.

prêtée par Otton Evêque de Frisingue, à qui cette division entre l'Empire & le Sacerdoce, causoit une douleur singuliere. La lettre portoit en substance, que l'Empereur n'avoit pas dû être choqué du mot de bénéfice, *beneficium*, employé dans la premiere lettre du Pape, parce qu'il ne l'avoit point employé pour signifier un fief, comme il étoit ordinaire en ce temps-là, & n'avoit point voulu dire que l'Empereur fut son vassal: mais il avoit employé ce mot selon l'usage commun de la langue latine, pour signifier une bonne action, *benefactum*: il explique de même cette expression: nous vous avons conféré la couronne, *contulimus*, & déclare qu'il n'a voulu dire autre chose sinon: nous vous l'avons imposée. L'Empereur fut content de cette lettre; mais il expliqua aux Légats quelques autres articles qui pourroient causer de la discorde, si on n'y mettoit ordre; surquoi les Légats lui répondirent suivant son desir, & promirent que le Pape conserveroit en tout les droits & la dignité de l'Empire. Alors l'Empereur déclara, qu'il rendoit son amitié au Pape

Pape & au Clergé de Rome, en signe de quoi il donna aux Légats le baiser de paix tant pour eux que pour les absents. Il leur fit des présents & les renvoya pleins de joie. Ainsi fut terminée cette premiere altercation entre le Pape Adrien IV. & l'Empereur Frederic I. Mais la paix ne fut pas de longue durée, & Adrien ne tarda pas à montrer à tout l'Univers, que l'interprétation benigne qu'il avoit donnée aux termes de sa premiere lettre, dont la dureté avoit choqué tout l'Empire, n'étoit ni sincere ni l'effet de la conviction sur la justice des volontés de l'Empereur ; & qu'il n'avoit changé de langage que pour s'accommoder au temps, & échapper au danger dont le concert de tous les ordres de l'Empire, pour soutenir la dignité de la couronne Impériale contre ses prétentions, le ménaçoit.

Autre démêlé entre le Pape Adrien & l'Empereur.

An. 1159.

En effet ce Pontife toujours despote de cœur, le prit très-peu de temps après sur un ton bien plus haut qu'il n'avoit jamais fait avec l'Empereur. Mécontent de ce que les Evêques & les Abbés de Lombardie, avoient reconnu tenir de l'Empereur les droits

regaliens, il écrivit à ce Prince une lettre ménaçante, & d'abord il commence par " lui faire un crime de „ l'hommage qu'il s'étoit fait rendre „ par des Evêques, & de les avoir „ contraints à mettre leurs mains sa- „ crées entre les siennes. „ Il faut avoir sous les yeux de pareilles expressions, pour se convaincre que les Papes depuis long-temps ignorent les honneurs que les Princes se doivent rendre réciproquement, & que l'indécence du stile est la preuve la plus naturelle du délire de l'esprit & de la bassesse des sentiments. Le Pape après avoir encore fait à l'Empereur quelques autres reproches, ajoute: " Revenez donc, „ revenez de votre égarement: je vous „ donne un conseil salutaire; je vous „ ai consacré *Roi*, je vous ai *couronné*; „ mais il est à craindre pour vous „ qu'en voulant usurper des droits qui „ ne vous appartiennent pas, vous ne „ perdiez ceux même qui vous ont été „ *accordés*. „ Les plaintes ameres du Pape à l'Empereur sur l'hommage que ce Prince exigeoit des Evêques, n'étoient que de vains prétextes dont il se servoit, pour exécuter le dessein où il

Adr. Epist. 6.

étoit de brouiller l'Empire avec le Sacerdoce. Ce Pape n'ignoroit pas que l'hommage que les Evêques rendent aux Princes pour les terres qu'ils tiennent dans leur Royaume, est analogue avec les principes de la Religion Chrétienne, qu'il dérive de la nature même de leur qualité de Grands Vassaux, & qu'ils le rendoient de temps immémorial, sans que personne avant lui, leur en eût fait un crime. Mais le Pape cherchoit à brouiller, pour avoir occasion d'acquérir à l'Eglise Romaine quelque nouveau droit, quelque nouveau fief.

La lettre du Pape à l'Empereur, fut envoyée par une personne vile, qui disparut avant qu'elle fût lue. L'Empereur en fut irrité, & suivant l'ardeur de sa jeunesse, il résolut de rendre au Pape la pareille, non par la qualité de l'Envoyé, qui fut une personne honorable, mais par le stile de la réponse. Que de pareils sentiments étoient peu dignes de la Majesté Impériale ! Il ordonna donc à son Sécretaire de suivre le stile des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'Empereur avant *Rad. c. 15-18.*

celui du Pape; & dans la suite mettant, *toi* au lieu de *vous*; car l'usage étoit établi depuis long-temps de nommer au pluriel par honneur, celui à qui on parle. Or l'Empereur disoit que le Pape en lui écrivant devoit suivre l'usage de ses Prédécesseurs; ou qu'il devoit lui-même observer le stile des anciens Empereurs.

Append. ad Rad. p. 563. Le Pape répondit à la lettre de l'Empereur, se plaignant qu'il manquoit & au respect qu'il lui devoit, & à la foi qu'il lui avoit jurée, en se faisant rendre hommage par les Evêques, & défendant aux Légats du S. Siege l'entrée non-seulement des Eglises, mais des villes de son Royaume. Il concluoit en le menaçant de la perte de sa couronne, s'il ne devenoit plus circonspect. L'Empereur répliqua encore plus fiérement, soutenant qu'il ne tenoit sa couronne que de ses Prédécesseurs, & il ajouta: « Du „ temps de Constantin, S. Silvestre „ avoit-il quelque part à la dignité „ Royale? C'est ce Prince qui a rendu „ du à l'Eglise la liberté & la paix; „ & tout ce que vous avez comme „ Pape, vient de la libéralité des

„ Empereurs. Lisez les histoires ; vous
„ y trouverez ce que nous disons. Et
„ pourquoi n'exigerions-nous pas
„ l'hommage de ceux qui possèdent
„ nos regales, puisque celui qui n'a-
„ voit rien reçu des hommes, paya
„ le tribut à César pour lui & pour
„ S. Pierre ? Qu'ils nous laissent donc
„ nos regales, ou s'ils jugent qu'elles
„ leur sont utiles, qu'ils rendent à
„ Dieu ce qui est à Dieu, & à César
„ ce qui est à César. Nos Eglises &
„ nos villes sont fermées à vos Cardi-
„ naux, parce que nous ne voyons pas
„ qu'ils viennent prêcher l'Evangile
„ & affermir la paix, mais piller &
„ amasser de l'or & de l'argent avec
„ une avidité insatiable. Quand nous
„ les verrons tels que l'Eglise désire,
„ nous ne leur refuserons pas le salaire
„ & la subsistance. Vous blessez l'hu-
„ milité & la douceur, en proposant
„ aux Séculiers ces questions peu utiles
„ à la Religion : car nous ne pouvons
„ nous dispenser de répondre à ce
„ qu'on nous dit, quand nous voyons
„ que l'orgueil, cette bête détestable,
„ s'est glissée jusque sur la Chaire de
„ S. Pierre. „

Radev. l. II. c. 19. 20.

Les esprits s'échauffoient de plus en plus ; & l'on prétendoit même avoir intercepté des lettres du Pape, par lesquelles il excitoit à la revolte Milan & quelques autres villes. Alors Henri Cardinal du titre de S. Nerée, qui avoit été à Ausbourg un des médiateurs de la paix entre le Pape & l'Empereur, écrivit à Eberard Evêque de Bamberg qui avoit travaillé avec lui à ce traité en la même qualité, pour l'exhorter à combattre par ses conseils pour l'honneur & la liberté de l'Eglise. Ainsi tout ce que ce Cardinal avoit dit & fait à Ausbourg pour conserver à l'Empereur ses droits, n'avoit été dit & fait que sous les auspices de la duplicité. Son cœur avoit toujours secrettement dementi ses discours & ses actions. Ami de l'Empereur lors qu'il y avoit tout à craindre de son ressentiment, & dans le fond du cœur son ennemi jusqu'à vouloir corrompre la fidélité de ses sujets. Enflé de sa dignité & plein de mépris pour les Laïques, il ajoutoit, tant que les affaires seront gouvernées par des Seigneurs Laïques, qui ne savent ni les Canons ni les regles de la

Religion, la paix ne pourra s'affermir.

L'Evêque de Bamberg à qui le Cardinal Henri écrivoit de la sorte; étoit un Prélat distingué par sa doctrine & la pureté de ses mœurs. L'Empereur avoit une confiance particuliere en ses conseils, & partageoit avec lui la conduite de ses Etats; & il étoit en effet connu pour singuliérement affectionné au bien & à l'honneur de l'Empire. Une réputation si justement acquise & si méritée par sa vertu, fait pressentir quelle fut la sagesse & la fermeté de l'Evêque de Bamberg dans sa réponse à la lettre du Cardinal Henri; sensiblement affligé de ce commencement de division, il excuse l'Empereur; & remontant jusqu'au principe de ce mal, c'est-à-dire, à cette fierté qui caractérise la grandeur Romaine, & qui est ennemie née de la paix, il dit, puisque vous vous prétendez les mieux instruits, c'est à vous à prévenir les autres & à les instruire avec douceur. Il écrivit aussi au Pape avec une liberté respectueuse: Vous devriez craindre, lui marque-t-il, que les paroles dures de part & d'autre venant à se choquer, ne produisent

un feu qui s'étende loin dans le Sacerdoce & l'Empire. Il me semble qu'il n'est pas expédient de tant peser les paroles, & d'en tant demander raison; il vaut mieux éteindre le feu au plus vîte que de disputer quel est celui qui l'a allumé. Ecrivez tout de nouveau à l'Empereur d'un stile doux, & le ramenez avec votre bonté paternelle; il est disposé à vous rendre toute sorte de respect.

Négociation pour reunir le Pape avec l'Empereur.

An. 1159.

Rad. II. c. 29. & 30.

Après la fête de Pâque, qui l'an 1159 fut le douzieme d'Avril, l'Empereur Frederic tint une assemblée en son camp près de Boulogne, pour juger les Milanois qui s'étoient revoltés contre lui. A cette assemblée se trouverent quatre Cardinaux, envoyés du Pape, & des Députés du Senat du peuple Romain, & après avoir observé que le Pape demandoit l'exécution du traité de paix fait avec le Pape Eugene, ils firent les propositions suivantes. L'Empereur n'enverra point de Nonce à Rome à l'insçu du Pape; toute la Magistrature y appartient à S. Pierre avec toutes les regales, il ne levera point de droit de fourage sur les domaines du Pape,

sinon au temps de son couronnement. A l'égard des Evêques d'Italie ils ne lui feront que le serment de fidélité, sans hommage. Ses Nonces ne logeront point dans les Palais des Evêques. Le Pape demandoit de plus la restitution de plusieurs terres, des tributs de Ferrare, de Masse, de toutes les terres de la Comtesse Mathilde, de tout le pays depuis Aquapendente jusqu'à Rome, du Duché de Spolete, & des Isles de Sardaigne & de Corse.

A ces propositions du Pape l'Empereur dit : quoique je ne doive pas répondre sur des articles si importants sans le conseil des Seigneurs, je ne laisse pas de vous dire dès-à-présent, que je ne demande point d'hommage aux Evêques, s'ils veulent ne rien posséder de mes regales : mais s'ils écoutent volontiers le Pape quand il leur dit, qu'avez-vous affaire du Roi ? Je leur dirai aussi : Qu'avez-vous affaire de terres ? Il dit que nos Nonces ne doivent pas être reçus dans les Palais des Evêques ; j'en conviens, pourvu que ces Palais soient bâtis sur le fonds des Evêques, & non sur le nôtre ; car la superficie cède au fonds.

Il dit que la Magistrature & les regales de Rome appartiennent à S. Pierre. Cet article est important, & auroit besoin d'une plus mûre délibération. En effet puisque je suis Empereur Romain par l'ordre de Dieu, je ne porte qu'un vain titre, si Rome n'est pas en ma puissance.

L'Empereur offroit toutefois de rendre justice au Pape sur tous les Chefs dont il se plaignoit, pourvu que le Pape la lui rendit aussi de son côté sur plusieurs griefs qu'il proposoit; mais les Légats ne vouloient point mettre les droits du Pape en compromis: prétendant qu'il ne se pouvoit soumettre au jugement de personne. Les griefs de l'Empereur étoient, que le Pape avoit manqué au traité, par lequel il avoit promis de ne se reconcilier avec les Grecs, le Roi de Sicile & les Romains, que du consentement de l'Empereur. Que

Id. c. 32. les Cardinaux passoient librement par son Royaume sans sa permission; qu'ils entroient dans les Palais des Evêques, qui appartenoient au Roi, & qu'ils étoient à charge aux Eglises. Enfin il se plaignoit des appellations injustes

& de plusieurs autres désordres. Les Légats dirent qu'ils ne pouvoient rien faire sans savoir la volonté du Pape. Ainsi on résolut qu'il choisiroit six Cardinaux, & l'Empereur six Evêques, pour examiner & terminer cette affaire. Ce parti déplut au Pape; & ne voulant pas se prêter à aucun accommodement, il ne cessoit de dire qu'il ne vouloit point d'autre paix, que celle qui avoit été faite avec le Pape Eugene. L'Empereur refusa aussi de s'en tenir à ce traité, & prit tous les Evêques, & les Seigneurs Allemands & Lombards, pour témoins de ce qu'il offroit de rendre en tout justice au Pape, à condition que le Pape aussi la lui rendroit, & il résolut d'envoyer à Rome pour faire la paix, du moins avec les Romains si le Pape persistoit à la refuser. Cette querelle fut terminée par la mort d'Adrien: mais la division que ce Pape avoit suscitée entre l'Empire & le Sacerdoce, ne le fut pas à beaucoup près.

Le Pape Adrien eut pour successeur le Cardinal Roland, Chancelier de l'Eglise Romaine, qui prit le nom d'Alexandre III. Dès qu'il fut sacré, il

Querelles entre Alexandre III. & l'Empereur Frederic.

envoya des Nonces à l'Empereur qui étoit en Lombardie, occupé au siege de Crême. L'Empereur qui étoit irrité contre lui depuis la Légation de Besançon, reçut mal ses Nonces, & ne fit point de réponse à sa lettre. De plus irrité contre les Papes qu'il accusoit avec assez de vraisemblance, de protéger les Italiens souvent vaincus & toujours revoltés, & de travailler à faire sécouer à l'Italie le joug de la domination Allemande, il prit malheureusement le parti d'Octavien que deux Cardinaux avoient élu Anti-Pape, & le soutint de toute son autorité, contre Alexandre III. seul Pape légitime. Ce Prince poussa la chose si loin en faveur de l'Anti-Pape Octavien qui avoit pris le nom de Victor III. qu'il le fit dans un Concile nombreux qu'il avoit assemblé à Pavie, réconnoître pour seul & véritable Pape. Qu'il est étonnant de trouver dans l'Eglise & dans l'Etat, tant de penchant pour le schisme, qui avoit déja causé tant de maux! Est-ce donc que dans le onzieme & douzieme siecle, tout le monde & les Evêques eux-mêmes, ne regardoient la dignité

Papale, que comme une qualité aussi fragile que ces chimeres, qui n'ont d'existence & de durée qu'autant que le caprice en est infatué ?

Le Pape Alexandre ayant contre lui l'Empereur, & presque tous les Evêques de sa domination qui obéissoient à l'Anti-Pape Victor, quitta l'Italie & se retira en France. Mais auparavant il anathématisa l'Anti-Pape, ses adhérents, & l'Empereur même. Arrivé en France, le refuge ordinaire des Papes persécutés, il tint un Concile à Tours en 1163, dans lequel il excommunia de nouveau tous ceux qui lui étoient opposés. Nous n'entrerons pas dans le détail des guerres, des ravages, & de tous les autres maux que causa dans l'Empire & dans l'Eglise ce double schisme, occasionné par la hauteur & l'ambition des Papes.

L'Empereur excommunié, 1160.

1163. *Concil. Turon. tom. X. Concil. pag.* 1411.

En 1167. le Pape Alexandre, qui étoit revenu en Italie & rentré dans Rome depuis environ deux ans, tint dans l'Eglise de Latran un Concile, dans lequel il excommunia encore l'Empereur Frederic, & le déposa de la dignité Impériale. Jean de Sarisberg auteur contemporain, raconte

Déposé au Concile de Latran.

An. 1167. *Ibid p.* 1448.

cet évênement d'éclat, dans une lettre au sous-Prieur du Monastere de Kant en Angleterre. " Le Pape, dit-il,
„ ayant attendu long-temps en patience le tyran Teutonique, pour l'exciter à pénitence, & ce schismatique
„ continuant d'ajouter péchés sur péchés, le Vicaire de S. Pierre établi
„ de Dieu sur les Nations & les
„ Royaumes, (l'Evangile n'est pas
„ le titre de cet établissement, & du
„ pouvoir qui y est attribué,) a absous les Italiens & tous les autres du
„ serment de fidélité, par lequel ils
„ lui étoient engagés, à cause de
„ l'Empire ou du Royaume; & lui a
„ ainsi enlevé toute l'Italie; il lui a
„ aussi ôté la dignité Royale, l'a frappé d'anathême, & a défendu par
„ l'autorité de Dieu, qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats; qu'il remporte quelque victoire sur aucun Chrétien, & qu'il ne
„ jouisse d'aucune paix & d'aucun repos, jusqu'à ce qu'il fasse de dignes
„ fruits de pénitence. En quoi le Pape a suivi l'exemple de Gregoire VII.
„ son Prédécesseur, qui de notre *temps*
„ a déposé de même l'Empereur Henri

„ dans un Concile Romain. „ Si on vouloit refléchir sur ces ménaces vaines & frivoles, ces défenses chimériques de remporter la victoire, de n'avoir ni paix ni repos, faites pour effrayer s'il étoit possible ceux qui n'étoient pas naturellement disposés à fléchir sous le joug de la prétendue puissance des Papes sur les Couronnes, ce qu'on pourroit dire de plus modéré, c'est que tant de fracas n'étoit de leur part qu'une vaine ostentation d'un pouvoir chimérique, qui loin de rendre plus respectable, le pouvoir bien réél & tout divin du ministere des clefs, n'a servi qu'à faire mépriser & les anathêmes de l'Eglise, & ceux qui les lançoient avec si peu de discernement.

L'Empereur fait la paix avec le Pape.

An. 1176.

Chr. jo. cen. 1176.

La Sentence de déposition qu'Alexandre venoit de prononcer contre l'Empereur, irrita de plus en plus ce Prince contre le Pape, & ne servit qu'à l'animer davantage, à poursuivre avec plus de chaleur la guerre contre les Italiens, qui soutenoient les intérêts du S. Siege. Mais une bataille sanglante que les Lombards gagnerent sur lui, & où son armée

fut entiérement défaite ; le détermina enfin à quitter le schisme, à reconnoître Alexandre pour seul & légitime Pape, & à faire sa paix avec lui, & avec les Lombards. Ce ne fut ni l'amour de la paix ni les motifs de Religion, qui déterminerent ce Prince à cette démarche qu'il ne faisoit que bien malgré lui, mais seulement la crainte de se se voir abandonné des Seigneurs Allemands, tant Ecclésiastiques que Séculiers, qui fatigués d'une guerre qui duroit depuis tant d'années, & touchés des maux que causoit dans l'Eglise & dans l'Empire le schisme que ce Prince soutenoit de toute son autorité, lui avoient résolument déclaré, qu'ils l'abandonneroient, s'il ne faisoit incessamment sa paix avec l'Eglise.

Il résolut donc de se réconcilier avec le Pape Alexandre, & pour cet effet il lui envoya quatre Ambassadeurs, munis de pleins pouvoirs pour traiter des conditions, & pour terminer le traité. Le Pape qui étoit alors à Anagni, les reçut avec bonté & après qu'ils lui eurent fait part de l'objet de leur commission, le Pape

ravi de cet heureux changement, répondit d'un visage tranquille : „ Nous avons une grande joie de „ votre arrivée, & nous ne pouvons „ apprendre en ce monde de nouvelle „ plus agréable que celle de la paix. „ Ensuite le Pape avec les Cardinaux, & les Envoyés de l'Empereur passerent dans la chambre du Conseil, où ils entrerent en conférence. Mais comme l'affaire étoit difficile, à cause du grand nombre de personnes puissantes qui étoient entrées dans le schisme, la négociation dura plus de quinze jours. Enfin on convint de tous les articles entre l'Eglise & l'Empereur. Les choses étant ainsi réglées, les Envoyés retournerent contents vers l'Empereur. Ceci se passa dans le cours du mois d'Octobre de l'an 1176.

En 1177. on tint un Concile à Venise, où l'on mit le dernier sceau à la paix dont on avoit arrêté les articles à Anagni l'année précédente. Le 24 de Juillet, veille de S. Jacques, le Pape envoya dès le grand matin six Cardinaux vers l'Empereur pour l'absoudre. Ce Prince ayant renoncé au schisme d'Octavien, de Gui de

T. X. Concil. Pag. 1481.

Act. Romuald.

Crême, & de Jean de Strume, trois Anti-Papes, & ayant promit obéissance au Pape Alexandre & à ses Successeurs légitimes, il fut absous par les Cardinaux de l'excommunication, & réuni à l'Eglise Catholique. Les Prélats & Seigneurs Allemands en firent autant, & reçurent aussi l'absolution. Après cette cérémonie le Duc de Venise mena l'Empereur à S. Marc, où le Pape l'attendoit à la porte de l'Eglise avec ses Evêques & ses Cardinaux. L'Empereur s'étant approché, ôta son manteau & se prosterna aux pieds du Pape, qui touché jusqu'aux larmes, le releva, & lui donna le baiser de paix. Aussi-tôt les Allemands entonnerent le *Te Deum* à haute voix; & l'Empereur prenant le Pape par la main droite le mena jusques dans le chœur de l'Eglise, puis baissant la tête, il reçut sa bénédiction & se retira au Palais du Duc.

Le lendemain fête de S. Jacques, le Pape à la priere de l'Empereur célébra la Messe à S. Marc. Après le Sermon que le Pape prononça, & le *Credo* chanté, l'Empereur avec les

Seigneurs de sa Cour vint baiser les pieds du Pape & faire son offrande ; il communia de sa main, & après la Messe, il l'accompagna jusqu'à la porte de l'Eglise. Lorsque le Pape monta à cheval l'Empereur lui tint l'étrier, (cérémonial indécent & abusif) & le conduisit par la bride quelque temps, & ayant reçu du Pape la bénédiction, il se retira.

Six jours après, c'est-à-dire, le lundi premier jour d'Août, la paix fut jurée solemnellement. L'Empereur accompagné des Prélats & des Seigneurs de sa Cour, vint au Palais Patriarchal où logeoit le Pape : la séance se tint dans une sale qui étoit longue & spacieuse. Le Pape s'assit au fond dans un fauteuil, ayant à sa droite l'Empereur. Le Pape fit un petit discours, où il témoigna sa joie de la conversion de l'Empereur, & finit en déclarant qu'il le recevoit à bras ouverts, comme son cher fils avec l'Impératrice Béatrix son épouse, & leur fils le Roi Henri. Ensuite l'Empereur ayant ôté son manteau se leva de son fauteuil & commença à parler en Allemand. En ce discours

l'Empereur reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé en suivant de mauvais conseils ; & qu'il avoit attaqué l'Eglise croyant la défendre. Il remercia Dieu de l'avoir tiré de l'erreur, & déclara qu'il quittoit le schisme, qu'il reconnoissoit Alexandre pour Pape légitime, & rendit sa paix au Roi de Sicile & aux Lombards.

Ce discours fut suivi de grandes acclamations à la louange de l'Empereur ; puis on apporta les Evangiles, les Reliques & la vraie Croix ; & par ordre de l'Empereur, Henri, Comte de Diesse jura sur l'ame de ce Prince qu'il observeroit fidelement la paix entre l'Eglise & l'Empire ; la paix avec le Roi de Sicile pour quinze ans & la Trêve de six ans avec les Lombards, comme les Commissaires l'avoient accordée & redigée par écrit. Douze Princes de l'Empire tant Ecclésiastiques que Séculiers, & ensuite les Députés du Roi de Sicile, & ceux de Lombardie firent le même serment, chacun pour ce qui concernoit la part que leurs maîtres avoient au Traité.

En cette reconciliation de l'Empereur avec le Pape, il est remarqua-

ble que l'absolution que ce Prince reçoit, ne tombe que sur l'excommunication qu'il avoit encourue à cause du schisme; il n'y est point parlé de réhabiliter l'Empereur comme déposé par le Pape. Et en effet sa dignité n'avoit jamais souffert la plus légere atteinte. Pendant le schisme, ses sujets catholiques, même les Ecclésiastiques lui avoient toujours rendu la même obéissance, quoiqu'il fût excommunié. Dans ce traité de Paix le Pape lui-même qui l'avoit déposé, l'appelle toujours Empereur, traite avec lui en cette qualité; & Fréderic stipule & agit avec le Pape comme n'ayant reçu aucun préjudice par la sentence de déposition prononcée contre lui, & comme possédant les mêmes droits qui lui appartenoient & dont il avoit joui, avant qu'elle existât. Ainsi de l'aveu de toutes les parties intéressées & contractantes dans cette réunion, l'air avoit retenti du bruit des foudres Ecclésiastiques, & personne n'en avoit été blessé.

XX.

Entreprises du Pape Innocent III. sur la Couronne d'Angleterre. An. 1207.

La tranquillité qui paroissoit succéder dans l'Allemagne aux troubles &

aux fléaux dont ce pays avoit été si long-temps la victime ; étoit pour l'Angleterre un signal de guerre. Grégoire VII, avoit fait déja des tentatives pour soumettre à sa Thiare le Royaume de la Grande-Bretagne ; mais Guillaume le Conquérant, qui régnoit alors avoit reçu en Roi la proposition que ce Pontife lui faisoit de rendre au S. Siège hommage de son Royaume ; c'est-à-dire, de devenir vassal des Papes. La réponse négative de ce Prince véritablement grand, fut si précise, si nette & si absolue qu'elle fit perdre à ce Pontife l'envie de revenir une seconde fois à la charge. Sous le Pontificat d'Innocent, la Cour Romaine qui ne perd jamais de vue une premiere démarche, renouvella ses prétentions sur la Couronne d'Angleterre ; & cette nouvelle tentative eut tout le succès que Rome pouvoit se promettre. Voici ce qui y donna occasion.

An. 1207. L'Archevêque de Cantorberi étant
Math Paris. mort, les Moines qui composoient le
An. 1207 Chapitre & à qui l'élection d'un nou-
Gest. Inn. vel Archevêque étoit dévolue, s'étant
n. 131. divisés à ce sujet, les uns élurent leur
*Fleuri.t.*16. sous-Prieur, & les autres l'Evêque de
l. 76 *&* 77.

Norvvic. Après de longues disputes, la décision de cette grande affaire fut portée au tribunal du Pape. Des deux côtés on envoya à Rome des députés pour défendre devant le S. Siege la canonicité des deux élections. Le Pape, après les avoir entendus, soit qu'il ne trouvât aucune des deux élections légitime, ou, ce qui paroît plus vraisemblable, qu'il voulut lui-même donner de sa propre autorité un Archevêque à l'Eglise de Cantorberi, cassa les deux élections, & dit aux Moines députés, qui étoient en grand nombre, qu'ils pouvoient élire qui ils voudroient, pourvu que ce fut un Anglois & un bon sujet; & tout de suite il leur proposa Etienne Langton. C'étoit un homme de mérite, Docteur en Théologie de Paris, Chanoine de la Cathédrale & Chancelier de l'Université. Innocent III qui le connoissoit, l'avoit attiré à Rome, & l'avoit fait Cardinal Prêtre du titre de S. Chrysogone. Le Pape l'ayant donc désigné pour être élu Archevêque de Cantorberi, les Moines répondirent qu'ils ne pouvoient faire d'élection canonique sans le consentement du Roi

& de leur Communauté ; mais le Pape leur coupant la parole dit : sachez que vous avez plein pouvoir dans l'Eglise de Cantorberi, & qu'on n'a point accoutumé d'attendre le consentement des Princes pour les élections qui se font devant le S. Siege. C'est pourquoi nous vous ordonnons en vertu d'obéissance, & sous peine d'excommunication d'élire celui que nous vous nommons. Les Moines intimidés donnerent leur consentement à regret & en murmurant. Il n'y eut que le Docteur Elie de Brand-Field qui résista : tous les autres chantant le *Te Deum* porterent à l'autel Etienne Langton, & le Pape le sacra de sa main à Viterbe le dix-septieme de Juin.

Le Pape écrivit au Roi d'Angleterre (Jean sans terre), l'exhortant affectueusement à recevoir & favoriser Etienne Langton dont il relevoit le mérite. Le Roi fut indigné du procédé du Pape, & dans sa réponse il disoit à ce Pontife. „ Je ne puis assez admirer que vous & toute la Cour de „ Rome, ne considériez pas combien „ mon amitié vous a été nécessaire „ jusqu'à présent ; mon Royaume vous

„ vous donne plus de revenu que tous „ les autres de deçà les Alpes. Je re„ connoîtrai toujours l'Evêque de „ Norvvic pour Archevêque de Can„ torberi ; & si vous persistez à le „ refuser, j'empêcherai mes sujets „ d'aller à Rome y porter des riches„ ses dont j'ai besoin pour repousser „ mes ennemis. Y ayant en Angle„ terre des Evêques suffisamment ins„ truits, je n'irai point davantage „ consulter des Etrangers. „ C'étoit assez bien débuter ; mais ce Prince n'ayant ni force, ni vertu, ni sentiments pour soutenir une démarche si généreuse, changea bientôt de langage.

Le Pape qui étoit d'un caractere fier, haut, absolu dans toutes ses volontés se regardant comme le Monarque souverain de l'univers, trouva la réponse du Roi très-déplacée. Il écrivit aux Evêques de Londres, d'Eli & de Vorchestre, une lettre, où après s'être plaint de l'ingratitude du Roi, il leur ordonne d'aller trouver ce Prince & de l'exhorter avec une liberté respectueuse à recevoir l'Archevêque Etienne Langton. S'il le refuse, ajoute *Epist.* 113, 159 & 160.

le Pape, vous prononcerez une sentence d'interdit général sur toute l'Angleterre, défendant d'y faire aucune fonction Ecclésiastique hors le baptême des enfants & la pénitence des Mourants; & s'il n'est pas touché de cet interdit, s'il en veut bien courir les risques, vous le menacerez alors de plus grandes peines. Le Pape écrivit encore à tous les Evêques d'Angleterre & de Galles pour les exhorter à soutenir en cette occasion la liberté de l'Eglise Anglicane. Le Pape la respectoit-il lui-même cette liberté, en disposant de sa propre autorité & contre les droits de cette Eglise, du Siege de Cantorberi? A ces différentes lettres, le Pape en joignit une autre adressée à tous les Seigneurs d'Angleterre pour les engager à ramener le Roi par leurs bons conseils, & prévenir les maux que sa révolte contre l'autorité de l'Eglise, attireroit sur le Royaume.

Le Pape jette un interdit général sur l'Angleterre.

Les trois Evêques de Londres, d'Eli & de Vorchestre en exécution des ordres du Pape, allerent trouver le Roi Jean, lui exposerent la commission dont ils étoient chargés, & le prierent avec larmes de recevoir l'Ar-

chevêque que le Pape desiroit; pour éviter l'interdit, & assurer sa puissance temporelle & le salut de son ame. Le Roi en furie les interrompit, parla mal du Pape & des Cardinaux; & jura par les dents de Dieu, que si les Prélats ou d'autres jettoient l'interdit sur ses terres, il enverroit aussi-tôt au Pape tous les Prélats & tout le Clergé d'Angleterre, & confisqueroit tous leurs biens. Si les Evêques eussent jugé ce Prince assez ferme pour exécuter cette menace, il n'est pas à croire qu'ils eussent osé remuer. Il ajouta qu'il feroit arracher les yeux & couper le nez à tous les Romains qui se trouveroient dans ses Etats & les renverroit à Rome, afin qu'à ces marques on les distinguât de toutes les autres nations. Enfin il commanda aux trois Evêques de se retirer promptement de sa présence.

Les Evêques se retirerent & désespérant de convertir le Roi, le Carême suivant ils mirent toute l'Angleterre en interdit; & il fut inviolablement observé, nonobstant tous privileges, comme le Pape l'avoit expressément ordonné. On cessa donc en Angleterre

An. 1208.
Math. Paris,
An. 1208.
Epist. 161.

toute fonction Ecclésiastique. On emportoit les corps morts hors des Villes & des Villages, & on les enterroit dans les chemins & dans les fossés, sans prieres ni ministere de Prêtres. La rigueur de l'interdit produisoit de grands inconvénients. On manquoit de S. Chrême pour le Baptême & pour la Confirmation. Comme on ne disoit point de Messes, on n'avoit point d'hosties pour donner le viatique aux mourants. Inutilement on représentoit au Pape ces inconvénients, il répondoit froidement, que la foi y suppléoit. Oui sans doute. Quand l'injustice & l'abus de l'autorité Ecclésiastique refuse ou rend impossible l'administration extérieure des Sacrements, Jesus-Christ par la foi & la charité qui lui unissent ses membres, & qui suppléent à tout, leur applique intérieurement ses mérites, & les fait participer à toutes les graces dont on veut les priver. Mais la conduite des Evêques qui leur ravissent les Sacrements n'est-elle pas une cruauté? Des Peres arrachent-ils le pain des mains de leurs enfants? Et quand en Angleterre le Roi auroit mérité de subir les hor-

reurs d'une excommunication, de quoi étoient coupables des millions d'Anglois qui n'avoient aucune part au démêlé du Roi avec le Pape, pour être privés de tous les secours de la Religion ? Quoi ! l'Eglise cette mere si tendre & si sage, qui ne punit jamais qu'à l'extrémité & toujours à regret, envelopperoit dans la peine l'innocent & le coupable ? Rome payenne auroit rougi d'un tel crime, que la nature de concert avec toutes les loix reprouvent & détestent. Aussi nous n'avons garde d'imputer à l'Eglise, toujours dirigée par l'esprit de J. C. une conduite aussi injuste & déraisonnable : qu'elle est contraire à son esprit ! tant d'injustice n'a pu être conçue, & produite que par des Papes ambitieux & vindicatifs, désavoués de toute l'Eglise, & dont la démarche ne trouveroit aujourd'hui aucun défenseur.

Cependant le Roi Jean ne pouvant souffrir les clameurs publiques, que l'interdit excitoit contre lui, envoya au Pape l'Abbé de Beaulieu avec une lettre de créance, offrant de recevoir Etienne Langton pour Archevêque de Cantorberi, avec assurance de lui faire *Gest. Inn. n. 132.*

restitution & aux Moines de ce qu'il leur avoit ôté. Le Pape accepta la proposition & manda aux trois Evêques qui par ses ordres avoient jeté l'interdit, de le lever. Mais le Roi d'Angleterre qui étoit léger & inconstant par caractere, différant toujours d'exécuter sa parole, la négociation demeura sans effet.

Le Pape excommunie le Roi d'Angleterre.

An. 1209.

Math Paris.

An. 1209.

Il y avoit déjà deux ans que l'Eglise d'Angleterre éprouvoit tous les malheurs qui sont les suites naturelles d'un interdit général, lorsque Innocent, au lieu de s'attendrir sur ces maux, & d'y remédier selon le devoir de sa charge pastorale, plongea ce malheureux Royaume dans une guerre civile dont les suites font horreur à écrire. Le Pape voyant que l'interdit qu'il avoit jeté sur l'Angleterre, ravageoit l'Eglise Anglicane, sans convertir le Roi qui s'en moquoit, crut devoir user de plus de rigueur contre ce Prince. Il l'excommunia, & donna commission aux mêmes Evêques de Londres, d'Eli, & de Vorchestre de le dénoncer excommunié, si dans trois mois il ne satisfaisoit à l'Eglise, suivant les offres qu'il avoit faites par

l'Abbé de Beaulieu. Ces trois Evêques, qui étoient sortis d'Angleterre à cause de l'interdit, commirent à leurs confreres, qui y étoient demeurés, l'exécution de la sentence du Pape : mais ceux-ci n'oserent la publier. Néanmoins en peu de temps tout le monde en eut connoissance, ensorte que dans les rues & les places publiques on se disoit tout bas que le Roi étoit excommunié.

En l'an 1211, le Pape envoya en Angleterre deux députés pour rétablir la paix entre le Roi & l'Eglise. Ces deux députés étoient Pandolphe Soudiacre en qui le Pape avoit grande confiance, & Durand, Chevalier du Temple. Le Roi accorda volontiers à leurs exhortations, que l'Archevêque de Cantorberi, Etienne Langton, les autres Evêques & Moines bannis revinssent chez eux; mais il ne voulut pas promettre satisfaction touchant leurs biens confisqués & les dommages qu'ils avoient soufferts. Ainsi les envoyés du Pape s'en retournerent sans rien faire. Le Pape l'ayant appris & admirant l'opiniâtreté du Roi, déclara tous ses Vassaux & ses sujets,

Le Pape dépose le Roi Jean de la Royauté.

An. 1211.

Math. Paris. eod. ann.

absous du serment de fidélité : défendant expressément & sous peine d'excommunication, que personne communiquât avec lui, ni pour la table, ni pour le conseil, ni même pour lui parler. L'année suivante le Pape sur les
An. 1212. représentations que lui firent Guillaume Evêque de Londres, & Eustache Evêque d'Eli des divers excès que le Roi Jean avoit commis depuis le commencement de l'interdit, & de la cruelle persécution qu'il faisoit à l'Eglise Anglicane, rendit, de l'avis des Cardinaux, une sentence, portant que le Roi Jean seroit déposé du Trône, & qu'à la poursuite du Pape on lui donneroit un successeur plus digne de la Couronne.

Le Pape écrit au Roi de France pour l'exécution de sa Sentence. *An.* 1212. *Math. Paris. An.* 1211. & 1212.

En exécution de cette Sentence, le Pape écrivit au Roi de France de se charger de cette entreprise pour la remission de ses péchés ; afin qu'ayant détrôné le Roi Jean, lui & ses Successeurs possédassent à perpétuité le Royaume d'Angleterre. Que les guerres, que l'usurpation des Couronnes soient de ces événements qui caractérisent les passions des Grands, c'est une vérité reconnue de tout le

monde ; mais que des Ministres de la Religion Chrétienne, fassent du bouleversement des Empires, un moyen efficace pour obtenir la rémission des péchés, une pareille proposition revolte toute personne qui croit un Dieu, & qui a quelque Religion. En effet une Religion qui conduiroit par de tels moyens à la sanctification, seroit plus funeste qu'utile, & il seroit plus convenable au salut des Etats, de la rejeter, qu'il n'auroit été prudent de l'admettre. Le Pape écrivit aussi à tous les Seigneurs, les Chevaliers & les autres gens de guerre de diverses nations, qu'ils eussent à se croiser pour déposséder le Roi d'Angleterre, & travailler en cette entreprise, à venger l'injure de l'Eglise universelle, sous la conduite du Roi de France. Le Pape déclara de plus, que quiconque contribueroit de ses biens ou autrement à la destruction de ce Roi rebelle, recevroit de l'Eglise la même protection, que ceux qui visitoient le saint Sépulchre. C'est-à-dire au vrai que ce Pape convoitoit leurs biens, les engageoit à les lui faire passer, & de sa part ne leur promettoit qu'une

chimere. Quoi qu'on doive être étonné de trouver dans un Evêque de Rome tant de délire, & une soustraction entiere de la connoissance de la Religion Chrétienne & de l'esprit de son état, on doit être encore plus surpris de l'aveugle crédulité avec laquelle les Princes donnerent dans un piege si grossiérement tendu. La plus légere attention aux suites de la guerre à laquelle on les invitoit, auroit dû les en détourner. Il n'y avoit ni gloire ni honneur à se charger d'une pareille entreprise, car qu'est-ce que le Pape leur proposoit ? Le Pape les engageoit à détrôner un Roi, & par conséquent à avilir la dignité des Souverains, en sa personne & en celles de toute la famille Royale. Ses enfants par leur ministere devoient être privés du droit héréditaire à la Couronne, quoiqu'ils n'eussent commis aucun crime qui les en dût rendre indignes. Par leur entreprise un Royaume illustre étoit dépouillé du droit de se choisir un Maître; en un mot une Couronne, devenoit le jouet de la fureur d'un Pape. Tant d'injustices sont-elles l'ornement & la gloire des têtes couronnées?

Comme le Roi Jean s'étoit rendu fort odieux par ses excès en tout genre, ses violences, ses débauches, ses exactions & ses cruautés, la plupart de ses sujets reçurent avec grande joie l'absolution du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté. On disoit même que plusieurs Seigneurs avoient envoyé au Roi de France Philippe Auguste, leurs lettres scellées pour l'inviter à venir en Angleterre, recevoir la couronne. Quoiqu'il en soit de cette invitation des Seigneurs Anglois au Roi de France, ce Prince moins pour obtenir le remission de ses péchés, que par envie de faire la conquête d'un Royaume, se prépara à la guerre, sans réfléchir que par sa conduite il s'avouoit lui-même l'inférieur du Pape, puisqu'il ne faisoit la guerre que pour obéir à ses ordres; qu'il lui donnoit acte de son suprême domaine sur toutes les Couronnes de l'Univers; & qu'au premier mécontentement que le Pontife auroit de lui, il le traiteroit comme le Roi d'Angleterre, absoudroit ses sujets du serment de fidélité, les révolteroit contre lui, & armeroit quelque Puis-

sance pour le détrôner. Lorsque le Roi d'Angleterre eut appris que le Pape l'avoit détrônisé, il en fut fort troublé : mais la nouvelle qu'il reçut de l'armement que faisoit le Roi de France pour passer en Angleterre l'inquiéta davantage. Il fit cependant des préparatifs de guerre, leva une armée de soixante mille hommes, & équippa une flotte supérieure à celle de Philippe-Auguste. Il se mit en état de faire tête à ses ennemis ; le Pape alors intimidé eut recours à la ruse, pendant ces préparatifs, & pour les rendre inutiles, arriverent à Douvres deux Templiers qui vinrent trouver le Roi Jean & lui dirent : nous venons, grand Roi, de la part de Pandolphe Soudiacre & domestique du Pape, qui vous demande une conférence, pour vous proposer le moyen de vous reconcilier à l'Eglise. Le Roi trop bon, voulut bien entrer en négociation avec ce domestique, & les Templiers amenerent incessamment Pandolphe, qui s'étant rendu à Douvres, dit au Roi Jean : Voilà le Roi de France à l'embouchure de la Seine prêt à vous chasser, & à s'emparer de vo-

tre Royaume par l'autorité du Pape ; avec lui viennent tous les Evêques, & les autres tant Clercs que Laïques qui ont été chassés d'Angleterre, espérant qu'il les fera rentrer malgré vous dans leurs siéges & dans leurs biens. Il se vante d'ailleurs d'avoir des lettres de presque tous les Seigneurs d'Angleterre qui lui promettent fidélité. Songez à vos intérêts du moins en cette extrémité : appaisez Dieu justement irrité, soumettez-vous à l'Eglise, & le Pape vous rétablira dans le Royaume qu'il vous a ôté.

A ce discours le Roi Jean se trouva fort embarrassé. De toutes parts les plus grands périls le menaçoient, d'un côté il étoit atterré par les opprobres que lui faisoit souffrir depuis cinq ans l'excommunication, prononcée contre lui, & d'un autre côté ses crimes lui faisoient craindre les plus grands malheurs. Il voyoit le Roi de France prêt à entrer dans son Royaume pour l'en chasser, & s'il en venoit à une bataille, il craignoit d'être abandonné par les Seigneurs Anglois, ou livré à ses ennemis.

Le Roi Jean se rend vassal du Pape. XVI. *Epist.* 77. & 78. *Math. p.* 199.

Ce Prince se trouvant donc réduit

au désespoir, acquiesça aux propositions de Pandolphe; & le 13 de Mai 1213, il tint avec lui une conférence à Douvres, où se trouverent plusieurs Seigneurs & un grand peuple. Ils convinrent d'un traité de paix, dont le Pape avoit envoyé le modele, & où le Roi disoit en substance: Nous promettons de nous soumettre aux ordres du Pape, devant son Légat ou son Nonce, sur tous les articles pour lesquels il nous a excommuniés. Nous donnerons une pleine paix à Etienne Archevêque de Cantorberi, aux autres Evêques, & à ceux tant Clercs que Laïques qui se trouvent intéressés en cette affaire, sous peine de perdre la garde des Eglises vacantes & notre droit de Patronage, &c.

Deux jours après, savoir le 15 de Mai, le Roi Jean déclara par une charte authentique, que pour l'expiation de ses péchés, de sa franche volonté & de l'avis de ses Barons, (la vérité n'avoit pas dicté cette charte;) il donnoit à l'Eglise Romaine, au Pape Innocent & à ses Successeurs, le Royaume d'Angleterre & le Royaume d'Irlande avec tous leurs droits;

il consentoit à ne les plus tenir que comme vassal du Pape, à lui en faire hommage-lige, & pour marque de sujétion, outre le denier S. Pierre à payer tous les ans au Pape, mille marcs de sterlins, savoir sept cents pour l'Angleterre & trois cents pour l'Irlande: obligeant tous ses Successeurs à maintenir cette donation sous peine d'être déchus de la Couronne.

Ce Prince donna la charte de sa vassalité au Soudiacre Pandolphe, qui se hâta de repasser la mer, & de la porter à Rome. Le Pape la reçut avec toute la joie qu'on peut aisément imaginer. Il fit au Roi une réponse conçue en ces termes: " Nous ren- xvi. Ep. 79.
„ dons graces à celui qui fait tirer le
„ bien du mal, de vous avoir inspiré,
„ non-seulement de recevoir la forme
„ de satisfaction que nous avions dres-
„ sée avec grande délibération: mais
„ encore de soumettre à l'Eglise Ro-
„ maine votre personne & votre
„ Royaume. Car qui vous y a induit,
„ sinon cet esprit divin qui souffle où
„ il veut? Vous possédez maintenant
„ votre Royaume d'une maniere plus
„ sublime & plus solide qu'aupara-

„ vant, puisqu'il est devenu un
„ Royaume Sacerdotal suivant les pa-
„ roles de l'Ecriture: „ Quel abus de la parole de Dieu! & que de mensonges en si peu de paroles!

La soumission illégitime du Roi Jean, suffit pour lui mériter d'être rétabli sur le trône; les anathêmes lancés contre lui, changerent aussitôt d'objet & furent tournés contre les Barons révoltés, & contre le Roi de France, s'il ne se désistoit de son entreprise. Ainsi la conduite du Pape après cet événement, suffit à la Providence pour instruire & convaincre l'Univers, que la Cour de Rome ne tient pour Catholiques, que ceux qui la reconnoissent pour la souveraine maîtresse de la terre, & que la principale Religion qu'elle admet, est celle qui assure sa propre grandeur. En effet le prompt rétablissement du Roi Jean, l'absolution de son excommunication, & la levée de l'interdit général, qui duroit depuis six ans avec une perte irréparable pour l'Eglise, tant au spirituel qu'au temporel, ne montrent-ils pas évidemment que le Pape avoit moins voulu punir les cri-

mes & les excès de ce Prince, que sa résistance à ne vouloir point dépendre de lui dans le temporel; puisque dès qu'il eut fait cette lâche démarche qui le couvroit lui & le Royaume d'Angleterre d'un opprobre éternel, le Pape le trouva digne de toutes les graces spirituelles du S. Siege? „ Qu'on excuse tant qu'on voudra, „ dit l'illustre Bossuet, les Pontifes „ Romains sur leurs bonnes intentions, „ sur l'ignorance du siecle où ils vi- „ voient, & sur la nécessité où ils „ croyoient être d'arrêter par des pei- „ nes temporelles, l'abus que les „ Princes faisoient de leur autorité, „ on ne nous fera pas pour cela res- „ pecter des actions, dont Jesus-Christ, „ ni les Apôtres, ni les SS. Peres n'ont „ jamais donné aucun exemple, & „ qui ont causé de si grands maux à „ l'Eglise. „ Et nous ajoutons; actions qui avoient visiblement pour principes une damnable ambition, & une envie démesurée d'étendre aux dépens des Souverains, l'autorité temporelle du S. Siege.

Defen. Cl. Gall. t. 2. pag. 57.

Guerre civile en Angleterre. *An.* 1215. *Math. Paris. ann.* 1215.

Le Roi Jean en se rendant vassal du S. Siege, ne fit qu'augmenter

les troubles dans son Royaume. La charte de sa vassalité fut comme une pomme de discorde au centre de ses Etats. Les Légats & les Nonces du Pape, en tiroient avantage pour bouleverser tout dans le spirituel & le temporel. En vertu de leurs commissions, & sous prétexte que le Roi Jean n'étoit plus que vassal du Pape leur maître commun, ils s'arrogeoient une autorité suprême; disposant arbitrairement de tous les Evêchés & de tous les bénéfices. Ils tiroient du Clergé des impositions arbitraires & exorbitantes. Ils interdisoient & excommunioient tous ceux qui paroissoient s'opposer à ces exactions qui occasionnoient des guerres civiles, auxquelles le Pape ne prenoit intérêt qu'autant qu'elles pouvoient apporter quelque diminution à ses revenus, ou donner quelque atteinte à sa suprématie sur le Royaume.

Le Roi Jean accorde les libertés d'Angleterre. *Id. ibid*

D'un autre côté les Barons, indignés de ce que leur Roi venoit d'asservir le Royaume au Pape par une charte authentique, demanderent fiérement au Roi Jean, la confirmation de leurs libertés accordées par le Roi

Edouard, & depuis par Henri I. ſoutenant qu'il avoit juré de les obſerver quand il avoit reçu l'abſolution à Vincheſtre. Sur le refus net & précis que fit le Roi de confirmer ces libertés, les Seigneurs leverent des troupes, firent la guerre au Roi, attaquant & prenant d'abord quelques-uns de ſes châteaux, & enfin la ville de Londres dont ils ſe rendirent les maîtres; alors le Roi ſe trouva tellement abandonné qu'à peine lui reſtoit-il ſept Chevaliers. Pour ſe tirer d'affaire, & diſſimulant la haine mortelle qu'il portoit aux Seigneurs, il leur envoya dire que pour le bien de la paix, il leur accordoit les libertés qu'ils demandoient. Et le 15 de Juin il donna une charte, contenant les privileges qu'ils reclamoient. Mais à peine eut-il délivré cet acte, qu'il envoya à Rome Pandolphe pour en demander au Pape la caſſation, comme nul & de nulle valeur, ayant été fait au préjudice du S. Siege, par un Roi vaſſal qui ne peut rien ſtatuer ſans la participation de ſon Seigneur ſuzerain.

Le Pape Innocent ayant pris con- Le Pape les caſſe.

noissance des articles contenus dans la charte de concession, fronça le fourcil & dit avec indignation : Les Barons d'Angleterre veulent-ils donc détrôner un Roi croisé & sous la protection du S. Siege, & faire passer à un autre le bien de l'Eglise Romaine? Par S. Pierre nous ne laisserons pas cet attentat impuni. Ensuite ayant pris le conseil des Cardinaux, il rendit sa Sentence, par laquelle il déclara, que la concession des libertés a été extorquée par force, au préjudice des offres que le Roi faisoit de rendre justice à ses Barons, ou de s'en rapporter au jugement du S. Siege. C'est pourquoi il casse cette concession, défendant sous peine d'excommunication au Roi de l'observer, ni aux Barons de s'en aider. Par une Bulle adressée aux Barons, le Pape leur ordonne de renoncer à cette concession, de se reconcilier avec leur Roi, & d'envoyer leurs Procureurs au Concile général, où il promet de leur donner satisfaction.

Les Barons méprisent les censures du Pape, & continuent la guerre. *Math. Paris. an.* 1215, & 1216.

Mais les Barons sans avoir égard à cette Bulle, continuerent la guerre. Le Pape l'ayant appris, les excom-

munia; mais les Seigneurs ne compterent pour rien l'excommunication & ne l'observerent point. La ville de Londres en fut indignée, & plus instruite de ses droits qu'elle n'étoit intimidée du tonnerre Ecclésiastique, elle soutint que les Barons ne devoient point s'en embarrasser, ni les Prélats y avoir égard. Car, disoient-ils, les lettres du Pape ont été surprises sur de faux exposés, & par conséquent elles sont nulles: vu principalement qu'il n'appartient pas à l'Evêque de Rome, de connoître des affaires temporelles du Royaume de la Grande-Bretagne. Dieu a donné à S. Pierre & à ses Successeurs, la conduite de ce qui regarde l'Eglise: Pourquoi la cupidité insatiable des Romains s'étend-elle sur nous? Qu'est-ce que les Evêques Apostoliques ont à voir sur notre guerre? Sont-ils les Successeurs de Constantin, ou de S. Pierre à qui ils ne ressemblent, ni par le mérite ni par les œuvres? Ces poltrons de Romains, ces usuriers, ces simoniaques, qui n'ont rien de noble, ni de guerrier, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications.

Ainsi s'exprimoit le peuple de Londres ; & par toute la ville on sonnoit les cloches, on célébroit l'Office Divin à haute voix, au mépris de l'interdit & des excommunications.

Cependant le Roi Jean ravageoit les Provinces Septentrionales d'Angleterre, prenant & ruinant les châteaux des Seigneurs, & pillant le plat pays avec des troupes composées de ses sujets de deçà la mer, qui enlevoient les bestiaux & toute sorte de butins, désoloient tout par le fer & le feu, & commettoient des cruautés inouies pour extorquer de l'argent, sans épargner les Eglises ni les personnes consacrées à Dieu. Les Barons dépouillés de tout & outrés de douleur, maudissoient le Roi Jean. Ils le méprisoient, & avoient moins d'égard pour lui que pour le dernier des hommes : la fureur les saisissoit à la seule pensée de la lâcheté qu'il avoit eue de se rendre lui vassal & son Royaume tributaire de la Cour de Rome. Ils n'épargnoient pas le Pape dans leur désespoir, & s'adressant à lui comme s'il avoit été présent : « Vous, lui disoient-ils, qui „ devriez être le protecteur de la jus-

„ tice, le miroir de la piété, & éclairer „ tout le monde par votre exemple, „ pouvez-vous approuver & protéger „ un tel homme ? Il a épuisé les ri- „ chesses de l'Angleterre & en a chas- „ sé la Noblesse, & vous le soutenez ! „ Il ne vous est si cher que parce que „ s'étant soumis à vous, tout vient „ fondre dans le gouffre de l'avarice „ Romaine.

Enfin les Seigneurs Anglois résolurent d'élire pour Roi, quelque Prince assez puissant pour les rétablir dans leurs biens ; ils jetterent les yeux sur Louis fils du Roi de France Philippe Auguste, agé de 29 ans, & déja pere de Louis qui lui succéda. Ils envoyerent donc des Ambassadeurs au Roi Philippe & au Prince son fils ; & après que le Roi eut reçu d'eux des ôtages ; le Prince pour s'assurer encore plus de leur fidélité, envoya dix Seigneurs François, qui furent reçus à Londres avec de grandes démonstrations de joie, le 28 de Février 1216.

Ils choisissent le Prince Louis pour Roi.

An. 1216.

Vers le même temps Galon Prêtre Cardinal & Légat du Pape, vint en France pour empêcher le Prince Louis de passer en Angleterre. Il présenta

au Roi Philippe des lettres du Pape, par lesquelles il le prioit non-seulement de ne pas permettre que son fils inquiétât le Roi Jean en aucune maniere; mais même au contraire de le protéger & de le défendre comme vassal de l'Eglise Romaine. Le Roi Philippe répondit : Le Royaume d'Angleterre n'a jamais été ni ne sera le patrimoine de S. Pierre. Il y a longtemps que le Roi Jean, ayant voulu détrôner le Roi Richard son frere, fut accusé & convaincu devant lui de trahison & condamné dans sa Cour : ensorte que n'ayant jamais été vrai Roi, il n'a pu donner le Royaume; & quand il l'auroit été, il a perdu depuis le Royaume par forfaiture, en tuant son neveu Artus, pour lequel crime il a été condamné en notre Cour. D'ailleurs aucun Roi ne peut donner son Royaume, sans le consentement de ses Barons, qui sont obligés à la défense de l'Etat; & si le Pape veut soutenir le contraire, il soutiendra une erreur. Alors les Seigneurs François s'écrierent tout d'une voix, qu'ils maintiendroient jusqu'à la mort cette vérité, qu'au-

cun Prince ne peut par sa seule volonté donner son Royaume, ou le rendre tributaire, & asservir ainsi la Noblesse. Ainsi s'exprimoient dès le 13me. siecle les François, sur l'indépendance des Couronnes de toute Puissance, même Pontificale; & ils ont toujours conservé & défendu cette vérité, contre les différentes atteintes que la Cour Romaine a tenté d'y donner en différentes occasions. C'est ce que nous verrons dans la suite de cette histoire, qui nous présentera les combats qu'ils ont eu à soutenir contre la Cour Romaine, pour la défense d'une si belle cause.

Cependant le Prince Louis, sans se mettre en peine de l'excommunication du Pape, passa en Angleterre. Il fut reçu à Londres avec une grande joie des Seigneurs. Il eut sur le Roi Jean, tous les succès qu'il pouvoit désirer; & si ce Roi eût continué de vivre, la Couronne d'Angleterre, étoit acquise au Prince Louis; mais la mort du Roi Jean termina la dispute, au désavantage du Prince conquérant. Les Seigneurs Anglois qui haïssoient personnelle-

ment Jean, s'attacherent à son fils Henri, & tournerent leur haine contre le Prince Louis, dont le parti s'affoiblit si considérablement, qu'il se vit enfin dans la nécessité d'abandonner son entreprise, & de repasser en France avec ce qui lui restoit de troupes.

X X I.

Nouvelles entreprises des Papes sur l'Allemagne.

Pendant que l'ambition barbare de la Cour de Rome abreuvoit l'Angleterre du sang des Anglois, l'Allemagne, qui avoit été si long-temps le théatre des prétentions sanguinaires des Papes sur les têtes couronnées, recommençoit à ressentir de nouvelles secousses qui lui annonçoient de nouveaux malheurs.

Sous Innocent III.

A la fin du douzieme siecle sous le Pontificat d'Innocent III. Philippe de Souabe, & Otton de Saxe prétendoient à l'Empire; chacun de ces deux Princes avoit été, par ceux de son parti, élu Roi du Royaume Teutonique. Depuis deux ans que l'Allemagne étoit ainsi divisée entre ces deux Contendants, le Pape Innocent, ne s'étoit point encore déclaré en faveur d'un de ces deux Sei-

gneurs quoiqu'il eût été fortement sollicité de leur part & de celle des Seigneurs Allemands d'approuver une des deux élections. Enfin en 1200, Innocent se détermina en faveur d'Otton de Saxe. Il écrivit en conséquence plusieurs lettres fort remarquables. Mais la réponse qu'il fit en plein consistoire pour notifier son choix ne laissa plus douter que la principale cause qui l'avoit décidé étoit le prétendu droit qu'il s'attribuoit sur les Couronnes des Rois. „ Chaque Roi, *dit-il*, a son „ Royaume, mais Pierre à la prééminence sur tous, étant le Vicaire de celui à qui appartient tout le monde. „ Ensuite il conclut en disant, que dans la question présente on avoit dû pour procéder légitimément recourir au S. Siege, auquel la connoissance de cette affaire appartenoit principalement & uniquement, puisque c'étoit par son autorité suprême que l'Empire d'Orient avoit été transféré en Occident, & que de plus il n'appartenoit qu'à lui de donner la Couronne Impériale. Sur ces maximes qu'il avoit puisées dans Grégoire VII, mais que l'Evangile désavouoit & condamnoit, Inno-

An. 1200.

1. *Epist.* 18.

cent en arbitre souverain des Couronnes, s'étoit décidé en faveur d'Otton, & avoit prononcé qu'il falloit le reconnoître pour Roi & l'appeller à la Couronne Impériale.

An. 1201. Epist. 32. En conséquence de ce décret le Pape écrivit aux Seigneurs Allemands tant ecclésiastiques que laïques une lettre pour leur ordonner de reconnoître Otton pour Roi. Et trois mois après, il en écrivit une autre au Roi Otton qu'il conclut ainsi: „ Par l'autorité de Dieu tout-puissant qui „ nous a été donnée en la personne de „ S. Pierre, nous vous recevons pour „ Roi, & nous ordonnons que désormais on vous rende en cette qualité „ respect & obéissance; après les préliminaires accoutumés, nous vous „ donnerons solemnellement la Couronne Impériale. „ En même temps il envoya un Légat en Allemagne vers le Roi Otton pour le déclarer publiquement Roi des Romains, & recevoir de lui le serment de fidélité & d'obéissance au S. Siege. Le Légat, selon les ordres qu'il avoit du Pape, excommunia tous ceux qui refuseroient de reconnoître Otton pour Roi; par

ticuliérement Philippe de Souabe & ses fauteurs. Les Princes du parti du Roi Philippe indignés de la conduite du Pape & de celle de son Légat, lui écrivirent une lettre très-forte, dans laquelle ils soutiennent vivement le droit d'élire leur Roi à l'exclusion de toute autre puissance, même de celle du Pape.

„ Nous ne pouvons comprendre, „ disent-ils, que le renversement de la „ justice vienne de Rome, où, par „ institution divine est le chef de la „ religion. C'est pourquoi nous ne „ pouvons croire que l'Evêque de Pa- „ lestrine qui se dit votre Légat, ait „ agi par votre ordre & du consente- „ ment des Cardinaux, en ce qui re- „ garde l'élection du Roi des Ro- „ mains. Car qui a jamais oui parler „ d'une pareille audace? Où avez- „ vous lu que vos Prédécesseurs, ou „ leurs Envoyés se soient mêlés de l'é- „ lection du Roi des Romains, soit „ comme Electeurs, soit comme Juges „ de la validité de l'élection? Jesus- „ Christ a distingué les fonctions des „ deux puissances, ensorte que celui „ qui est au service de Dieu, ne s'en- „ gage pas dans les affaires temporel-

Lettre des Seigneurs Allemands au Pape.

An 1201. *de neg. imp. Epist.* 61.

„ les, & que celui qui est chargé du
„ gouvernement temporel, ne préside
„ point aux choses divines.... Or nous
„ vous déclarons que nous avons donné nos suffrages au Seigneur Philippe
„ pour l'élire Roi des Romains, en
„ promettant fermément qu'il ne se
„ retirera jamais de votre obéissance,
„ qu'il se rendra agréable à Dieu & à
„ vous par son respect filial & sa protection. C'est pourquoi nous vous
„ demandons que vous le couronniez
„ en temps & lieu comme il est de
„ votre devoir. „

Le Pape n'ayant rien de solide à répondre à la lettre des Princes, persévéroit néanmoins à les exhorter à abandonner Philippe & à reconnoître Otton. Mais ni ses décisions ni ses exhortations n'eurent l'avantage de persuader. Et chacun des deux partis voulant soutenir son élection, l'Empire se trouva partagé en deux factions, & plongé dans une cruelle guerre civile, qui dura plusieurs années sans aucun succès décisif.

Guerre civile dans l'Empire.

Malgré la faveur & la protection que le Pape donnoit à Otton, le Roi Philippe l'emportoit sur son Compéti-

teur. Il se fortifioit de plus en plus vers le bas Rhin. Cette année 1206, il fit des courses par tout le Diocese de Cologne qui se soumit à lui. Le Roi Otton qui étoit dans Cologne en sortit pour combattre Philippe ; mais il fut battu & réduit à s'enfuir lui quatrieme. Cette victoire valut à Philippe le réduction de tout le pays. La ville de Cologne lui ouvrit ses portes, & le reçut avec joie. Otton fugitif, & ne sachant trop où trouver un azyle assuré, gagna la mer, & passa en Angleterre auprès du Roi Jean son oncle, & par sa retraite il laissa son Compétiteur seul maître de l'Allemagne. Mais étant revenu quelque-temps après, les Légats du Pape travaillerent à faire la paix entre lui & Philippe. La négociation étoit déjà fort avancée, lorsque le Roi Philippe fut tué dans son lit par le Comte Palatin de Baviere pour se venger de l'injure que Philippe lui avoit faite, en lui promettant d'abord sa fille en mariage, & ensuite la lui avoir refusée. La mort de ce Prince termina la querelle. Otton de Saxe n'ayant plus de rival, fut reconnu de tout le monde pour Roi des Ro-

An. 1206.

God. an. 1206.

An. 1208.

God. an. 1208. de neg. imp. Epist. 52.

mains. Pour prévenir de nouvelles divisions & réunir les deux familles de Souabe & de Saxe, il épousa la fille du
An. 1209. défunt Roi Philippe. Cet événement est de l'année 1209.

Otton IV. Couronné Empereur. *An* 1209. *Otto. c.* 52.

Ce mariage s'étant célébré, le Roi Otton tint vers la S. Pierre une Cour générale à Ausbourg : ensuite faisant marcher devant lui les Légats du Pape, il se rendit en Italie, tint à Boulogne une Cour générale avec les Seigneurs du pays, passa en Toscane, & envoya à Rome le Patriarche d'Aquilée & l'Evêque de Spire, pour traiter avec le Pape des conditions de son couronnement. Après que l'on fut convenu de tout, principalement que le Pape & les Cardinaux quoiqu'investis de troupes, seroient en sureté. L'Empereur, vint camper devant Rome, où le Pape se rendit ayant passé l'été à Viterbe. Le Roi Otton fut reçu à Saint Pierre avec honneur par le Pape & par les Romains ; & ayant fait serment d'être le défenseur des Eglises, & principalement du patrimoine de S. Pierre, il fut sacré & couronné par le Pape. Après la Messe l'Empereur revêtu des habits impériaux, la Mitre

& la Couronne en tête, accompagna le Pape jusqu'à la porte de Rome, où le Pape lui donna sa bénédiction & le congédia, le priant de se retirer le lendemain du territoire de Rome. Ce fut le 27 de Septembre 1209 que se fit cette auguste cérémonie du Couronnement de l'Empereur.

A peine Otton se vit-il couronné Empereur qu'oubliant les promesses qu'il avoit faites avant son Couronnement, il refusa de rendre à l'Eglise de S. Pierre les terres dont la Comtesse Matilde avoit disposé en faveur du S. Siege. De plus il attaqua les terres du Roi de Sicile, prétendant que la Pouille appartenoit à l'Empire. Le Pape le fit avertir par l'Archevêque de Pise & par d'autres Prélats, de garder ses serments & de rendre justice à l'Eglise. Mais ces avertissements furent inutiles. Car l'Empereur prétendant observer un premier serment qu'il avoit fait, & en vertu duquel il s'étoit engagé à conserver & faire valoir les droits de l'Empire, soutenoit que tandis qu'il étoit vacant, le Pape & le Roi de Sicile ayant usurpé plusieurs terres qui lui appartenoient, il

Il se brouille avec le Pape. *Godrefr. an.* 1209. *Math. Paris.*

An. 1210.

An. 1210. Le Pape l'excommunie & le dépose.

étoit en droit de les revendiquer. Alors les affaires s'aigrirent à tel point, que le Pape Innocent excommunia l'Empereur Otton dès l'année suivante 1210. De son côté Otton que cette excommunication irréguliere animoit de plus en plus contre le Pape, arrêtoit pour se venger de lui, ceux qui vouloient aller à Rome pour quelque affaire que ce fût ; le Pape offensé de cette conduite & se livrant à son ressentiment déclara tous ses sujets absous du serment de fidélité, défendant sous peine d'excommunication de le reconnoître pour Empereur. Telle fut la suite des mouvements que ce Pape s'étoit donnés pendant dix ans pour faire arriver ce Prince à l'Empire, au préjudice de Philippe de Souabe, élu légitimément par la plus grande partie des Seigneurs Allemands.

La sentence du Pape n'étoit pas capable d'arrêter l'Empereur. Il falloit pour cela d'autres armes que des cierges allumés, & ensuite éteints pour consommer dans les ténebres la cérémonie de l'excommunication. Le Pape le sentoit parfaitement ; & résolu de donner à sa sentence de déposition

An. 1212.

Ur. Fossano. 1211 & 1212. Godefr. iisd. ann.

tout son effet, il agit si puissamment auprès des Seigneurs Allemands, soit par ses lettres, soit par ses Légats qu'il parvint à faire élire Empereur Fréderic Roi de Sicile, & à faire révolter les Allemands, contre l'Empereur Otton, qui sur cette triste nouvelle quitta l'Italie & rapassa en Allemagne qu'il trouva presque entiérement soulevée contre lui.

Cependant Fréderic de son côté se mit en marche pour aller en Allemagne. Il passa par Rome où le Pape qui avoit procuré son élection, le reçut avec grande joie, le défraya, & le fit conduire par mer jusqu'à Genes. Fréderic ayant traversé la Lombardie, entra par le Trentin en Allemagne où il fut reçu par l'Evêque de Coire & l'Abbé de S. Gal, (ce sont toujours des Ecclésiastiques qui donnent le premier exemple d'infidélité.) Ils le conduisirent jusqu'à Constance. Otton vint avec des troupes pour s'opposer à son progrès; mais se trouvant le plus foible, il retourna en Saxe. Fréderic que l'absence d'Otton rendoit plus entreprenant tint à Mayence une Cour solemnelle à la S. André,

où plusieurs Seigneurs lui prêterent serment de fidélité. Le Pape qui voyoit que tout se réunissoit pour seconder son entreprise crut devoir lui donner un nouveau lustre en confirmant à la fin du Concile de Latran qu'il tint l'an 1215, l'élection de Fréderic à l'Empire. On ne peut qu'être étonné que dans une assemblée aussi vénérable, l'Evangile n'ait pas eu l'autorité de faire condamner les prétentions de la Cour Romaine sur les Couronnes, & que tant de Prélats se soient rendus les approbateurs & les complices du despotisme des Papes, & les violateurs des bornes que Dieu lui-même a placées pour distinguer & limiter l'autorité des deux Puissances qui devoient subsister dans l'univers pour sa gloire & le maintien des biens publics. La satisfaction d'Innocent III, auroit été entiere s'il avoit vu son Empereur tranquille sur le Trône, mais il mourut sans jouir de ce plaisir. Son Pontificat pour le malheur de l'Allemagne avoit duré 18 ans & quelques mois, & sa mort arrivée en 1216 ne fut pas l'époque de la tranquillité de l'Empire qu'Othon disputoit toujours à

Fréderic. Enfin la Providence s'attendrit sur la situation de l'Allemagne. Deux ans après la mort d'Innocent, Otton mourut, mais que leur fin fut différente ! Otton profita de la longueur de sa derniere maladie, pour multiplier les preuves du sincere repentir qu'il avoit de ses fautes ; Innocent III, qui avoit plongé par son ambition & par son avidité pour l'argent, la plupart des Royaumes de la chrétienneté dans des guerres civiles & dans un schisme éclatant, mourut sans se repentir comme il avoit vécu sans remords.

Sous Honorius III.

Le décès de l'Empereur Otton termina la querelle qui subsistoit depuis long-temps entre lui & Fréderic qui, se trouvant délivré de son compétiteur, alla à Rome pour y recevoir la Couronne Impériale des mains du Pape. Honorius III, successeur immédiat d'Innocent III, le Couronna publiquement, après lui avoir fait renouveller le vœu qu'il avoit fait d'aller au secours de la Terre-Sainte. Quel vœu pour un Souverain qui étant par l'ordre de la Providence l'unique principe nécessaire de la vie politique de ses états, ne peut & ne doit jamais s'en

An. 122[illegible]. *Rain. n.* 2[illegible].

éloigner ! D'ailleurs l'autorité de Fréderic n'avoit pas encore assez de consistence, pour préférer un voyage d'outre mer à l'affermissement de sa propre grandeur. De là malgré les sollicitations les plus vives d'Honorius, l'Empereur différoit sous différents prétextes son départ.

Sous Grégoire IX.

An. 1227.

En l'an 1227, Grégoire IX. qui venoit de succéder à Honorius III, pressa avec tant d'instance ce Prince d'accomplir son vœu qu'il se prépara sérieusement au voyage de la Terre-Sainte. Il s'étoit déjà rendu à Brindes, où étoit le rendez-vous de toute l'armée des Croisés. La maladie qui s'étoit mise dans cette armée & qui en emporta une grande partie, n'empêcha point l'Empereur de se préparer au passage avec ce qui en restoit, & pour cet effet il retourna à Otrante où il avoit laissé l'Impératrice sa femme ; il y fit quelque séjour, pendant lequel il tomba malade lui-même.

Le Pape excommunie l'Empereur.

Rain. n. 29.
Math. Paris.

An. 1228.

Le Pape Grégoire, qui ne pouvoit contenir l'ardeur du zele qu'il avoit de faire éclater jusqu'au centre des humiliations de Jesus-Christ, sa gloire & sa puissance, jugea la maladie de l'Empereur une hypocrisie & un péché digne

de l'anathême ; & lançant le coup de foudre dont il venoit d'armer sa main, il excommunia Fréderic le jour de S. Michel 29 de Septembre 1227. Pour rendre sa vengeance plus Ecclésiastique, il se fit revêtir de ses habits Pontificaux & assister des Cardinaux, des Evêques & des autres Prélats qui étoient à sa Cour. A ce cérémonial extérieur, il joignit le pathétique d'un sermon qu'il prononça dans la grande Eglise d'Anagni. Il prit pour texte de son discours ces paroles de l'Evangile dont sa conduite vérifioit le choix : *Il est nécessaire qu'il arrive des scandales* ; & après avoir parlé du triomphe de S. Michel sur le Dragon, il déclara publiquement qu'il avoit excommunié l'Empereur Fréderic, pour avoir refusé, après plusieurs monitions d'exécuter son vœu. Le Pape retourna ensuite à Rome où l'Empereur lui envoya faire ses excuses par les Archevêques de Rhege & de Bari, le Duc de Spolete & le Comte de Malte : mais le Pape qui par le privilege de son infaillibilité sur le jugement des faits qu'il ignore, est délivré de la nécessité de rendre hommage à la vérité de

ceux qui sont les plus constants & les plus authentiquement certifiés, ne tint aucun compte de ce qui lui fut dit de la maladie de l'Empereur, & persévérant dans le jugement qu'il en avoit porté, il assembla à Rome autant qu'il put de Prélats d'Italie & du Royaume de Sicile, & réitéra à l'Octave de S. Martin l'excommunication qu'il avoit déjà prononcée contre ce Prince.

Apologie de l'Empereur. *Abb. Ursperg.*

Un tel procédé exigeoit de l'Empereur une vive reclamation; ainsi dès qu'il fut revenu à Capoue il écrivit promptement à tous les Rois & aux autres Princes chrétiens qu'il ne s'étoit pas désisté de son voyage, & qu'il n'avoit pas différé de partir pour des excuses frivoles comme le Pape le lui imputoit faussement, mais à cause d'une très-grande maladie, dont il prenoit Dieu à témoin, & assuroit qu'aussitôt qu'il auroit recouvré sa santé, il accompliroit son vœu d'une maniere convenable à la dignité Impériale.

Dans la lettre à Henri III, Roi d'Angleterre il disoit: „ l'Eglise Romaine brûle d'une telle avarice, „ que les biens Ecclésiastiques ne lui

„ suffisant plus ; elle ne rougit pas de „ dépouiller les Princes Souverains & „ se les rendre Tributaires. Vous en „ avez un exemple bien sensible en „ votre pere le Roi Jean. Vous avez ce- „ lui du Comte de Toulouse & de tant „ d'autres Princes dont elle tient les „ terres en interdit, jusqu'à ce qu'elle „ les réduise à une pareille servitude. „ Je ne parle point des simonies, des „ exactions inoüies qu'elle exerce sur „ le Clergé, des usures manifestes ou „ palliées dont elle infecte tout le „ monde. Cependant ces sangsues in- „ satiables tiennent des discours tout de „ miel, disant que la Cour de Rome „ est l'Eglise notre mere. On la con- „ noît par ses fruits. Elle envoie de „ tous côtés des Légats avec pouvoir „ de punir, de suspendre, d'excom- „ munier, non pour annoncer la pa- „ role de Dieu, mais pour amasser de „ l'argent & moissonner ce qu'ils n'ont „ point semé. Ils pillent ainsi les Egli- „ ses, les Monasteres & les autres „ lieux de piété, que nos Peres ont „ fondés pour la nourriture des Pélé- „ rins & des Pauvres. Ces Romains „ sans noblesse & sans courage, enflés

„ de leur littérature aspirent aux Ro-
„ yaumes & aux Empires. L'Eglise a
„ été fondée sur la pauvreté & sur la
„ simplicité ; & personne ne peut poser
„ d'autre fondement que celui que
„ Jesus-Christ y a mis. „ Il paroît que ce Prince étoit très-bien informé des abus qui s'étoient glissés dans la Cour Romaine, & qu'il la connoissoit *intus & in cute.*

Le Pape réitere l'excommunication contre l'Empereur.

Grégoire IX n'ayant pas tiré des excommunications lancées contre l'Empereur tout l'effet qu'il en attendoit, il le réexcommunia le Jeudi-Saint de l'an 1228, avec menace, que si l'Empereur continuoit de mépriser ses excommunications, il absoudroit de leur serment tous ceux qui lui avoient juré fidélité. L'Empereur eut si peu d'égard à cette menace qu'il célébra avec grande magnificence à Barlette la Fête de Pâques. Il se disposa à partir pour la Terre-Sainte, quoique le Pape lui eût fait défendre expressément de passer la mer comme croisé, jusqu'à ce qu'il fût absous des censures qu'il avoit encourues. Il s'embarqua à Brindes, d'où il passa à Otrante, & delà il fit voile & arriva heureusement à la

An. 1228. *Tom. XI. Conc. pag.* 413.

Terre-Sainte d'où il ne revint que l'année suivante.

L'Empereur Fréderic avant que de s'embarquer écrivit au Pape Grégoire, qu'il avoit laissé plein pouvoir à Rainald Duc de Spolette de traiter la paix avec l'Eglise. Mais le Pape refusa d'entrer en aucune négociation avec ce Duc : disant que c'étoit un Persécuteur de l'Eglise, & qu'il ne pouvoit ni ne devoit traiter avec lui. Sur cette réponse le Duc ne songea plus qu'à faire la guerre au Pape. Il attaqua donc le patrimoine de S. Pierre. Dans cette guerre il y eut des Prêtres & d'autres Clercs pris, mutilés, aveuglés & même pendus. Quel scandale ; & qu'il est triste qu'un Pape en fût la cause par le refus qu'il avoit fait de la Paix qui lui étoit offerte ! Grégoire employa d'abord le glaive de l'excommunication contre Rainald & ses troupes ; mais voyant qu'on s'en moquoit, il eut recours à des remedes plus efficaces, & fit usage du glaive matériel.

Il envoya donc contre Rainald de la Cavalerie & de l'Infanterie sous la conduite de Jean de Brienne Roi de Jerusalem. Quoiqu'il ne fût question *Ric. S. Germ. pag. 994.*

que de défendre les biens temporels de l'Eglise Romaine, ces troupes oserent se nommer l'armée de l'Eglise, comme si cette guerre eût intéressé la Religion & l'Eglise Universelle, qui elle-même ne s'est jamais souillée par le sang de ses Persécuteurs, & ne connoît d'armes qui lui soient permises, que celles de la priere. Cette premiere armée n'étant pas suffisante pour arrêter les progrès des armes du Duc de Spolette, le Pape au mépris de la défense faite à S. Pierre, d'user du glaive, & de la menace qui lui fut faite, de périr par l'épée s'il osoit la tirer, parce que Dieu, qui a ordonné que le sang de quiconque répand celui des mortels seroit également répandu, est le vengeur de la mort de l'homme qu'il a créé à sa ressemblance; assembla une autre armée pour faire diversion, & l'envoya dans les terres dépendantes du Royaume de Sicile, où elle fit des maux immenses: La nature frémit au seul récit qu'en fait Thomas d'Aquin Comte d'Acerra, que l'Empereur avoit laissé avec les autres, pour gouverner le Royaume de Sicile en son absence.

„ Après votre départ, *dit ce Comte,* „ *dans sa lettre à l'Empereur*, le Pape „ Gregoire ayant assemblé une nombreuse armée par le moyen de Jean „ de Brienne, jadis Roi de Jérusalem, „ est entré sur vos terres ; & contre „ la loi Chrétienne, a résolu de vous „ vaincre par le glaive matériel, ne „ pouvant, dit-il, le faire par le „ glaive spirituel. Jean de Brienne „ ayant ramassé des troupes considérables de France & des pays voisins, „ les entretient de l'argent du Pape, „ dans l'espérance de parvenir à l'Empire, s'il peut vous soumettre ; en „ effet si l'on parle d'Empereur, il dit „ qu'il n'y en a point d'autre que lui. „ En cette guerre les troupes du Pape „ brûlent les villages, enlevent le bétail, prennent des prisonniers, qu'ils „ obligent à force de tourments à se „ racheter cherement, sans épargner „ les femmes ; ils ne respectent que „ les Eglises & les cimetieres. Ils prenent les châteaux & les bourgades, „ sans considérer que vous êtes au service de Jesus-Christ. Vos amis, & „ principalement le Clergé de l'Empire ne comprend pas en quelle

Math. Paris. An. 1229.

„ conscience un Pape peut tenir „ cette conduite, & faire la guerre „ à des Chrétiens ; sur tout en considérant, que quand S. Pierre voulut „ frapper du glaive matériel, notre „ Seigneur lui dit de le remettre dans „ le fourreau, & que quiconque frapperoit de l'épée, périroit par l'épée. „ On ne conçoit point comment celui „ qui excommunie presque tous les „ jours les voleurs, les incendiaires & „ ceux qui tourmentent les Chrétiens, „ peut autoriser ces violences. „

Plaintes du Pape contre Thomas d'Aquin. *An.* 1228. *Math. Paris. An.* 1228.

Le Pape de son côté faisoit de grandes plaintes contre le même Thomas Comte d'Acerra ; il les consigna dans une lettre qu'il écrivit au Cardinal Romain Légat en France, en date du 5 d'Août 1228. Il accuse ce Comte de persécuter l'Ordre des Hospitaliers & celui des Templiers, les dépouillant, dit-il, par violence de leurs terres, & des privileges qu'ils ont du S. Siege, pour les soumettre à la Jurisdiction de l'Empereur. Que ce dernier chef d'accusation est singulier ! Y a-t-il donc des privileges qui puissent exempter des sujets d'être justiciables de la justice souve-

raine de leur Souverain ? Sachez, ajoute-t-il, que bien que l'Empereur se soit embarqué avec peu de troupes, il a envoyé contre le patrimoine de S. Pierre, une grande armée de Chrétiens & de Sarrazins. C'est pourquoi nous vous mandons de publier tout ceci, dans toute l'étendue de votre Légation, & d'exhorter les fideles à défendre la foi & la Religion, comme ils soutiendroient leurs intérêts particuliers. A entendre ce Pape, ne sembleroit-il pas que Jesus-Christ, eût attaché la conservation de la foi & de la Religion, à la conservation du patrimoine de la Cour Romaine ? Et cependant ces deux objets sont essentiellement différents. Le temporel de l'Eglise Romaine qui est l'ouvrage des hommes, peut & doit tôt ou tard périr, & périra un jour sûrement : mais la Religion fondée sur Jesus-Christ, est immobile & éternelle.

Jean de Brienne & les autres Chefs de l'armée du Pape, faisoient la guerre à la maniere du temps, c'est-à-dire cruellement, tuant sans nécessité & usant souvent de mutilation de mem-

bres. La cruauté de ses troupes étoit si revoltante & si notoire, qu'enfin le Pape en fut touché, ou du moins fit semblant d'en être touché. Il en écrivit à son Légat à l'armée & pathétiquement, lui ordonna de défendre à ceux qui commandent l'armée d'user de pareilles violences, sous peine, dit-il, de notre indignation & d'amende pécuniaire, telle que vous jugerez à propos. Si la punition n'étoit pas proportionnée aux délits, du moins elle étoit fructueuse pour le S. Pere, & peu propre à mettre à couvert de reproche, la réputation de son Eglise & la sienne.

Cependant l'armée du Pape avoit conquis un grand nombre de places dans toutes les provinces d'Italie, qui dépendoient du Royaume de Sicile. Mais l'Empereur à son retour de la Terre sainte, regagna en peu de temps ce qu'il avoit perdu. Alors Gregoire, qui s'étoit contenté d'excommunier Fréderic, sans exécuter les menaces qu'il avoit faites de passer plus avant, c'est-à-dire de le déposer de l'Empire, déclara absous de leur serment tous ceux qui lui avoient juré fidélité; parce

parce que, dit le Pape, personne ne doit garder fidélité à celui qui s'oppose à Dieu & à ses Saints, & qui foule aux pieds ses Commandements. Maxime fausse en elle-même, que le Pape ne pouvoit en aucune façon reclamer pour justifier sa conduite: Maxime aussi détestable que nouvelle, dit M. de Fleuri, qui semble autoriser les révoltes, & qui tend à la destruction de toute société civile & Chrétienne.

Fl. l. 79. p. 631. du T. 16.

Paix entre le Pape & l'Empereur.

An. 1230. Rain. n. 4 8. Ric. p. 1012.

Pendant que l'Empereur étoit en Pouille, assemblant ses troupes pour répousser celles du Pape, il ne laissa pas de lui envoyer faire des propositions de paix, par les Archevêques de Rhege & de Bari. Gregoire y prêta l'oreille, mais la paix ne put être conclue que l'année suivante. Les Médiateurs de part & d'autre travaillerent pendant cet intervalle à faire les conditions du traité. Elles étoient digerées de façon qu'elles mettoient les deux puissances contendantes, presque dans les mêmes termes où elles étoient avant la division. Ainsi la paix fut conclue, le 28 du mois d'Août 1230. Et le premier jour de Septembre l'Empereur vit le Pape à Anagni,

reçut le baiser de paix, & dîna avec lui.

Nouvelles entreprises de Gregoire IX. sur l'Empire. *An.* 1238.

Pendant les huit années qui s'étoient écoulées depuis cette paix, conclue entre le Pape & l'Empereur, ces deux puissances s'étoient mutuellement données differents sujets de mécontentements, sans toutefois faire aucun éclat: mais en 1238 ils firent éclater leur haine mutuelle, de la maniere la plus scandaleuse, & qui eut des suites très fâcheuses pour l'Eglise & pour l'Empire.

Rain. an. 1237. *n.* 17-21. *Math. Paris. pag.* 410. *Fleur. T.* 17. *p.* 177. *& s.*

L'Empereur & le Pape prétendoient réciproquement, & à l'exclusion l'un de l'autre, avoir la Seigneurie suprême de l'Isle de Sardaigne. Le Pape Gregoire fondoit sa prétention, non-seulement sur la maxime généralement reçue à la Cour Romaine, que toutes les Isles de la mer appartiennent au S. Siege, mais encore sur les donations de Constantin, de Louis le débonnaire & des autres Empereurs. Et en conséquence de ces titres chimériques, Gregoire avoit forcé les Seigneurs de l'Isle, de reconnoître tenir en fief de l'Eglise Romaine les provinces dont chacun étoit en possession, & de lui prêter serment de fidélité. Au contraire l'Empereur Fre-

deric, soutenoit que l'Isle de Sardaigne appartenoit anciennement à l'Empire, & que ses prédécesseurs ne l'avoient perdue, que parce qu'ils avoient été occupés ailleurs à des affaires plus importantes. Or, ajoutoit-il, j'ai juré comme tout le monde sait, de retirer tout ce qui a été démembré de l'Empire, & je ne serai point négligent à exécuter ce serment: en effet il envoya pour reprendre cette Isle Henri, ou Hens son fils naturel, qui s'étant emparé de la plus grande partie de l'Isle, en fut par l'Empereur déclaré Roi.

Le Pape excommunie l'Empereur Frederic. *Math Paris pag.* 416.

Le Pape extrêmement irrité de cette entreprise, & excité par le ressentiment qu'il avoit contre l'Empereur pour d'autres sujets, lui fit plusieurs monitions dans les formes; ensorte que l'Empereur vit bien qu'il vouloit le pousser à bout. Pour le prévenir, il écrivit aux Cardinaux une lettre où il disoit en substance: Puisque vous êtes les Successeurs des Apôtres, & les lumieres de l'Eglise, qui participez à tous les conseils du Pape, il est étonnant qu'il s'emporte jusqu'au point de vouloir tirer le glai-

ve spirituel contre l'Empereur Romain, & le Protecteur de l'Eglise, pour favoriser la rebellion des Lombards, & lorsque les torts qu'il prétend avoir été faits aux Eglises sont déjà réparés, ou le doivent être incessamment par nos ordres. Nous ne pourrions souffrir une telle injure sans employer la vengeance dont les Empereurs ont accoutumé d'user. C'est pourquoi nous vous prions affectueusement, de retenir ces mouvements du Pape, qui viennent plus de passion que de justice, comme tout le monde le reconnoît, pour prévenir les scandales qui en seroient les suites. Le Pape ne laissa pas de passer outre, & il publia solemnellement à Rome l'excommunication contre Frederic, premiérement le Dimanche des Rameaux, puis le Jeudi Saint 24 de Mars 1239. Elle étoit conçue en ces termes,

De l'autorité du Pere & du Fils & du S. Esprit, des Apôtres S. Pierre & S. Paul & de la nôtre, (le Pape avoit sans doute en poche, une procuration spéciale de la Sainte Trinité, & des Bienheureux Apôtres, pour excommunier l'Empereur, qui n'avoit

rien fait qui pût les offenser.) Quoi qu'il en soit, en leur nom, dit le Pontife, nous excommunions & anathématisons Frederic, soi-disant Empereur, pour avoir excité sédition à Rome contre l'Eglise, à dessein de nous en chasser nous & les Cardinaux ; contre les prérogatives d'honneur & de dignité qui appartiennent au S. Siege, contre la liberté Ecclésiastique, & au préjudice du serment qu'il a fait à l'Eglise. *Item* pour avoir empêché par quelques-uns des siens l'Evêque de Palestrine Légat du S. Siege, de procéder en sa légation contre les Albigeois. *Item* parce qu'il ne permet pas de remplir les Sieges de quelques Eglises Cathédrales & autres vacantes dans le Royaume de Sicile, ce qui met en danger la liberté de l'Eglise & même la Foi, parce qu'il n'y a personne qui propose la parole de Dieu & qui gouverne les ames. *Item* parce qu'il a envahi plusieurs terres de l'Eglise, entre autres la Sardaigne. C'est ici la pierre de touche, & le vrai motif qui armoit le bras du Pape contre l'Empereur.

Math. Pari pag. 412.

Enfin Nous l'excommunions parce

qu'il empêche le secours de la Terre Sainte & le rétablissement de l'Empire de Romanie. Et nous déclarons absous de leur serment, tous ceux qui lui ont juré fidélité, leur défendant étroitement de l'observer, tant qu'il demeurera excommunié... Au reste, parce qu'il est notablement diffamé presque par tout le monde, tant à cause de ses paroles que de ses actions, comme n'ayant pas de bons sentiments de la foi Catholique; nous procéderons sur ce sujet, Dieu aidant, selon que l'ordre du droit le requiert.

err vin. I. ag. 7. Math. Paris, pag. 415.

L'Empereur Frederic étoit à Padoue, où il passa en grande joie & grande magnificence la fête de Pâques, qui cette année 1239 fut le 27 de Mars; mais lorsqu'il reçut la nouvelle de l'excommunication publiée contre lui par le Pape, il en fut outré de colere, & écrivit aux Romains pour leur faire de grands réproches de l'avoir souffert sans prendre sa défense contre le Pape. Il les exhorta à réparer leur faute, en le vengeant de l'injure qu'il a soufferte : autrement il les menaçoit de leur ôter ses bonnes graces comme à des ingrats.

Cependant le Pape écrivit une lettre circulaire à tous les Prélats de la Chrétienneté, où après avoir exposé les motifs qui l'avoient porté à cette démarche, il la termine de cette sorte: C'est pourquoi nous vous enjoignons de publier cette Sentence tous les Dimanches & Fêtes au son des cloches, dans tous les lieux de votre Jurisdiction. Cette lettre du Pape est datée du 11 Avril, & adressée aux Légats, & aux Ordinaires des lieux. Elle fut aussi adressée aux Rois, aux Ducs, aux Comtes & aux principaux Seigneurs, avec les changements convenables suivant la qualité des personnes.

Math. Paris. pag 423. T. IX. Conc. pag. 337.

Frederic de son côté écrivit aux Rois & aux Princes une lettre où il reprend tous les sujets de plainte qu'il prétendoit avoir contre Gregoire, depuis le commencement de son Pontificat. Il impute au Pape des griefs, qui, s'ils sont vrais, comme on ne peut raisonnablement les révoquer en doute, chargent étrangement la mémoire de ce Pontife: tels sont, de l'avoir excommunié pour n'être pas passé à la Terre-Sainte au terme

Apologie de l'Empereur. *An. 1239. Petr. de vin. 1. Epist. 21. Math. Paris. pag. 451.*

marqué, quoiqu'il fût retenu par maladie; de lui avoir préparé toutes sortes d'obstacles en Syrie, jusqu'à faire écrire au Sultan d'Egypte par ses Légats, de ne nous pas rendre les saints lieux, dépendants de notre Royaume de Jérusalem: nous en gardons les lettres, dit-il, qui ont été interceptées, puis il continue ainsi.

„ Quoique pour notre intérêt par-
„ ticulier, & la honte du Pape, il
„ nous soit avantageux qu'il ait violé
„ toutes les regles à notre égard,
„ nous en sommes néanmoins sensible-
„ ment affligés, pour l'honneur de
„ l'Eglise Universelle. Jugeant de lui
„ par ses œuvres; nous n'attendons
„ de lui aucune justice, & nous som-
„ mes très persuadés que nous ne de-
„ vons en attendre que des injures &
„ des persécutions: Aussi nous ne le
„ reconnoissons point pour notre juge;
„ & comment pourroit-il l'être, puis
„ qu'il s'est déclaré notre ennemi ca-
„ pital, en favorisant publiquement
„ nos sujets rebelles & les ennemis de
„ l'Empire? Il s'est même rendu in-
„ digne d'exercer l'autorité Pontifica-
„ le, par la protection qu'il donne à

„ la ville de Milan, quoiqu'il n'i-
„ gnore pas, & qu'il soit notoire sui-
„ vant le témoignage de plusieurs per-
„ sonnes dignes de foi, que cette vil-
„ le n'est presque habitée que par des
„ hérétiques.

„ Nous déclarons encore, qu'on
„ ne doit pas reconnoître pour Vicaire
„ de J. C. un homme, qui au lieu de
„ donner les dispenses de l'avis des
„ Cardinaux, après une mûre déli-
„ bération, suivant la discipline de
„ l'Eglise, en trafique secrettement
„ dans sa chambre, les écrivant &
„ les scellant lui-même. Une autre
„ prévarication dont il s'est rendu
„ coupable, est que pour s'attirer
„ contre nous quelques nobles Ro-
„ mains, non content de l'argent
„ qu'il a répandu, il leur donne des
„ châteaux & des terres, dissipant le
„ patrimoine de l'Eglise Romaine,
„ dont nous sommes protecteurs. Ainsi
„ aucun Chrétien ne doit s'étonner si
„ nous ne craignons point la Sentence
„ d'un tel Juge, non par mépris de la
„ dignité Papale, à laquelle tout fi-
„ dele doit être soumis, & Nous plus
„ que les autres, mais par la faute

„ de la Personne, qui s'est rendue „ indigne d'une place si éminente. Et „ afin que tous les Princes Chrétiens „ connoissent la droiture de notre „ intention, & que ce n'est point la „ passion qui nous anime contre le „ Pape, nous conjurons les Cardi- „ naux de la sainte Eglise Romaine, „ par le sang de Jesus-Christ, & le „ jugement de Dieu, de convoquer un „ Concile général, y appellant nos „ Ambassadeurs & ceux des autres „ Princes, en présence desquels, „ étant aussi présent, nous sommes „ prêts de prouver tout ce que nous „ avons avancé. Quelque soin que „ nous prenions d'examiner notre „ conscience, nous ne trouvons rien „ qui ait pu nous attirer cette persé- „ cution du Pape : si non que nous „ avons cru indécent de traiter avec „ lui du mariage de sa niece avec „ Henri notre fils naturel, à présent „ Roi de Torres & de Galluri en „ Sardaigne.

„ Vous donc Rois & Princes de „ la terre, conclut l'Empereur, com- „ pâtissez, non-seulement à nous, „ mais à l'Eglise. Regardez l'injure

„ qui nous est faite comme la vôtre ;
„ apportez de l'eau pour éteindre le
„ feu allumé dans votre voisinage.
„ Un pareil danger vous menace : on
„ croit pouvoir abaisser facilement
„ les autres Princes , si on écrase
„ l'Empereur qui doit soutenir les
„ premiers coups qu'on leur porte.
„ Nous vous prions donc de nous
„ prêter votre secours ; non que nos
„ forces ne soient suffisantes pour ré-
„ pousser une telle injure, mais pour
„ faire connoître à tout le monde,
„ qu'en attaquant un des Princes sé-
„ culiers, on touche à l'honneur de
„ tout le corps. „.

La lettre est datée de Trévise le 20 d'Avril 1239.

Quand le Pape eut vu la lettre circulaire de Frederic adressée à tous les Princes, il en publia aussi une très-longue qu'il leur adressa, & à tous les Prélats. Elle commence ainsi ; Une bête pleine de noms de blasphêmes s'est élevée de la mer, & le reste de la description de cette bête, tirée de l'Apocalypse. Cette bête est Frederic, selon le Pape Gregoire. Dans cette lettre il prétend détruire tout ce

Autre lettre du Pape contre Frederic. *Ap. Rain.* 1239. *n.* 22. *Math. Paris. pag.* 455. *T. XI. Conc. pag.* 340.

que ce Prince avoit avancé contre lui, comme étant des mensonges & des calomnies. Il reprend ensuite le récit de tout ce qui s'est passé depuis le commencement de son Pontificat, & exagérant comme il l'avoit fait dans ses précédentes lettres, les soins que l'Eglise Romaine a pris de Frederic dès son enfance, de son ingratitude envers elle, & l'oppression des Eglises du Royaume de Sicile, le Pape entre dans le fond de sa justification, qui est plutôt une recrimination qu'une apologie. Il charge l'Empereur d'avoir de mauvais sentimens sur la Religion: d'avoir dit que le monde entier avoit été trompé par trois imposteurs, JESUS-CHRIST, *Moïse* & *Mahomet*. La lettre finit en ordonnant aux Evêques de la rendre publique. Elle est du premier Juillet 1239.

Math. Paris. pag. 408. Quant au blasphême touchant les trois Imposteurs, Mathieu Paris en parle, mais comme d'une calomnie imputée à Frederic par ses ennemis, dont sa réputation ne laissa pas d'être obscurcie: Dieu sait, dit-il, si les auteurs de ces mauvais discours pé-

choient ou non. Ce problême n'est pas difficile à résoudre. L'Auteur de la vie de Gregoire IX qui est contemporain, dit en parlant de cette erreur de Frederic : il l'a prise par le commerce avec les Grecs & les Arabes, qui non contents de lui promettre sous le cautionnement de l'Astrologie, la Monarchie universelle, l'ont tellement infatué, qu'il se croit un Dieu sous l'apparence d'un homme, & dit hautement qu'il est venu trois imposteurs pour séduire le genre humain. Il ajoute qu'il doit détruire une quatrieme imposture tolérée par les hommes simples, qui est l'autorité du Pape.

Ap. Rain. 1239. n. 28.

Frederic ayant vu cette lettre, en fit écrire une adressée aux Cardinaux, où d'abord il établit l'allégorie des deux grands luminaires, pour signifier le Sacerdoce & l'Empire ; ce qui fait voir, que la distinction des deux Puissances, spirituelle & temporelle, étoit alors une vérité qui étoit connue & avouée. Ensuite il rend au Pape injures pour injures, employant de même des figures tirées des livres sacrés. (Défense indigne de la Majesté

Réponse de Frederic. *Petr. de Vin. l. Epist. 31.*

Royale.) C'eſt, dit-il, le grand dragon qui ſéduit l'Univers, l'Antechriſt, un autre Balaam, & un Prince de ténebres. Pour ſe juſtifier touchant les trois ſéducteurs, il fait ſa profeſſion de foi correcte & Catholique ſur la divinité de JESUS-CHRIST, & le myſtere de l'Incarnation ; & parle de Moïſe & de Mahomet, comme en doit parler un Chrétien. Il reproche aux Cardinaux de n'avoir pas retenu les emportements du Pape, qu'il attribue à la jalouſie de ſes bons ſuccès contre les Lombards. Il ſoutient que le Pape a perdu ſa puiſſance en perdant la vertu ; ce qui eſt une erreur ; il tient ſes cenſures pour nulles, & les appréciant à leur juſte valeur, il les caractériſe d'injures, dont il doit tirer vengeance même par le fer, ſi les Cardinaux ne ramenent le Pape à la raiſon, & n'arrêtent le cours d'un procédé ſi violent.

Ordonnances de l'Empereur. *An.* 1239. *Ricard. S. Germ. pag.* 1031.

La guerre étant ainſi déclarée de part & d'autre, l'Empereur Frederic fit publier au mois de Juin 1239, dans ſon Royaume de Sicile les articles ſuivants. Les Freres Prêcheurs & les Mineurs originaires des lieux re-

belles de Lombardie, seront chassés du Royaume, & on se gardera des autres, afin qu'ils ne fassent rien contre l'Empereur. Il en sera de même des autres Religieux. L'Empereur avoit grande raison d'expulser de son Royaume, les troupes de son ennemi & c'est dans les autres Etats une sage politique, d'imiter cette conduite pour les délivrer des espions nés de la Cour de Rome, & d'une milice toujours prête à servir l'ambition Ecclésiastique. On levera sur les Eglises Cathédrales un subside pour l'Empereur selon leurs facultés; de même sur les Chapitres, sur le reste du Clergé & les Moines noirs ou blancs. En temps de guerre, & même en temps de paix, c'est toujours prudent d'ôter à son ennemi les ressources pécuniaires. Ceux qui sont en Cour de Rome reviendront, sous peine de confiscation de leurs biens; & les biens & les bénéfices que les Clercs étrangers possedent dans le Royaume, seront aussi confisqués. On ne permettra à personne d'aller en Cour de Rome, ni d'en revenir sans ordre de la Cour Impériale. On posera des gardes pour

empêcher que personne, homme ni femme, n'apporte dans le Royaume des lettres du Pape contre l'Empereur : quiconque en sera trouvé porteur sera pendu ; & si ce sont lettres de créance, il sera tenu d'en déclarer la teneur, & puni de même si elles sont contre le Prince.

Outre cette Ordonnance, il parut une lettre adressée au Capitaine du Royaume, dans laquelle l'Empereur dit, que le Pape y avoit envoyé des lettres par des Freres Prêcheurs & Mineurs, & par d'autres Religieux pour y faire observer l'excommunication & l'interdit qu'il avoit fulminé contre lui ; en conséquence l'Empereur ordonne au Capitaine, de condamner au feu toute personne de quelque condition, de quelque âge ou sexe que ce soit, qui aura présenté ou reçu de telles lettres, ou déféré à ces ordres du Pape. Il veut même qu'il soit permis à toute personne d'en faire justice quand elle les prendra sur le fait. L'Empereur maltraita aussi les Moines, particuliérement ceux du Mont-Cassin. Dès le mois d'Avril il avoit fait mettre des gardes à cette

Abbaye ; il la chargea d'impofitions ; de temps en temps il en chaffoit les Moines, de forte qu'au mois de Juillet, il n'en laiffa que huit pour faire le fervice divin.

Cependant le Pape envoya en qualité de Légat Jacques Evêque de Paleftrine, pour publier par toute la France, la Sentence d'excommunication contre l'Empereur Frederic. Le Légat remplit exactement l'objet de fa commiffion en deux Conciles, qu'il affembla à ce deffein, l'un à Meaux, & l'autre à Senlis ; & dans ce dernier il obtint le vingtieme de tous les revenus Eccléfiaftiques, pour le fecours du Pape. Il étoit porteur d'une lettre du Pape Gregoire au Roi S. Louis, dans laquelle ce Pontife après s'être étendu fur les louanges des Rois de France, qu'il reconnoît avoir été de tout temps fermes dans la foi & zélés Protecteurs de l'Eglife, il ajoute : c'eft pourquoi nous recourons à vous avec une grande confiance, pour vous découvrir les plaies que Frederic fait à l'Eglife, en participant aux divins myfteres dont il s'éloignoit comme un payen avant fa condamnation, & en

Lettres du Pape au Roi de France.
An. 1239.
Duchefne T. 5. p. 535.
T. XI. Conc. pag. 366.
Preuves lib. Gall. p. 10.

publiant contre nous des lettres remplies d'impostures. Il recommande ensuite au Roi le Légat ; & dit qu'il y a plus de mérite à combattre Frederic ennemi de la foi, qu'à retirer la Terre sainte d'entre les mains des infideles. Dans l'une & l'autre de ces deux démarches, il étoit difficile d'appercevoir un principe de mérites.

Dans une autre lettre au même Prince, dont il prioit que lecture fût faite en presence de tous les Seigneurs François, le Pape offre à S. Louis pour Robert son frere Comte d'Artois, la Couronne Impériale. Sachez, lui dit-il, que par mûre délibération avec tous nos freres les Cardinaux, nous avons condamné & déposé de la dignité Impériale, Frederic, qui prend toujours le titre d'Empereur ; & que nous avons choisi pour mettre à sa place, le Comte Robert votre frere, à qui non-seulement l'Eglise Romaine, mais l'Eglise Universelle, (qui n'avoit point été consultée, & qui par conséquent n'avoit rien dit), a résolu de donner toute sorte de secours pour l'établir & le maintenir. Recevez donc à bras

Math. Paris. 1239. p. 464.

ouverts une ſi haute dignité qui vous eſt offerte. Le Roi par le conſeil de ſes Seigneurs fit cette réponſe.

„ Comment le Pape a-t-il oſé dé- „ poſer un ſi grand Prince, qui n'a „ point ſon pareil entre les Chrétiens, „ ſans qu'il ſoit convaincu des crimes „ qu'on lui reproche, ni qu'il les ait „ confeſſés? S'il avoit mérité d'être „ dépoſé, il ne le devroit être que „ par un Concile général, & quant „ à ſes crimes on ne doit pas en croire „ ſes ennemis, dont on ſait que le „ Pape eſt le principal. Il eſt encore „ innocent à notre égard, il nous a „ toujours été bon voiſin, & nous „ n'avons trouvé rien de mauvais en „ lui, ni quant à la fidélité dans les „ affaires temporelles, ni quant à la „ foi Catholique. Nous ſavons qu'il a „ fidélement fait le ſervice de JESUS- „ CHRIST dans la Terre ſainte, s'ex- „ poſant aux périls de la mer & de „ la guerre, & que le Pape au lieu „ de le protéger s'eſt efforcé de le „ dépouiller en ſon abſence.

Réponſe du Roi aux lettres du Pape.

„ Nous ne voulons pas nous expo- „ ſer à de grands périls, en faiſant „ la guerre à Frederic Prince ſi puiſ-

„ sant, qui sera soutenu contre nous „ par tant de Royaumes & par la „ justice de sa cause. Qu'importe aux „ Romains que nous prodiguions no- „ tre sang, pourvu que nous conten- „ tions leur passion ? Si le Pape par „ nous ou par d'autres soumet Frede- „ ric, il en deviendra infiniment fier, „ & foulera aux pieds tous les Prin- „ ces. Mais afin qu'il ne semble pas „ que nous ayons reçu envain les of- „ fres du Pape, quoiqu'il soit cons- „ tant qu'elles sont plutôt l'effet de sa „ haine pour l'Empereur, que de son „ affection pour nous, nous enver- „ rons à l'Empereur des Ambassadeurs „ qui s'informeront soigneusement de „ ses sentiments touchant la foi Ca- „ tholique, & nous en feront le rap- „ port. S'ils le trouvent Orthodoxe „ pourquoi l'attaquerions-nous ? S'il „ est dans l'erreur, nous le poursui- „ vrons à outrance, comme nous en „ userions à l'égard de tout autre, & „ du Pape même. „ Sans doute que S. Louis n'entendoit par ces poursuites autre chose que les vives instances qu'il auroit faites à ce Prince, pour l'engager à revenir à la vérité ; car

jamais la Religion n'a admis qu'on étoit en droit de faire la guerre à qui que ce ſoit, uniquement à cauſe du malheur qu'il a d'être hérétique. Le Pape ne dut pas être ſatisfait d'une réponſe ſi ſage, & ſi pleine d'équité & qui manifeſtoit qu'on connoiſſoit en France les reſſorts de la politique de la Cour Romaine: mais ce qui eſt incompréhenſible, c'eſt que le Roi de France avec de telles lumieres, permît au Légat du Pape de publier dans ſes Etats la Sentence d'excommunication & de dépoſition de l'Empereur.

Le Pape écrivit auſſi en Allemagne deux lettres contre Frederic adreſſées à Albert Archidiacre de Paſſau, & à Philippe d'Aſſiſe ſon Nonce. Après avoir expoſé ſes ſujets de plainte contre ce Prince, le Pape défend à tous les Prélats, les Seigneurs, & les fideles d'Allemagne de donner aucun ſecours à Frederic, & ordonne aux deux Commiſſaires de faire exécuter cette défenſe en excommuniant les contrevenants. On voit par là comme le lui reproche le Roi de France, quelle étoit la haine de ce

Le Pape excite les Allemands contre l'Empereur. *Bullar Greg. IX. n.* 13.

Pape contre l'Empereur. Mais les Prélats d'Allemagne qui connoissoient l'esprit dont le Pontife étoit animé, furent peu touchés de ces menaces. Ils le prierent de ne les point contraindre à publier ses censures contre l'Empereur; & de songer au contraire à faire la paix avec lui, pour appaiser le scandale qu'il excitoit dans l'Eglise. D'autres, sur ce qu'il leur proposoit, d'élire contre l'intérêt de l'Etat un autre Empereur, lui répondirent qu'il n'avoit pas droit de se mêler des affaires de l'Empire, mais seulement de couronner l'Empereur que les Princes avoient élu. Ainsi parloit & pensoit l'Abbé de Stade en basse Saxe qui écrivoit en 1240.

Guerre entre le Pape & l'Empereur.

Après que ces deux Puissances se furent assez long-temps battues par écrit, elles firent enfin usage d'armes plus puissantes que les paroles. L'Empereur Frederic entra dans les Etats du Pape, qui ne pouvoit lui opposer que des forces inférieures aux siennes. Aussi ce Prince ravageoit, pilloit & soumettoit tout à sa puissance. Le Pape voyant les progrès de Frederic en Italie, & que ses conquêtes se

An. 1240. Le Pape convoque un Concile. *Petr. de vin.* 1. *Epist.* 36. *Math Paris. pag.* 484.

multiplioient de jour en jour, se détermina par le Conseil de quelques Cardinaux, d'envoyer proposer à l'Empereur une treve, dans laquelle seroient compris les Lombards ennemis jurés de ce Prince; ajoutant en rusé politique, qu'il ne demandoit la treve que pour faciliter la tenue d'un Concile Général, qu'il étoit résolu de tenir à Pâque prochain; mais l'Empereur ne voulut jamais consentir que les Lombards fussent compris dans la treve. Le Pape ne laissa pas de faire expédier les lettres pour la convocation du Concile, & d'écrire aux Rois & aux Princes, pour les prier d'y envoyer leurs Ambassadeurs.

Opposition de l'Empereur au Concile.

Petr. de vin. 1. Epist. 34. Math. Paris. pag. 484. Rain. an. 1240. n. 56.

L'Empereur ayant vu ces lettres, en écrivit une au Roi de France & au Roi d'Angleterre, dans laquelle il se plaint de la convocation du Concile faite dans un temps si peu convenable, & lorsque le Pape lui avoit refusé constamment de l'assembler quoiqu'il eût souvent & pendant long-temps demandé avec instance à ce Pontife, qu'il en indiquât la tenue. Tant que la division durera, dit-il,

entre nous & lui, nous ne permettrons point qu'il assemble un Concile, lui qui est ennemi déclaré de l'Empire; vu principalement que nous jugeons très indécent pour nous, pour l'Empire, & pour tous les Princes, de soumettre au Tribunal de l'Eglise ou au jugement d'un Concile, une cause où il s'agit de notre puissance séculiere. Nous ne donnerons donc aucune sûreté dans les terres de notre obéissance, à ceux qui sont appellés à ce Concile, ni pour leurs personnes ni pour leurs biens; & nous vous prions de faire publier dans votre Royaume qu'aucun Prélat ne s'achemine à ce Concile dans la confiance d'avoir sûreté de notre part.

Rain. n. 57. Le Pape Gregoire craignant que les menaces de l'Empereur ne fissent impression sur l'esprit des Prélats, & ne les détournassent de se rendre au Concile, écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques, pour les exhorter à n'avoir aucun égard à ces menaces, & leur ordonner de se rendre à Rome au terme prescrit malgré tous les obstacles. La lettre du Pape ne fut pas sans effet. Comment en effet

auroit.

auroit-elle pu n'en pas produire, puisqu'elle étoit une exhortation & un signal de faire paroître la prétendue indépendance dont les Ecclésiastiques sont si jaloux, & qu'ils estiment être le privilege essentiel de leur état. Un grand nombre de Prélats, François, Espagnols & Anglois à la tête desquels étoient trois Légats du Pape, se rendirent donc par terre à Genes où ils firent leur traité avec les Genois, qui moyennant une somme d'argent les devoient rendre à Rome avec leur suite en toute sûreté. L'Empereur l'ayant appris, leur envoya des Ambassadeurs pour les prier de ne point s'embarquer, mais de passer sur ses terres, leur promettant une entiere sûreté en telle forme qu'ils la demanderoient. Mais les Prélats n'accepterent pas ces offres. Eût-il été décent pour la dignité Episcopale de voyager sous les auspices de la protection des Maîtres de la terre? Feignant donc contre toute vraisemblance que la sureté qui leur étoit offerte, étoit un piege que ce Prince leur tendoit, ils s'embarquerent témérairement sur la flotte des Genois qui témoignoient

une grande confiance en leurs forces, & un grand mépris pour les ennemis.

I prend les Prélats qui vont au Concile. *Math. Paris. pag. 499. An. 1241.*

L'Empereur de son côté avoit assemblé une grande flotte de son Royaume de Sicile, & les Pisans qui tenoient son parti y avoient joint la leur. La Justice Divine établit alors son tribunal sur la mer. Les deux armées navales s'étant donc rencontrées le vendredi 3 de Mai jour de l'Invention de Sainte Croix, & après un rude combat, les Genois furent battus ; la plûpart des Prélats furent faits prisonniers, & étroitement resserrés. Le Roi S. Louis informé de la prise des Prélats François, envoya à l'Empereur l'Abbé de Corbie & Gervais Seigneur des Escrins, avec une lettre, où il le prioit de délivrer ces Prélats. L'Empereur qui par ce succès déconcertoit les projets du Pape, crut d'abord que son intérêt personnel devoit l'emporter sur la pieuse sensibilité de S. Louis. Gregoire, lui répondit l'Empereur tire contre moi l'un & l'autre glaive ; il a juré ma perte, & il n'a convoqué un Concile, que pour multiplier les Ministres de sa fureur & y prononcer ma condamnation : mais Dieu voyant son

Duchesne. pag 336. Petr. de vin. I. Ep. 13.

mauvais deſſein a livré ces Prélats entre nos mains, & Nous les retenons tous comme nos ennemis. Ne vous étonnez donc point ſi nous ne ſéparons pas de cette captivité les Prélats François, qui nous vouloient mettre à l'étroit.

Cette réponſe n'empêcha pas S. Louis de continuer d'intercéder pour la liberté de ſes Prélats qu'il ſe flattoit d'obtenir du moins comme le prix de l'union qui avoit toujours été entre la France & l'Empire. Pour moi, diſoit ce S. Monarque à l'Empereur, je deſire que notre bonne intelligence ſubſiſte: voulez-vous la détruire, en perſévérant à retenir dans les fers les Prélats de mon Royaume, qui ne ſe ſont rendus coupables à vos yeux que parce qu'ils alloient vers le S. Siege, pour ſatisfaire à leur devoir & au ſerment qu'ils font, d'exécuter les ordres du premier des Pontifes. Qu'il eſt étonnant que la France ait autrefois paru admettre que ſes Evêques lorſqu'ils ſont mandés par le Pape, quel que ſoit le motif de ſa demande, ne pouvoient en conſéquence de leur dignité, ſe diſpenſer de l'aller trou-

ver ! Mais, ajoutoit S. Louis, & c'est ce qui doit vous tranquilliser & vous déterminer. Nous avons appris par leurs lettres qu'ils n'avoient aucun dessein de vous nuire, quand même le Pape auroit voulu faire quelque chose contre les regles. C'est pourquoi vous devez les mettre en liberté. Pensez-y sérieusement ; car le Royaume de France n'est pas tellement affoibli, qu'il souffrît davantage vos coups d'éperon. La médiation de S. Louis réussit, l'Empereur délivra les Evêques François.

Frederic continuoit ses conquêtes en Italie, faisant le dégat autour des villes qui ne vouloient pas le recevoir. De Fayence qu'il venoit de soumettre, il vint à Fano, puis à Assise ; alors ses dépenses & ses finances ne se trouvant plus au pair pour fournir aux frais de la guerre, il fit assembler à Melfe au mois de Juin les Prélats de son Royaume en Italie, & les obligea de donner à titre de prêt, les trésors de leurs Eglises ; ayant donc ramassé pendant deux mois dans la ville de S. Germain près du mont Cassin l'argenterie, les ornements de soie, les pierreries,

Ric. S. Germ. pag. 1036.

qui en faiſoient l'inutile & peut-être même la ſcandaleuſe décoration, à ce ſuperflu que l'humilité Eccléſiaſtique voulut bien racheter pour de l'argent, du moins pour la plus grande partie, joignant le ſolide de la table d'or, qui ſe trouvoit à l'Abbaye du Mont-Caſſin devant l'Autel de S. Benoît, & de la table d'argent de l'Autel de la Sainte Vierge; il ſe vit en état de continuer ſes victoires, & preſſoit ſa marche vers Rome où il étoit appellé par le Cardinal Jean de Colonne, qui ayant quitté le parti du Pape, étoit paſſé à Paleſtrine, & avoit pris quelques places ſur les Romains. Aux approches de l'Empereur, Tivoli s'étant rendu, il s'avança & vint camper à la Grotte-ferrée d'où il ravageoit les dehors de Rome. Ce fut là qu'il apprit la mort du Pape Gregoire IX, arrivée le 20 du mois d'Août 1241. Ce Pontife étoit âgé de près de cent ans: il avoit occupé le S. Siege quatorze ans & cinq mois, pour le malheur & de l'Empire & de l'Egliſe, dont il n'avoit ceſſé d'être le fléau. A l'inſtant même que l'Empereur apprit cette mort, il écrivit

Mort de Gregoir. IX. *Id. Ibid.*

une lettre à tous les Princes pour les en instruire & leur témoigner le desir qu'il avoit, que celui qui seroit choisi pour succéder à Gregoire, ne montât sur son Siege qu'avec des sentiments pacifiques, & ce desir étoit le vœu de l'Univers.

Fin de la premiere Partie.





